

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

COMPTE RENDU INTEGRAL — 39^e SEANCE

1^{re} Séance du Vendredi 5 Novembre 1976.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. GUY BECK

1. — Loi de finances pour 1977 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7604).

Agriculture, F. O. R. M. A., B. A. P. S. A. (suite).

MM. Corrèze,
Godefroy,
Balmigère,
Frêche,
Commenay,
de Poulplquet,
André Billoux,
Xavier Deniau,
Balmigère.

MM. Méhaignerie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture; Xavier Deniau, Pranchère, Bertrand Denis, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

MM. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture; Antagnac, Frêche.

AGRICULTURE ET F. O. R. M. A.

Etat B.

Titre III :

Amendement n° 238 de M. Pierre Joxe : MM. Laborde, Tissandier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan; le ministre. — Rejet.

Adoption du titre III.

Titre IV :

Amendement n° 233 de la commission de la production et des échanges : MM. Bertrand Denis, rapporteur pour avis; Tissandier, rapporteur spécial; Guerneur. — Retrait.

Adoption du titre IV.

Etat C.

Titre V. — Adoption.

Titre VI :

Amendement n° 237 de M. Voisin : MM. Corrèze, le ministre. — Retrait.

Adoption du titre VI.

Etat D.

Titre III. — Adoption.

Article 69 (p. 7618).

Amendement de suppression n° 176 de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan : MM. Pranchère, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan; le ministre, Guerneur, Mourot. — Rejet, par scrutin.

MM. le ministre, Guerneur, Mourot.

Adoption de l'article 69.

Après l'article 69 (p. 7621).

Amendement n° 241 de M. Pierre Joxe : MM. Bernard, Pranchère, rapporteur spécial; le ministre, Pierre Joxe. — Rejet.

B. A. P. S. A.

Crédits ouverts à l'article 30. — Adoption.

Crédits ouverts à l'article 31. — Adoption.

Article 67 (p. 7622).

MM. Pierre Joxe, le ministre.

Amendement n° 68 de M. Pranchère : MM. Balmigère, Tissandier, rapporteur spécial ; le ministre. — Rejet.

Adoption de l'article 67.

Article 68 (p. 7623).

Amendement n° 69 de M. Pranchère : MM. Rigout, le ministre. — Rejet.

Adoption de l'article 68.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

2. — Ordre du jour (p. 7624).

Débat préparatoire à l'examen en séance publique des crédits budgétaires :

Compte rendu intégral de la séance du jeudi 4 novembre 1976 de la commission de la production et des échanges (p. 7625).

PRESIDENCE DE M. GUY BECK

vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1977

(deuxième partie).

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1977 (n°s 2524, 2525).

AGRICULTURE, F. O. R. M. A., B. A. P. S. A. (suite).

M. le président. Nous continuons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture, du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Corréze.

M. Roger Corréze. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'agriculture, monsieur le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, mes chers collègues, le projet de budget qui est soumis à notre discussion se caractérise, à mon sens, par trois orientations principales : la lutte contre l'inflation, l'effort en faveur des agriculteurs victimes de la sécheresse, le souci de l'Etat d'apporter un large concours aux prestations sociales agricoles.

Sur le premier point et comme pour les autres budgets, on ne peut que constater, dans de nombreux domaines, la reconduction pure et simple des crédits votés l'an passé.

Il est évident que nous aurions aimé voir les crédits progresser sensiblement ; mais nous savons bien que, dans ce sens comme dans l'autre, la solidarité nationale doit s'exercer. Nous espérons que, l'année prochaine, le retard pris dans certains domaines sera comblé.

C'est avec plaisir que j'ai écouté les propos que vous avez tenus hier, monsieur le ministre. Il est temps, en effet, de mettre fin à la campagne d'intoxication visant à discréditer le monde agricole et à faire des agriculteurs des assistés permanents.

Pour ce qui est du volume de l'aide, qui représente près de six milliards de francs, j'aurais, comme beaucoup de mes collègues, souhaité davantage ; mais je sais bien que l'appel à la solidarité a des limites.

Je tiens toutefois à saluer le courage du Gouvernement. Celui-ci a su adopter un système d'indemnisation qui, certes, n'est pas parfait — comment le serait-il, d'ailleurs ? — mais qui laisse aux préfets, assistés d'une commission, le soin de pondérer cette aide en fonction des réalités locales.

Je souligne avec force que les agriculteurs doivent cette indemnisation à la majorité et non pas à l'opposition qui, comme d'habitude, a refusé de voter les crédits, sous le prétexte trop commode que ces crédits sont insuffisants.

M. Maurice Tissandier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses ordinaires. Bravo !

M. Roger Corréze. Il est bien plus facile, c'est vrai, de pratiquer l'art de la démagogie irresponsable !

A propos de l'indemnisation, je formulerais deux observations particulières. L'une, que j'avais déjà présentée l'année dernière, a trait à l'adaptation du statut du fermage à certaines particularités régionales ; l'autre a pour objet le financement des travaux hydrauliques.

Le statut du fermage se révèle particulièrement inadapté lorsque coexistent, à côté de l'activité agricole pure, d'autres activités, par exemple la chasse. Tel est le cas dans toute la région que je représente et que vous connaissez bien, monsieur le ministre : la Sologne.

Tout le problème, dans les départements du Loir-et-Cher, du Cher et du Loiret, consiste à rendre compatibles la chasse et l'agriculture en milieu rural.

Le développement de l'activité cynégétique a conduit les propriétaires à préférer donner à bail le droit de chasse et non pas le droit d'exploiter la terre.

Alors même que de nombreux agriculteurs et de nombreux propriétaires souhaiteraient parvenir à un accord sur la location des terres seules, sans que les uns et les autres subissent les contraintes imposées par le statut du fermage, la législation actuelle leur interdit de le faire.

C'est ainsi que le fermier ne peut renoncer à son droit de chasse ou à son droit de préemption et que le bailleur se refuse à louer ses terres à un exploitant, de peur de se voir opposer les clauses de durée et de préemption.

Il n'est pas question pour nous de remettre en cause les conquêtes obtenues par les agriculteurs en matière de sécurité de l'exploitation, mais nous estimons qu'il importe d'assouplir le statut du fermage lorsque celui-ci, paradoxalement, se révèle aller à l'encontre des intérêts des exploitants.

Cette année, cette incompatibilité s'est encore aggravée. De nombreux agriculteurs incapables d'apporter la preuve d'une location n'ont pu bénéficier de l'indemnisation.

Que pensez-vous, monsieur le ministre, de la suggestion que j'avais faite l'an passé, en la traduisant dans un amendement, de confier à la commission consultative départementale des baux ruraux le soin de régler ce problème spécifique ?

Afin d'éviter que, par ce biais, certains ne soient tentés de tourner les dispositions fondamentales du statut national du fermage, il serait souhaitable de prévoir qu'un décret détermine les régions dans lesquelles ces assouplissements conformes aux usages locaux seraient possibles.

Permettez-moi de vous rappeler que vous avez pris l'engagement de faire étudier ce problème par vos services. Vos réponses intéresseront, vous vous en doutez, nombre d'agriculteurs dont les exploitations sont situées dans les régions concernées, comme les exploiteront aussi, vous le savez, les précisions que vous pourrez fournir sur la situation du dossier de reconnaissance de la Sologne comme zone défavorisée.

En ce qui concerne les travaux d'hydraulique, les crédits inscrits au projet de budget pour 1977 ne permettront sans doute pas de constituer des réserves d'eau suffisantes.

Plutôt que de différer ces travaux dont la nécessité est capitale en période de sécheresse mais aussi en temps ordinaire pour l'approvisionnement en eau des animaux, pour la lutte contre l'incendie ainsi que pour l'arrosage, ne serait-il pas possible de faire appel à l'armée ? Celle-ci a démontré tout récemment, lors de la mise en œuvre de l'opération « paille », qu'elle pouvait rendre de grands services à l'agriculture. Les régiments du génie disposent des hommes et du matériel. Ne pourraient-ils pas être utilisés à la création de réserves d'eau ? Je serais heureux de connaître votre opinion à ce sujet.

Hier, vous avez affirmé votre ferme volonté de défendre la production bovine et fait entendre que l'enseignement technique agricole privé bénéficierait d'une dotation supplémentaire. J'ai pris acte avec satisfaction de ces assurances.

Le volume des crédits destinés à la couverture des prestations sociales agricoles, qui représente près de 50 p. 100 de l'ensemble des dépenses du ministère de l'agriculture, démontre aisément que les agriculteurs sont loin de bénéficier, en tant que producteurs, de subventions aussi élevées que certains le laissent entendre.

Ces crédits consacrés aux régimes sociaux agricoles ne sont que la traduction, pour ce secteur professionnel, de l'effort national en faveur des personnes âgées. Les agriculteurs ne sont donc pas les seuls à bénéficier d'un tel soutien.

Toutefois, monsieur le ministre, même si l'on réfute certaines contre-vérités qui courent ici ou là, il reste que le phénomène

conjoncturel de la sécheresse a joué le rôle de révélateur, provoquant une vaste prise de conscience des aléas et, à certains égards, de la fragilité qui peuvent toucher l'agriculture.

Je voudrais, à ce sujet, attirer toute votre attention sur ce problème de fond.

Sans parler de la dépendance à laquelle sont soumis les agriculteurs face aux conditions atmosphériques, j'observe que les producteurs dans leur ensemble, sauf ceux qui bénéficient du prix minimum garanti, tels les céréaliers et les betteraviers, ne sont maîtres ni de leurs coûts de production, ni de leurs prix de vente.

Cette constatation a été faite il y a bien longtemps par les responsables de notre politique agricole. C'est pourquoi des mécanismes de régulation des cours, par le biais du F.O.R.M.A. et du F.E.O.G.A., ont été mis en place.

Mais aujourd'hui il faut avoir le courage de le reconnaître, tout en sachant très bien quelle est la responsabilité des désordres monétaires : ces mécanismes ne suffisent pas à assurer une stabilité des revenus agricoles.

Quand on sait que la « consommation intermédiaire » — ainsi appelée par les spécialistes — c'est-à-dire l'achat d'engrais, de carburants, de semences, d'aliments du bétail, notamment, a quintuplé depuis 1959 en moyenne, et que les prix de ces produits indispensables à l'agriculteur ont subi un accroissement de 23 p. 100 depuis quinze ans, on est frappé de l'urgence qu'il y a de résoudre les problèmes dans ce domaine afin d'éviter une course folle à la subvention pour garantir un prix de vente permettant de compenser l'accroissement des prix de production.

Le voyant rouge s'allume devant moi : je conclus, monsieur le président, puisque vous me le demandez si gentiment.

Monsieur le ministre, la réflexion devra se faire, bien sûr, en liaison avec nos partenaires européens et avec les institutions communautaires.

Son objet devra être vaste et porter sur tous les aspects du problème : la formation des prix de revient, les aides à la production, qu'il est, à mon sens, encore trop tôt pour ralentir ; les modalités de financement, la garantie des revenus agricoles, les circuits de distribution et de commercialisation.

Il est bien évident que les cas sont extrêmement complexes et qu'il n'y a pas de solution miracle. Mais le sort de l'agriculture et des agriculteurs en dépend. Ceux-ci vous font confiance. Ils ont compris le sens courageux de votre démarche et apprécié la manière dont vous défendez à Bruxelles les intérêts de la France. Pour toutes ces raisons, vous pouvez compter sur mon total soutien dans le vote de votre budget. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Godefroy.

M. Pierre Godefroy. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ce débat étant largement ouvert, tous les sujets ont été traités.

Je limiterai donc mon propos à l'évocation des difficultés des maisons familiales rurales, dont mes collègues du département de la Manche, MM. Baudouin et Daillet, vous ont déjà entretenus.

Il s'agit là d'un problème capital pour le devenir de notre agriculture.

M. Bertrand Denis. Capital, et trop souvent oublié !

M. Pierre Godefroy. Les perspectives sont franchement mauvaises pour ces établissements si l'on considère le projet de budget qui nous est soumis : les crédits de fonctionnement n'augmentent que de 7,93 p. 100, tandis que les crédits d'investissement diminuent de 17,7 p. 100.

Compte tenu du système d'alternance, l'aide accordée aux maisons familiales représente, par an et par élève, 1 335,30 francs seulement.

Quel établissement scolaire pourrait former des hommes pour une somme aussi modique ?

Certaines mesures sont donc indispensables.

D'abord, un crédit supplémentaire, au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement, doit être dégagé au chapitre de l'enseignement agricole privé.

Ensuite, la répartition de cette « rallonge » doit faire l'objet d'une affectation substantielle à la formation professionnelle par alternance dispensée dans les maisons familiales — article 40 — et aux équipements — article 50.

Dans le département de la Manche, les maisons familiales assurent la formation agricole de plus de 1 000 élèves et permettent, avec 80 p. 100 des jeunes qui restent dans l'agriculture, de poursuivre le développement et d'accroître la vitalité du milieu agricole.

L'alternance entre l'école et la ferme est l'espérance de l'agriculture de demain, car les jeunes qui fréquentent ces établissements ont encore foi dans ce métier si ardu et si contraignant, dans l'élevage notamment, mais si vital pour notre essor économique.

Enfin, le problème du collège agricole mixte de Saint-Hilaire-du-Harcouët, dont mon collègue et ami M. Bizet vous a déjà entretenus, appelle une solution d'extrême urgence.

Je vous remercie de votre attention. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Balmigère.

M. Paul Balmigère. Monsieur le ministre, je voudrais une fois encore lancer ici un cri d'alarme.

Si vous êtes conscient de la situation à laquelle nous a conduit votre refus d'entendre les précédents, alors, agissez vite !

Donnez aux viticulteurs les moyens de vivre de leur travail, ou bien dites-nous clairement que vous avez décidé de tuer la vigne en ruinant le vigneron.

Chaque jour, la situation des viticulteurs familiaux se dégrade ; au marasme du marché s'ajoutent les conséquences de la hausse des prix et des impôts.

Ceux qui ont encore cru à vos promesses serrent les poings. Votre office du vin se révèle inefficace, les accords interprofessionnels ne sont plus que des chiffons de papier ; ni l'un ni les autres ne sont capables de redresser la situation.

Nos vins ne trouvent pas d'acquéreurs ; cette année, jusqu'à présent, 23 millions d'hectolitres sont sortis des chais méridionaux, contre 29 500 000 hectolitres l'année dernière.

Les importations ont continué de plus belle : 8 160 000 hectolitres, dont 7 200 000 hectolitres en provenance d'Italie.

Pour pouvoir verser les acomptes qui constituent le salaire du vigneron, des caves coopératives sont obligées de brader des vins de 11 degrés au prix de vins de 10 degrés. D'autres producteurs doivent accepter de n'être payés que dans six mois, en supportant les charges de l'inflation.

Vos statistiques sont fausses. Le revenu des exploitants familiaux se dégrade encore. M. Benêt estime à 39 p. 100 la baisse de leur pouvoir d'achat. La majorité d'entre eux ont un revenu inférieur au Smic.

Est-ce cela « vivre au-dessus de ses moyens » ?

Or la nouvelle campagne menace d'aggraver encore les choses.

Vous prétendez majorer le prix du vin de moins de 6,5 p. 100, soit la moitié du taux d'inflation.

Les disponibilités vont orienter les cours vers la baisse, puisque nous avons 28 millions d'hectolitres de stock, plus 8 millions d'hectolitres provenant des importations et, sans doute, 75 millions d'hectolitres récoltés, soit un total de plus de 110 millions d'hectolitres.

Et vous envisagez déjà d'importer massivement les vins d'Espagne, après l'entrée de ce pays dans le Marché commun. Il en sera d'ailleurs de même pour les fruits et légumes.

« Oui à l'Espagne », avez-vous dit hier, mais en avançant que les productions méditerranéennes — vins et légumes — ne résisteraient pas à la concurrence.

Vous rappelez que le Président de la République a promis de faire modifier au préalable la réglementation européenne. Hélas ! comment y croire puisque, depuis des années, vous avez été incapable de la faire modifier vis-à-vis de l'Italie ?

Les conditions de vie des exploitants agricoles se dégradent d'autant plus rapidement que, comme les autres travailleurs, ils sont victimes des hausses que vous organisez sur l'essence, sur le fuel, sur les impôts, notamment.

Nombreux sont ceux d'entre eux qui se trouvent au bord de la faillite. Les jeunes s'en vont. Dans l'Hérault, il ne reste plus que 8 p. 100 de viticulteurs âgés de moins de quarante ans.

Selon les chiffres de la caisse de crédit agricole du Midi, l'endettement atteint de 6 000 à 7 000 francs par hectare. Et vous commencez déjà à réduire autoritairement les possibilités d'emprunt.

Avouez donc que vous serrez le garrot pour pouvoir réaliser les projets élaborés à Bruxelles, depuis le plan Mansholt en passant par les accords méditerranéens, et repris dans le plan Bategac pour importer à bas prix les produits agricoles, et

en particulier le vin, les fruits, les légumes, sans aucun profit pour les consommateurs mais pour les superprofits des gros importateurs agro-alimentaires !

Ces projets conduiront à arracher 400 millions de pieds de vigne du Midi, notamment dans la zone comprise entre Narbonne, Béziers et Montpellier.

C'est pourtant le candidat Giscard d'Estaing qui déclarait à Montpellier : « le Languedoc sans vignes serait un désert ». Car ce serait bien un désert si, comme le préconise M. Bentegeac, on plantait du maïs ou du soja, dont le rapport est trois fois moindre. Combien resterait-il de paysans puisqu'un dixième de la main-d'œuvre actuelle suffirait ?

Ce qu'il faut, au contraire, c'est prendre immédiatement des mesures qui permettraient le rattrapage du pouvoir d'achat des viticulteurs et des producteurs de fruits et légumes.

Pour cela, il faut garantir un prix véritablement rémunérateur, payer la qualité à un juste prix, ramener la T.V.A. sur le vin à 7 p. 100, assainir le marché, arrêter les importations à bas prix, conclure immédiatement les contrats de stockage à court et à long terme.

A cet effet, il est nécessaire de ne pas diminuer le contingent budgétaire destiné au Crédit agricole, contrairement à ce que vous avez prévu.

Il faut aussi indemniser valablement les sinistrés.

Si vous n'appliquez pas ces mesures d'urgence, vous allez contraindre les viticulteurs à reprendre la lutte. Comme le 5 février et le 29 avril, ils sauront agir aux côtés des travailleurs et des autres catégories sociales, pour défendre les intérêts et la vie de toute cette région. Ils le feront dans l'union, avec calme et détermination, car ils sont assurés du soutien de toute une population qui est décidée à garder ses vignes et qui ne veut pas que le Languedoc devienne un désert. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. Frêche.

M. Georges Frêche. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, en accord avec mes collègues du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche, je m'en tiendrai à l'agriculture méditerranéenne, c'est-à-dire aux seules questions intéressant le vin et plus particulièrement les fruits et légumes.

Déjà, mes collègues et amis Raoul Bayou et Jean Bastide ont traité le problème du vin avec grande autorité. Permettez-moi cependant de confirmer l'exactitude de leur analyse, surtout après le rideau de fumée qu'a constitué au printemps la création d'un soi-disant office des vins. S'interdisant de contrôler les exportations, contrairement à ce que réclamait la proposition socialiste, cet office n'a pu offrir aux producteurs la garantie des revenus, ce qui aurait dû être son seul but. Et c'est l'inverse qui se produit, avec une baisse de 39 p. 100 des revenus agricoles.

Le résultat est patent : le revenu viticole ne cesse de se dégrader et les accords interprofessionnels n'y peuvent rien. Le stock à la propriété est plus important que jamais. Et 1976 verra une nouvelle baisse de ce revenu alors que l'inflation s'accroîtra. Que nous propose le rapport Bentegeac ? Aucune solution, sinon l'arrachage massif des vignes, particulièrement dans la zone de Montpellier.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous disiez vous-même hier que les fruits et légumes occupent vingt fois plus de travailleurs que les céréales. Que propose-t-on comme solution ? La culture du maïs, du soja, des céréales. C'est-à-dire que dans une zone où le chômage dans la population active est de l'ordre de 8 p. 100, on va s'acheminer vers 10 p. 100. Nous verrons arriver massivement de nouveaux chômeurs, qui iront des campagnes vers les villes, elles-mêmes refuges de chômage au niveau national.

Comment reviser la politique viticole ? D'une part, en contrôlant le marché et particulièrement les importations ; d'autre part, en garantissant les prix, afin d'améliorer les revenus des viticulteurs. Ceux-ci y ont droit comme les autres catégories sociales. Il faut enfin opérer la distillation préventive des mauvais vins et aboutir à un assainissement qualitatif. Cela revient à repenser complètement la mission de l'office du vin dans le cadre de la profession.

Sur un plan plus particulier, je vous signalerai la gravité des inondations récentes dans la vallée du Lez, dans l'Hérault, inondations qui ont provoqué d'importants dégâts aussi bien chez les viticulteurs que chez les maraîchers. Il est nécessaire que des mesures urgentes soient prises à cet égard.

Quant au secteur des fruits et légumes, il connaît une crise extrêmement grave. Sa situation paraît encore plus menacée que celle de la viticulture. La gravité de cette crise a été soulignée en juin lors des journées d'études organisées à Mauguio, près de Montpellier, par le groupe d'étude interparlementaire des fruits et légumes et par tous les responsables professionnels nationaux.

Les conclusions de juin restent valables aujourd'hui. Les producteurs de fruits et légumes vont-ils être sacrifiés, comme les viticulteurs, à un accord global C.E.E.-pays du bassin méditerranéen ? Cette menace souvent agitée se précise. Avec l'arrivée de la Grèce demain, de l'Espagne après-demain.

Ce matin encore, monsieur le secrétaire d'Etat, je lisais un rapport du directeur de la banque de Grèce. Celui-ci voit dans l'entrée de son pays dans le Marché commun une chance extraordinaire pour les fruits et légumes grecs et il prévoit tout un plan en vue d'intensifier la production grecque de fruits et légumes.

De même pour l'Espagne, malgré les dénégations de M. Chirac, alors Premier ministre, au mois de juillet. Je n'en veux pour preuve que les déclarations du roi d'Espagne lors de sa récente visite à Paris.

La concurrence de pays où les coûts de production sont sans commune mesure avec les nôtres se fait de plus en plus vive et les mesures d'apaisement annoncées — pas de dérogation au système des prix de référence, échanges selon un calendrier précis — se sont révélées illusoirs.

La situation actuelle et ses développements ultérieurs font peser les plus graves menaces sur les producteurs de fruits et légumes de notre pays, car ceux-ci sont à terme condamnés à disparaître.

Le ministre de l'agriculture en est lui-même si conscient qu'il a reconnu récemment, dans une interview au journal régional *Midi libre*, la nécessité de reconsidérer les politiques suivies en matière de vins et de fruits et légumes. Mais quelles solutions proposez-vous, monsieur le ministre ? S'agira-t-il des mêmes garanties que celles que vous aviez offertes il y a quelques années aux viticulteurs pour faire face à la concurrence de l'Italie ?

Vous comprendrez donc notre attitude dubitative.

Allez-vous sacrifier définitivement des secteurs entiers de notre agriculture en pratiquant une politique qui abandonne toute notion de préférence communautaire et toute clause de sauvegarde ?

Où en est la notion de préférence communautaire ? Que devient l'affirmation du traité de Rome aux termes de laquelle le Marché commun doit assurer aux agriculteurs de la Communauté une augmentation de revenus comparable à celle des autres secteurs socio-professionnels ?

C'est l'inverse qui se produit.

Seuls ont été conservés les principes libéraux. Les socialistes ne sont pas des adversaires du Marché commun. Bien au contraire. Mais ils ne peuvent cautionner votre politique qui tourne le dos aux intérêts sociaux du Traité de Rome.

M. André Billoux. Très bien !

M. Georges Frêche. Quelques lignes de force s'imposent d'emblée.

La préférence communautaire doit être strictement respectée ; la politique d'importation doit être strictement définie pour ne pas concurrencer l'écoulement des productions nationales ; la normalisation obligatoire dans la C. E. E. doit être appliquée rigoureusement à tous les produits en provenance de pays tiers ; il faut étendre la liste des produits soumis à prix de référence à de nouveaux fruits et légumes après consultation de la profession ; il faut adapter le règlement de façon à ce que le système des prix de référence soit efficace au niveau de l'application ; nous devons enfin adopter une politique dynamique pour les industries agro-alimentaires de façon à ce qu'il y ait un véritable marché pour les fruits et légumes destinés à la transformation.

Cela, pour éviter ce qui s'est produit, récemment encore, dans ma circonscription : l'usine Lenzbourg a été obligée de fermer, acculant à la faillite les producteurs qui avaient conclu avec elle des contrats de production de pêche Pavie en particulier.

Je conclurai en insistant particulièrement sur les problèmes spécifiques de la coopération en matière de fruits et légumes.

Cette coopération comporte deux aspects essentiels au niveau de la concurrence.

Tout d'abord la concurrence externe, celle des pays tiers, contre laquelle il est nécessaire de protéger nos productions en établissant un double bouclier. Le bouclier technique renfor-

cera l'avance technique des producteurs français de fruits et légumes — nouvelles variétés, variétés mieux adaptées, sélection sanitaire — grâce à l'augmentation des crédits de recherche. Le conseil régional du Languedoc-Roussillon s'y est employé en ce qui concerne les abricots.

Le bouclier économique favorisera l'organisation économique des producteurs de fruits et légumes en accélérant le processus d'extension des règles des comités économiques et aussi en accordant des aides à la coopération agricole, qui représente la base de cette organisation économique véritablement liée aux intérêts des producteurs.

Ensuite et surtout, la concurrence interne. Pour éviter les distorsions de concurrence que subissent les entreprises coopératives, il est nécessaire de modifier la législation ou la réglementation ; de contrôler sérieusement l'application des règles existantes à tous les producteurs et à tous les opérateurs du marché ; de dégager les compensations financières annuelles et automatiques par rapport aux distorsions qui continueront à sévir.

Toute l'argumentation sur les charges anormales que subissent les coopératives vous est connue : charges sociales, ventes et achats sans facture, fiscalité et taxe professionnelle, normalisation, charges d'intérêt général dues au rôle social et d'organisation économique supportées par les coopératives.

Il est particulièrement indispensable qu'une politique agricole commune nouvelle en matière de fruits et légumes accorde une place essentielle au secteur coopératif.

Monsieur le ministre, la vigne, les fruits et légumes jouent un rôle essentiel dans la région méditerranéenne, par ailleurs sous-industrialisée. Les fruits et légumes jouent aussi un rôle important dans l'ensemble de l'industrie française.

Je sais que vous êtes conscient de la gravité de ce problème, mais, hélas ! les solutions proposées ne répondent pas à cette prise de conscience.

Il est indispensable que des réponses soient rapidement apportées aux interrogations angoissées des producteurs. Sinon, monsieur le ministre, vous ne pourriez manquer de récolter, là et ailleurs, comme le dit dans un livre récemment paru un viticulteur qui connaît bien aussi le problème des fruits et légumes, des « vendanges amères ». (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Commenay.

M. Jean-Marie Commenay. Mesdames, messieurs, mes trois observations de portée générale porteront sur la politique agricole commune, d'abord, sur le revenu des agriculteurs ensuite, sur les calamités agricoles enfin.

Concernant la politique agricole commune, j'observe que, non sans mérites, cette politique demeure cependant extrêmement précaire et qu'elle ne manque pas d'inquiéter les agriculteurs et singulièrement les jeunes.

La rude confrontation avec les Etats-Unis, d'une part, l'ajustement difficile avec les pays de l'Europe situés sur le littoral méditerranéen et, au-delà même, avec les pays d'Afrique, d'autre part, constituent d'importants sujets de contradiction, tout autant que les contradictions monétaires et concurrentielles à l'intérieur de la Communauté.

Comment la France et l'Europe s'organiseront-elles pour ne pas être tributaires de cette grande nation que sont les Etats-Unis, notamment en ce qui concerne le soja et à un moindre degré le maïs ?

Hier, vous avez, à fort bon droit, monsieur le ministre, mis l'accent sur les dangers que présente l'irruption d'Etats méditerranéens dans le Marché commun. Les viticulteurs et les arboriculteurs du midi de la France connaissent bien ce péril. Je retiens votre position : oui à l'élargissement, mais dans certaines limites.

De l'avis de beaucoup d'observateurs, la politique agricole commune ne pourra durer que si la Communauté économique européenne, tout en progressant dans une harmonie interne, s'affirme au plan mondial en tant qu'entité autonome, c'est-à-dire en tant qu'Europe indépendante et libre. C'est à ce prix politique que l'Europe survivra.

Mais il existe — et nous ne le savons que trop en dépit des proclamations — des forces centrifuges. Il faudra au Gouvernement français beaucoup de capacité de persuasion pour amener nos partenaires européens à admettre le rôle fondamental de l'agriculture dans l'économie. Vous avez indiqué hier que les Etats-Unis redécouvraient ce rôle, ainsi que l'U. R. S. S. mais à un degré moindre. Il est bon que l'Europe s'affirme sur ce point et d'une façon beaucoup plus nette qu'aujourd'hui.

S'agissant du revenu des agriculteurs, vous avez relevé, monsieur le ministre, deux phénomènes inquiétants : d'une part, la discordance entre l'évolution des coûts des produits industriels nécessaires à l'agriculture et celle des produits agricoles eux-mêmes et, d'autre part, le déphasage entre les prix agricoles et les prix alimentaires, encore que ceux-ci n'aient progressé que d'une manière semblable à la moyenne générale des prix.

Dans la mesure où vous entendez — et nous vous le demandons — maintenir la ligne tracée par les diverses lois d'orientation, c'est-à-dire privilégier autant que faire se peut l'exploitation à responsabilité personnelle, il faut demeurer attentif à l'évolution des revenus de l'agriculture de type familial.

Vous avez souligné hier les mérites de l'exploitation à responsabilité personnelle, dans l'ordre économique. Vous avez mis l'accent sur la sécurité des approvisionnements, sur ses qualités propres. Mais vous auriez pu parler aussi de sa souplesse, de ses facultés d'adaptation, car ce sont là des qualités que possède fort peu l'exploitation de type industriel, beaucoup plus fragile dans ce domaine là. Vous avez aussi mis en évidence la valeur de l'exploitation à responsabilité personnelle au plan de l'aménagement. Et je retiens l'exactitude de cette analyse.

En conséquence, pour atténuer les disparités qui existent entre l'agriculture et les autres secteurs de l'économie, il conviendrait, grâce au système de rémunération, d'accorder une rétribution normale aux agriculteurs et, en priorité, à ceux qui s'engagent personnellement. Il existe, comme vous l'avez indiqué hier, deux types d'agriculture, et il est nécessaire que celle dont je viens de parler soit assurée d'un meilleur soutien.

Concomitamment, il faut agir avec volonté dans le secteur des industries agro-alimentaires. Vous connaissez le problème, monsieur le ministre, et vous savez que dans ce domaine nous manquons incontestablement de dynamisme. Il semble même que nous vivions sur ce point dans une situation de type colonial.

J'insiste d'autant plus que je représente une région dans laquelle ce phénomène se vérifie. Je souhaiterais que vous vous penchiez sur ce problème des industries agro-alimentaires avec détermination. Je sais que vous en êtes capable.

Ma dernière observation aura trait aux calamités agricoles. On en a beaucoup parlé au cours des cinquante dernières années. Et à une date relativement récente, nous avions réussi, ici même, à mettre sur pied un système d'indemnisation sur lequel nous avions beaucoup travaillé. Ce système qui avait ses mérites, semble aujourd'hui frappé d'inefficacité, voire de stérilité.

La sécheresse qui a frappé cette année des régions qui avaient rarement connu une telle calamité a mis en évidence des sujétions que les paysans de la France méridionale subissaient depuis plusieurs générations.

Avec les engrais, les carburants, les dépenses d'investissements, l'agriculteur supporte de plus en plus de frais fixes. Il devient un véritable entrepreneur, chacun le reconnaît. Il est donc juste que cet agriculteur soit protégé contre les aléas climatiques et indemnisé, le cas échéant, dans des conditions convenables et rapides.

A ce sujet, je me permets d'ouvrir une parenthèse. Les régions de l'Adour — Landes, Pyrénées-Atlantiques, Gers et Hautes-Pyrénées — n'ont peut-être pas connu une sécheresse aussi importante que celles de la moitié nord de notre pays, encore que dans certaines zones la pluviométrie ait été très insuffisante et que dans d'autres l'irrigation n'ait pu se faire normalement, le plus souvent pour des raisons de coût. Mais depuis quelques semaines des pluies persistantes, voire des tornades, viennent compromettre gravement la récolte de maïs. C'est une réalité que j'ai moi-même constatée en procédant à des sondages dans toute la région.

Monsieur le ministre, je vous demande d'examiner cette situation, de faire jouer le système d'indemnisation et d'assurer, le cas échéant, le sauvetage de la récolte. Peut-être faudrait-il demander l'intervention de l'armée. Ce serait sans doute le seul moyen de sauver la récolte à la main puisque les machines ne peuvent généralement plus pénétrer dans les champs, ou ne sont d'aucune utilité lorsque le maïs a été couché au sol par le vent.

Cette observation de portée régionale me conduit à vous demander, messieurs les ministres, au-delà même de ce budget dont les chiffres ne sont guère exaltants, ce que vous comptez faire à propos de l'indemnisation des calamités. Ne convient-il pas de définir une politique à long terme ?

Allez-vous nous proposer à bref délai une réforme de la loi ancienne — car aujourd'hui elle est bien dépassée — qui aille dans le sens de la solidarité et de l'efficacité ?

Je profiterai également de cette incidence pour vous demander ce que vous comptez faire, en particulier dans les régions méridionales et dans le grand Sud-Ouest, dans le domaine de

l'hydraulique où se pose un important problème. L'agence financière de bassin étudie un plan d'aménagement hydraulique qui pourrait préserver des calamités les récoltes futures. Qu'en pensez-vous ?

Vos réponses, messieurs les ministres, si elles sont favorables, seront de nature à encourager nos agriculteurs et ceux qui aspirent encore à le devenir. Je les écouterai donc avec beaucoup d'attention. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, et sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. de Poulpique.

M. Gabriel de Poulpique. Messieurs les ministres, le temps m'étant compté, je vous poserai seulement quelques questions destinées à appeler l'attention du Gouvernement sur un certain nombre de points précis.

Les crédits qui ont été votés l'année dernière pour les bâtiments d'élevage et qui, en plus de la subvention, permettent le déblocage des prêts n'ont pas encore été répartis.

En tout cas, si certaines régions en ont bénéficié, d'autres n'ont reçu aucune dotation. Cela est très grave, en particulier pour des régions comme la Bretagne, où les exploitations sont très petites et où les agriculteurs ne peuvent vivre que parce qu'ils ont des ateliers de production.

Si ce système n'est pas possible, il faut en trouver un autre ! Les agriculteurs, quant à eux, doivent pouvoir recevoir des prêts afin de construire les bâtiments nécessaires à l'élevage. Il est d'ailleurs regrettable que le Parlement — qui a peut-être de moins en moins de pouvoir, mais qui a encore celui de voter le budget et des crédits — voie ses décisions contrecarrées, pour une raison ou pour une autre, par les fonctionnaires du ministère des finances.

J'appelle votre attention sur la gravité de ces faits et je vous demande que les crédits de l'année dernière soient très rapidement mandatés, car aucune raison ne s'y oppose.

Les S. A. F. E. R. se plaignent de voir le montant de leurs crédits diminuer, mais pourquoi devrait-on leur accorder chaque année des dotations nouvelles ? En effet, la législation sur les S. A. F. E. R. prévoit qu'elles peuvent acheter des terres en vue de restructurer les exploitations et de réglementer le marché.

Aucun crédit nouveau ne devrait donc leur être accordé si, comme il serait souhaitable, elles rétrocédaient rapidement les terres achetées au lieu de les louer et si elles ne faisaient pas valoir leur droit de préemption sur des parcelles de dimension excessivement réduites. Cette opération ne présente souvent aucun intérêt pour l'agriculture, mais son seul objet est de faire plaisir à des personnes qui conseillent les S. A. F. E. R.

De plus, il est regrettable qu'aucune transaction, dans ma région tout au moins, ne puisse se faire sans une intervention de la S. A. F. E. R. Cela contribue non pas à faire diminuer le prix des terres mais à le faire augmenter, les quelques exploitations mises en vente par adjudication judiciaire atteignant des prix exorbitants.

Le contrôle des actions des S. A. F. E. R. devrait donc être plus strict car il est intolérable que, pour servir quelques personnes, ces organismes empêchent les jeunes agriculteurs d'acheter des exploitations à l'amiable, en faisant valoir leur droit de préemption ou même en proposant à l'amiable des prix supérieurs à ceux du marché.

Quant aux importants crédits destinés à compenser les effets de la sécheresse, on aurait pu les répartir avec plus de jugement si l'on avait consulté les élus. Il est bien d'avoir consulté les organisations agricoles mais la base a contesté la répartition qui a été faite sur avis de leurs dirigeants. Les milliards qui ont ainsi été distribués auraient pu être utilisés plus efficacement.

Les crédits d'équipement général me paraissent excessivement faibles, notamment ceux destinés aux adductions d'eau. La période de sécheresse que nous avons connue cette année a fait ressortir la nécessité du renforcement des réseaux d'adduction d'eau potable et d'irrigation. On trouve des crédits — sous forme de prêts — pour le drainage. Or cette opération ne s'impose pas actuellement et il serait préférable de donner la priorité, pendant plusieurs années encore, aux adductions d'eau et à l'irrigation. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. André Billoux.

M. André Billoux. Monsieur le ministre, lors de la campagne électorale pour les élections présidentielles de 1974, l'une de

vos aimables collègues du Gouvernement disait, à propos de l'un des candidats de la majorité, qu'on ne « tire pas sur les ambulances ».

De même, le code du bon usage de la guerre — si tant est qu'il puisse y en avoir un — interdit de bombarder les infirmeries. Aussi serait-on tenté d'être à votre égard d'une parfaite gentillesse afin que vous trouviez dans la litanie des propos tenus à la tribune le réconfort qui vous ferait certainement oublier les regrets que vous ne pouvez manquer de ressentir en présentant un tel budget.

Hélas, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, malgré votre amabilité, votre franchise et votre souci de dialogue, il faut bien admettre que votre budget est, pour nombre de ses aspects, à l'image d'une politique de facilité et de clientéle.

Il ne s'attaque pas, en effet, au malaise que connaît l'agriculture, mais vise simplement à en dissimuler les effets.

Notre agriculture a connu depuis quinze ans une véritable révolution. Le volume des récoltes, la somme de marchandises exportées, les améliorations des structures, ont accrédité l'image d'une agriculture puissante, compétitive et qui constitue un atout majeur pour le rétablissement de la balance commerciale de la France.

Il est exact que les agriculteurs, par leur travail, mais aussi grâce au soutien de la collectivité, ont amélioré considérablement leurs techniques de production, accru leurs rendements, rapproché, pour des productions où la France était la plus en retard, leur niveau de compétitivité de celui de leurs partenaires de la Communauté économique européenne.

Mais cela s'est fait au prix d'un endettement considérable qui apparente l'agriculture à une industrie lourde et d'une dépendance sans cesse accrue vis-à-vis des industries ou services situés en aval. Je pense en particulier au stockage et à la transformation qui sont aux mains d'intérêts privés.

En devenant plus puissante et plus productive, l'agriculture française est devenue plus vulnérable. De ce fait, après l'inflation qui s'est emballée depuis 1974 et qui a renchéri les coûts de production dans des proportions insupportables, les conditions climatiques défavorables ne pouvaient que la toucher de plein fouet.

Mais, dès la deuxième partie de la décennie 1960, les difficultés actuelles de l'agriculture française existaient en germe. Une croissance peu économe des moyens de production devait entraîner le déclin de la rentabilité.

Ainsi que l'a noté M. Fouchier dans son rapport sur le « collectif », le taux d'augmentation de la production entre 1967 et 1975 est inférieur en volume au pourcentage de hausse des coûts. La même remarque vaut pour les terres dont les prix ont doublé entre 1970 et 1976.

Les handicaps de l'agriculture française apparaissent mieux du fait de ses difficultés.

Elle n'a pas encore atteint pour toutes les productions le niveau de compétitivité qui lui permettrait de se mesurer à ses principaux concurrents.

Malgré la diffusion du progrès technique en élevage, d'importants progrès restent à faire en matière de sélection, d'identification et surtout de prophylaxie du cheptel.

Les pertes ou les insuffisances de rendement pèsent lourdement sur les éleveurs. La survie des moins productifs d'entre eux implique qu'ils obtiennent un prix aussi proche que possible des niveaux d'orientation arrêtés à Bruxelles.

Or, certains de leurs concurrents, au sein de la Communauté économique européenne, peuvent s'accommoder de niveaux de prix nettement inférieurs et n'exigent pas de leurs pouvoirs publics un soutien des prix du marché à un niveau aussi élevé que dans notre pays où cela est indispensable pour la survie du plus grand nombre des exploitations.

Par ailleurs, la vocation exportatrice de l'agriculture française est beaucoup moins affirmée qu'il n'y paraît. L'ensemble du solde créditeur de nos échanges agro-alimentaires est inférieur aux seuls excédents de nos exportations de céréales. Le secteur des viandes est déficitaire malgré l'importance des exportations de bovins vivants, d'ailleurs quasi exclusivement concentrées sur l'Italie dont la situation économique donne beaucoup de soucis aux producteurs.

C'est un problème dont je vous ai entretenu hier, monsieur le ministre, en commission élargie, lorsque j'ai évoqué les aides aux bâtiments d'élevage.

Il est surprenant d'ailleurs que dans un pays dont le potentiel de production agricole est aussi développé que celui de la France, les échanges de produits transformés soient déficitaires. En fait, si l'on excepte le secteur des céréales et bien entendu celui des boissons et alcools, les exportations nécessitent un

montant substantiel de restitutions et portent de préférence sur des produits bruts ou peu transformés. Plus grave, il s'agit trop souvent non pas de courants commerciaux stables mais de la liquidation d'excédents conjoncturels, opération dans laquelle excellent certains professionnels habitués à tirer toutes les ficelles de la réglementation communautaire.

Autre faiblesse, celle des structures. L'exode rural a été en France l'un des plus faibles de la Communauté. Ce fait peut paraître paradoxal si l'on se souvient que la population active agricole était parmi les plus importantes. Il s'est pourtant traduit par des tensions sociales difficiles à supporter, des déracinements et des souffrances, en définitive par un échec social.

En effet, l'Etat s'est montré incapable de prévoir les activités de relais qui auraient permis aux agriculteurs quittant la profession — une toutes les trois minutes, 150 000 par an — de trouver sur place ou à proximité de leur résidence des emplois du secteur secondaire ou du secteur tertiaire.

Faute d'une politique d'aménagement du territoire digne de ce nom et parce que le processus de la modernisation de l'agriculture a été mal maîtrisé, faisant la part trop belle aux industriels situés en amont, au détriment des exploitants agricoles, on se trouve devant une agriculture en crise, dans un monde rural où les zones purement agricoles sont en voie de désertification et où les équipements collectifs sont dramatiquement en retard.

Y a-t-il à court terme une solution au problème posé par les difficultés actuelles de l'agriculture et la perte de substance du monde rural ?

La commission de la production et des échanges, à laquelle j'appartiens, a formulé une série de propositions qui s'inscrivent dans la logique de la politique agricole définie au début de la précédente décennie et étendue par la Communauté économique européenne à l'ensemble du Marché commun à neuf.

Mais cette politique agricole commune est en grand danger en raison des évolutions aberrantes des conjonctures et des monnaies de certains des pays membres. Quant aux principes de la politique agricole définis en 1960 et 1962, on n'en retrouve plus guère trace dans votre budget caractérisé par la part prépondérante des dépenses qui démontrent le poids du passé au détriment de celles qui préparent effectivement l'avenir.

En conclusion, la situation actuelle de l'agriculture implique de toute évidence des solutions qui s'inspirent d'une autre logique tout en respectant le cadre du Marché commun. Ces solutions sont celles que nous proposons et qui, loin d'être inspirées par le collectivisme, dont notre président-écrivain voudrait faire un épouvantail, sont dictées par le souci d'arracher les exploitations familiales à la double dépendance des industries situées en amont et en aval et, en leur assurant un revenu décent, de leur permettre de retrouver confiance. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Xavier Deniau.

M. Xavier Deniau. Monsieur le ministre, je n'ai guère de temps, en cette fin de discussion, pour développer les différents points sur lesquels je voulais vous interroger. Je vais donc les évoquer très brièvement.

Tout d'abord, nous avons constaté, au cours de la crise due à la sécheresse que vient de traverser l'agriculture française, le peu de recours que vous aviez auprès des autorités européennes. Vous nous avez d'ailleurs écrit que vous aviez été contraint par de nombreux messages téléphoniques de ménager la susceptibilité du commissaire européen à l'agriculture. C'est une manière aimable et diplomatique d'évoquer les difficultés que vous avez rencontrées.

Il est donc nécessaire que nous prenions conscience, que les agriculteurs prennent conscience que face à une situation difficile nous ne pouvons compter que sur la solidarité nationale et sur notre propre volonté.

Nous constatons tous les jours, en ce qui concerne le marché du lait notamment, que des intérêts qui pour nous sont majeurs — ceux de conserver un cheptel convenable et un approvisionnement en lait national — se heurtent à des volontés différentes sur le plan européen. Nous constatons également à propos de la Grande-Bretagne que des situations d'ordre purement monétaire peuvent influencer de façon extrêmement grave sur la répartition des charges et donc des efforts et, par suite, des prestations européennes dans l'ensemble des pays de la Communauté.

Cela n'a que des rapports non pas lointains mais peu spécifiques avec la situation de l'agriculture de Neuf. Nous sommes sujets à des changements de conjoncture qui peuvent être aussi bien monétaires, économiques et liés tant à la politique générale qu'à la politique agricole proprement dite.

Il serait nécessaire, monsieur le ministre, que l'opinion publique française tout entière recouvre une certaine confiance dans la solidarité européenne en matière agricole et dans le fonctionnement des mécanismes européens.

Je voudrais aussi vous interroger sur l'application du programme européen en matière de plan de développement. Vous avez d'ailleurs pris cet été un décret à ce sujet. L'an dernier, je vous avais exprimé mes inquiétudes en vous indiquant qu'il me paraissait peu souhaitable de créer dans chaque canton un ou deux seigneurs de l'agriculture, privilégiés et pourvus de moyens très importants grâce à des décisions prises à Bruxelles.

Comment ont été faits les choix, comment ont été désignés les bénéficiaires et quel est le fonctionnement de cette institution ?

La crise que nous avons traversée a eu le mérite de faire prendre conscience à certains agriculteurs français de la nécessité de la solidarité nationale et de la nécessité de la faire comprendre à l'ensemble de la nation. Vous vous y êtes attaché. Nous aussi, chacun dans nos circonscriptions. Cette crise a également fait apparaître l'extrême fragilité d'un système fondé sur une aide aux produits qui, lorsque ceux-ci disparaissent, laisse les hommes démunis.

Nous devrions engager prochainement une grande réflexion sur les quanta, sur les aides directes à l'installation et à la production qui se substitueraient à celles accordées aux produits. Je vous remercie, monsieur le ministre, de m'approuver. Nous ne pouvons pas continuer ainsi.

Je serais heureux que vous puissiez faire le point sur les problèmes que je viens d'évoquer car ils intéressent l'ensemble de notre agriculture. *(Applaudissements sur plusieurs bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

M. le président. La parole est à M. Balmigère pour présenter l'intervention de M. Hage qui, pour des raisons impératives, ne peut être présent.

M. Paul Balmigère. Je vous remercie, monsieur le président, de me permettre de donner lecture de l'intervention que devait présenter mon collègue, M. Hage.

Depuis 1968, le budget de l'enseignement agricole ne cesse de diminuer en francs constants, si l'on excepte l'année 1975. Ce sera encore le cas en 1977. La « priorité aux investissements intellectuels » que l'on prônait il n'y a pas si longtemps au ministère de l'agriculture est donc, une fois de plus, remise aux oubliettes sous prétexte de l'austérité et du profit des monopoles qui s'en nourrissent.

Les dépenses ordinaires, en effet, sont tout juste maintenues en francs constants ; en revanche, les dépenses en capital diminuent de 20 p. 100 en francs courants.

Dans la pratique, que va-t-il en résulter ? En premier lieu, des problèmes accrus pour l'enseignement agricole, le blocage des investissements en général et, pour les familles, des charges plus lourdes.

Les charges seront plus lourdes pour les familles. En effet, les bourses de l'enseignement agricole vont, cette année encore, perdre une partie de leur pouvoir d'achat. Le rattrapage sur le ministère de l'éducation, pour ce qui concerne le cycle court, n'aura pas lieu ; au contraire, l'écart risque de s'accroître en fonction de l'accroissement du nombre des boursiers. Dans le domaine des transports scolaires, toujours en tenant compte de l'accroissement des effectifs transportés, les charges resteront élevées, presque le double de ce qu'elles sont dans le cadre du ministère de l'éducation.

Ces restrictions budgétaires vont également accroître dans des proportions considérables les difficultés des établissements d'enseignement agricole. Les créations de postes sont sans commune mesure avec les besoins, pour ne pas dire inexistantes : aucune création pour l'enseignement technique, 20 pour l'enseignement supérieur. A titre de comparaison, l'administration a estimé ses besoins à 650 postes pour 1977.

Si l'on se fonde sur les normes de l'éducation nationale, c'est 2 000 postes qu'il aurait fallu créer. C'est ainsi que le nombre d'élèves par classe, plus élevé que dans l'éducation nationale, où la situation n'est déjà pas brillante, va continuer à s'accroître.

Les équipements vont être également durement touchés puisque les autorisations de programme sont en très nette diminution. Notons également que ces crédits seront inférieurs de plus de moitié aux besoins minima estimés par l'administration.

Le nombre insuffisant des créations de postes a entraîné, en 1976, la fermeture de vingt et un centres de formation professionnelle agricole. Même l'enseignement privé, pourtant favorisé en d'autres temps, est touché.

Faut-il s'étonner, dans ces conditions, que, chaque année, sous un prétexte ou sous un autre, vous retardiez la parution d'une carte scolaire, qui constituerait pourtant un élément indispensable pour la planification de l'enseignement agricole ?

Est-il besoin également de préciser que nous avons raison quand nous dénonçons la volonté de ce gouvernement de faire de l'enseignement agricole un enseignement au rabais, avec des programmes volontairement différenciés de ceux des autres branches de l'éducation nationale et une orientation toujours plus poussée vers les cycles courts ? En fait, le Gouvernement entend soumettre cet enseignement aux visées néfastes du patronat pour qui il ne s'agit que de former des hommes capables de produire au moindre coût.

La politique que nous préconisons se situe aux antipodes de telles orientations. Nous voulons, quant à nous, garantir aux jeunes agriculteurs et aux techniciens une connaissance conforme aux impératifs des techniques modernes, tout en leur donnant les moyens de développer les connaissances indispensables à l'épanouissement de tout individu.

Pour cela, il faut dégager les moyens nécessaires, c'est-à-dire faire exactement l'inverse de ce que fait le Gouvernement actuel.

J'aborderai brièvement le problème de la recherche agronomique, et notamment de l'I. N. R. A. Ce projet de budget prévoit une augmentation de 24 p. 100 des autorisations de programme pour les moyens de fonctionnement, les dépenses en capital n'augmentant que de 4 p. 100 seulement.

Il s'agit, en fait, de rattraper toute une série de budgets catastrophiques. Or ce budget ne permettra pas, dans l'immédiat, de combler les retards accumulés, faute de crédits dans des domaines comme l'irrigation, les engrais, les pesticides, les protéagineux.

Cependant, et pour reprendre le débat engagé hier soir par M. Antagnac, député socialiste, les syndicats de l'I. N. R. A. nous ont soumis le problème suivant. Sur les 97,4 millions de francs d'augmentation des dotations de fonctionnement, 71,6 millions ne concerneront que des ajustements des salaires du personnel pour 1976, transférés du budget des charges communes. Il ne s'agit que de la traduction de décisions passées du Gouvernement. Il reste 13,8 millions de francs pour la rémunération des 140 emplois créés, et 12 millions de francs pour faire face à l'actualisation des salaires du personnel. Pourtant, pour ce dernier poste, un rapide calcul fondé sur les 6,5 p. 100 d'augmentation des prix en 1977 prévus par le plan Barre, dont on connaît le caractère optimiste, montre que ce sont 22 millions de francs qui seraient nécessaires.

Dans ces conditions, on peut se demander si l'on envisage vraiment de créer les 140 postes prévus dans ce projet de budget. Va-t-on vers des licenciements ? Qui cherche-t-on à tromper avec une telle présentation ? Il faut en outre signaler que cela constituerait un précédent grave pour les établissements publics à caractère administratif, dont le paiement du personnel ne serait plus assuré d'une année sur l'autre.

Je souhaite, monsieur le ministre, que vous nous apportiez tous les éclaircissements nécessaires à ce sujet. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture.

M. Pierre Méhaignerie, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je vais m'efforcer de répondre aussi brièvement que je le pourrai à trois séries de questions concernant les productions et les revenus, les équipements et, plus largement, la préparation de l'avenir et enfin la politique sociale.

A M. Weisenhorn et Corrèze qui, comme beaucoup d'autres orateurs, ont posé le problème du revenu des agriculteurs et la place de ceux-ci dans la collectivité, je demanderai : quelle meilleure réponse donner à ceux qui parlent d'agriculteurs et d'agriculture assistés ou de secteur soutenu que de leur rappeler les faits ?

Ces faits, quels sont-ils ?

En vingt ans, la France est devenue le deuxième exportateur mondial de produits agricoles. Elle a pu assurer — et peu de pays au monde l'ont fait — la sécurité de ses approvisionnements, même au cours d'une année difficile comme celle que nous venons de connaître, et au cours de laquelle la production a baissé de plus de 30 p. 100 dans certains secteurs.

Ajoutons qu'en vingt-cinq ans, comme le rappelait M. Daillet, les dépenses alimentaires qui représentaient, en 1950, 45 p. 100 du budget des ménages n'en représentent plus, aujourd'hui, que 28 p. 100. Une évolution en ce sens était certes normale, puisque

le pouvoir d'achat des Français s'est amélioré, mais son rythme élevé montre une fois de plus l'importance de l'apport de l'agriculture française à la collectivité.

MM. Corrèze, Boudet, Guermeur et Billoux se sont fait l'écho du vœu légitime des agriculteurs, qui préféreraient des prix plus rémunérateurs et moins de subventions.

Pour apprécier ce problème de l'évolution des prix par rapport aux coûts de production, il faut avoir le courage de se référer à l'évolution des quinze dernières années, car il est difficile d'évaluer le rapport des coûts et des prix sur une courte période.

Qu'en est-il exactement ?

Au cours du VI^e Plan, les prix agricoles ont augmenté annuellement de 7,8 p. 100 en moyenne, cette progression étant de 8,4 p. 100 pour l'indice des prix, et de 11 p. 100 pour les produits industriels nécessaires aux exploitants agricoles.

Alors que l'augmentation des prix des produits industriels avait, pendant douze ans, été inférieure à celle des prix agricoles, l'année 1974 a marqué une rupture. Cette année-là, en effet, pour les raisons que vous connaissez, la croissance de l'indice des produits industriels nécessaires aux exploitants agricoles atteignait 24 p. 100, tandis que, dans le même temps, les prix agricoles n'augmentaient que de 5 p. 100.

Les difficultés nées de cette situation, qui n'est pas propre à l'agriculture française, n'ont pu être surmontées en France que par le recours à des aides directes qui ont représenté, en 1974 et en 1975, plus de 5 p. 100 du revenu agricole et qui ont permis, au cours du VI^e Plan — ces chiffres ne sont pas contestés — un accroissement annuel du revenu agricole de 3,5 p. 100, taux légèrement inférieur à celui des salaires, mais qui représente tout de même une amélioration du pouvoir d'achat.

MM. Benoist, Tissandier, Bertrand Denis, Masson, Guermeur, Rigout et Raynal ont traité de l'aide aux bâtiments d'élevage et de l'endettement de l'agriculture française.

Cet endettement est légèrement inférieur à celui de l'agriculture allemande et pratiquement égal à celui des Pays-Bas et de la Belgique. En fait, il pose le problème du rachat du capital foncier ou d'exploitation à chaque génération.

Aussi, plus que de l'endettement, je voudrais traiter de l'obligation d'épargne importante faite aux agriculteurs, obligation qui donne l'impression, surtout au cours des dix premières années, que le revenu qui reste à la disposition de la famille est résiduel par rapport au revenu total d'exploitation.

En tout état de cause, ceux qui suivent avec attention le compte rendu des discussions de Bruxelles savent que la France est le pays de la Communauté qui défend avec le plus de force une politique tendant à faire en sorte que les prix agricoles suivent de près l'évolution des coûts de production.

Personne ne peut nier les résultats que nous avons obtenus à Bruxelles en ce qui concerne la fixation des prix agricoles, notamment pour l'élevage.

M. Rigout a dénoncé les écarts de revenus qu'il juge excessifs. Il ne faut pas oublier, cependant, que la commission des comptes de l'agriculture fait intervenir, dans les résultats finaux, les 450 000 exploitations à temps partiel ou de retraite. Lorsqu'on parle de 400 000 ou 450 000 agriculteurs pauvres il s'agit, le plus souvent, d'agriculteurs à temps partiel ou en retraite. Il convient donc de tenir compte de ces éléments lorsqu'on compare les chiffres français à ceux des autres pays européens.

M. Bonnet avait déclaré l'année dernière que nous étions décidés à aller très loin dans le domaine de la lutte contre la brucellose. Or M. Rigout a affirmé que les moyens financiers dégagés à cet effet seraient en réduction de 10 p. 100 en 1977 par rapport à 1976. Cela est inexact. En effet, si l'on tient compte des crédits qui seront inscrits — après la conférence annuelle — dans le projet de loi de finances rectificative qui vous sera soumis dans quelques semaines et de ceux qui figurent déjà dans le collectif voté pour pallier les conséquences de la sécheresse, les crédits consacrés à la politique d'éradication de la brucellose seront, en 1977, en progression de 56 p. 100 puisqu'ils atteindront 297 millions de francs contre 190 millions 1976.

M. Marcel Rigout. Je parlais de l'action sanitaire en général, et pas seulement de la brucellose.

M. Pierre Méhaignerie, secrétaire d'Etat. Le problème de la brucellose est le plus important, mais, en tout état de cause, les crédits consacrés à l'identification et à la sélection seront en légère progression l'année prochaine, si l'on tient compte des textes qui seront soumis au Parlement au cours des prochaines semaines.

MM. Hausscherr et Bertrand Denis se sont préoccupés de la coordination et de l'orientation et des différents fonds : Forma, Onibev et autres offices.

La cohérence des actions et leur bonne insertion dans le cadre communautaire sont facilitées par la réflexion et la concertation menées au sein du conseil supérieur d'orientation des productions agricoles et de gestion des marchés.

Il convient d'éviter, là comme ailleurs, la création d'un énorme office central d'intervention qui, en raison de son gigantisme et de la rigidité de ses structures, répondrait mal aux problèmes posés et alourdirait probablement les coûts.

MM. Weisenhorn et Beuclet se sont inquiétés des conséquences de la sécheresse et des délais de parution des textes destinés à venir en aide aux agriculteurs.

Je puis leur donner à cet égard tous apaisements : le décret pris en application de la loi de finances pour définir les procédures déconcentrées de répartition des aides directes sera examiné par le Conseil d'Etat dès mardi prochain.

Par ailleurs, le décret portant de quatre à sept ans la durée des prêts calamités octroyés au titre de la sécheresse est paru au *Journal officiel* du 4 novembre.

Les observations présentées par les organisations professionnelles au sujet du montant de ces prêts nous ont conduits à envisager des modifications du barème de référence des prêts calamités, et le ministère de l'agriculture étudie actuellement, en liaison étroite avec la profession, les modalités qui permettraient d'améliorer la situation des éleveurs demandeurs de prêts.

Cela dit, il n'est pas vrai, monsieur Rigout, que les prêts ne vont qu'aux exploitants les plus importants.

Depuis quelques mois, les prêts bonifiés sont plafonnés. Ont été privilégiés, au cours des deux dernières années, les prêts aux jeunes agriculteurs, qui sont plafonnés à 200 000 francs par exploitation. Et les prêts d'élevage, qui sont plafonnés à 250 000 francs par éleveur. Leur montant total est passé en cinq ans de 200 millions de francs à 1 600 millions de francs en 1976.

Pour la production porcine, les prêts sont supprimés au-dessus d'une certaine taille d'exploitation.

Enfin, au cours des deux dernières années, la croissance des prêts bonifiés a été de 10,5 p. 100 par an.

Quant aux plans de développement, ils ne constituent nullement une porte fermée pour les producteurs ; c'est au contraire une porte supplémentaire qui s'ouvre, et cela sans remettre en cause les prêts traditionnels, notamment les prêts d'élevage.

Je puis assurer à ceux qui ont posé ce problème que, si l'on observe la situation dans les départements qui ont mis en application ces plans de développement, dans l'Ouest, par exemple, on constate que ce sont les agriculteurs possédant de quinze à trente hectares qui bénéficient le plus de ces plans et que, dans 80 p. 100 des cas, ceux-ci sont essentiellement destinés à l'élevage.

J'ajoute que les agriculteurs qui sont exclus du bénéfice de ces plans le sont, dans 80 p. 100 des cas, non en raison de la surface insuffisante de leur exploitation, mais parce qu'ils disposent d'un revenu se situant au-dessus du niveau de référence fixé par les textes de Bruxelles.

Je puis vous assurer que nous ne laisserons pas « déraiper » ces plans de développement. Nous ne voulons pas d'un monstre administratif. Il faut, en effet, éviter à tout prix d'avoir à attendre dix-huit mois un plan de développement. Nous ne voulons pas davantage d'un monstre d'iniquité : les plans de développement doivent aider en priorité les agriculteurs qui en ont le plus besoin.

M. Xavier Deniau. L'opinion agricole n'est pas suffisamment informée des conditions d'attribution !

M. Pierre Joxe. Mais quand elle est informée, elle comprend vite !

M. Pierre Méhaignerie, secrétaire d'Etat. Monsieur Deniau, je me suis rendu dans le Massif central et dans la région Auvergne pour rencontrer l'ensemble des responsables du financement de l'agriculture, et plus particulièrement les dirigeants du Crédit agricole. J'ai également l'intention de faire un voyage en Vendée pour constater, dans ce département témoin, les résultats obtenus par les plans de développement, instruments de justice et d'amélioration des exploitations qui en ont le plus besoin.

Contrairement à ce que craint M. Fouqueteau, les actions de régularisation et de soutien des marchés auxquelles je viens de faire allusion ne sont nullement exclusives d'un effort de modernisation de l'agriculture.

La nécessité de cette modernisation a particulièrement retenu l'attention de MM. Guerneur, Beuclet, Darnis, Richard, Brochard, Maurice Legendre, Boudon, Jacques Blanc, César, Ehm, Cattin-Bazin, Girard, Corrèze et Godefroy.

Le coup de frein donné en 1977 à certains crédits d'équipement n'a en rien changé, ainsi que l'a fait remarquer M. Guerneur, l'orientation générale. Il ne s'agit pas d'un virage, et je le démontrerai par quelques exemples.

Certains orateurs ont déclaré que la faiblesse des crédits d'équipement pouvait conduire à une remise en cause de notre compétitivité et du développement de nos exportations. Mais la modernisation de l'agriculture s'effectue — et les agriculteurs le savent bien — par le biais des prêts bonifiés plus que par celui des subventions. Or, vous connaissez la croissance des prêts bonifiés dans ce domaine et plus particulièrement en faveur des secteurs en difficulté.

La modernisation de l'agriculture s'accomplit donc grâce à la croissance des prêts bonifiés. Mais la politique de l'élevage, notamment par les plans de prophylaxie mis en place, y contribue aussi. La stagnation en francs courants des crédits destinés aux bâtiments d'élevage est largement compensée par l'octroi de bonifications d'intérêts. Je puis vous assurer qu'aujourd'hui, l'aide aux bâtiments d'élevage est plus importante lorsqu'elle passe par le canal de prêts bonifiés à 5,5 p. 100 qu'elle ne l'était il y a quatre ans, lorsqu'elle passait par le canal de prêts à 5 ou 4,5 p. 100 et de subventions.

M. Gabriel de Poulpique. Les agriculteurs ne les ont pas reçus !

M. Pierre Méhaignerie, secrétaire d'Etat. Or je rappelle que les prêts bonifiés pour l'élevage sont passés de 250 à 700 millions.

M. de Poulpique a posé le problème de l'enveloppe de subventions pour les bâtiments d'élevage. Ces subventions sont désormais réservées aux exploitants des zones de montagne et des zones défavorisées et aux agriculteurs bénéficiaires d'un plan de développement. Dans l'Ouest, qui continue à en bénéficier, il est vrai, monsieur de Poulpique, et nous aurons l'occasion d'en reparler, qu'il y a eu un retard dans la transmission de ces subventions et de certains crédits de paiement.

M. Louis Maisonnat. Pour les zones de montagne aussi !

M. Pierre Méhaignerie, secrétaire d'Etat. A ce sujet, je puis vous indiquer que soixante-sept millions de crédits de paiement ont été débloqués il y a quinze jours et que la grande majorité a été attribuée aux zones de montagne.

M. Louis Maisonnat. Il y a quinze jours seulement !

M. Pierre Méhaignerie, secrétaire d'Etat. Pour les adductions d'eau, la dotation sera la même qu'en 1976, compte tenu des crédits provenant du fonds national pour le développement des adductions d'eau.

Pour l'hydraulique, la diminution des crédits n'est pas de 15 p. 100 comme on l'a prétendu, mais de 3,3 p. 100 seulement du fait de la suppression de la charge de la C. N. A. R. Nous espérons que la proposition que M. Christian Bonnet a présentée à Bruxelles sera acceptée et qu'une aide du F. E. O. G. A. permettra d'accroître fortement les crédits d'hydraulique.

Les dotations budgétaires allouées aux S. A. F. E. R. doivent permettre de compenser, à concurrence de 2 p. 100, les frais d'intervention de ces organismes et de réaliser certains travaux d'équipement des exploitations. Mais leur activité est beaucoup plus conditionnée par les dotations en prêts bonifiés du crédit agricole, qui permettent le financement des achats de terres, que par cette enveloppe budgétaire.

A. M. Boudon, qui a posé le problème de l'aménagement de l'Authion, j'indique que ce programme est traité comme un investissement hydraulique de catégorie V et qu'il recevra en 1977 une dotation budgétaire spécifique suffisante.

MM. Guerneur, Maisonnat et Pranchère ont évoqué la question de l'indemnité spéciale de montagne et l'action engagée en faveur de la montagne.

Cette action, menée depuis deux ans, n'est qu'un des éléments de la politique de correction des inégalités et des handicaps régionaux. L'action essentielle est celle du B. A. P. S. A. qui, je le rappelle, consent en faveur des agriculteurs des zones de montagne un effort important, puisque souvent le rapport cotisations-prestations sociales y est inférieure à dix.

En 1977, monsieur Guerneur, l'indemnité spéciale de montagne sera revalorisée de 14 p. 100 en moyenne car obligation nous est faite d'appliquer le barème communautaire.

M. Guy Guerneur. Très bien !

M. Pierre Pranchère. Monsieur le secrétaire d'Etat, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Pierre Méhaignerie, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Pranchère, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

-M. Pierre Pranchère. En ma qualité de rapporteur spécial de la commission des finances j'ai reçu des services du ministre de l'agriculture, à l'une de mes questions, la réponse suivante : « La définition des zones de montagne et des zones défavorisées hors montagne » fait l'objet du décret n° 76-395 du 28 avril 1976. La zone de montagne délimitée par l'arrêté du 28 avril 1976, en application de ce décret, vient s'ajouter à celle délimitée par le décret du 20 février 1974. Les dispositions du décret n° 74-134 du 20 février 1974 sont applicables dans l'ensemble de cette zone. »

Je pose à nouveau la question qui a été présentée hier à plusieurs reprises, notamment par M. Maisonnat et par moi-même : Prendrez-vous les mesures financières concrètes qu'implique cette interprétation ? C'est-à-dire, avez-vous l'assurance que le F. E. O. G. A. remboursera bien les deux années dues, 1975 et 1976, pour qu'en 1977 l'indemnité spéciale de montagne soit versée aux communes qui ont été classées en zone de montagne le 28 avril 1976 ?

M. Pierre Méhaignerie, secrétaire d'Etat. Monsieur Pranchère, j'allais justement en venir à cette question.

L'indemnité spéciale de montagne sera versée pour la totalité de la zone ayant reçu l'accord de la Communauté — y compris pour la partie qui a fait l'objet de l'extension — à la fois au titre de l'année 1976 et au titre de l'année 1977. Contrairement à ce que vous pensiez.

M. Pierre Pranchère. Nous en prenons acte.

M. Emmanuel Hamel. Nous l'avions demandé avant vous !

M. Pierre Méhaignerie, secrétaire d'Etat. J'en arrive aux autres actions qui préparent l'avenir, et plus particulièrement à celle que nombre d'intervenants ont considéré comme la priorité : l'enseignement.

Ce sujet a été abordé par MM. les rapporteurs, notamment MM. Rohel, Bertrand Denis, Tissandier et Briane, ainsi que par MM. Guermeur, Jacques Blanc, Brochard, Raynal, Darnis et Godefroy.

Nous effectuerons, en faveur de l'enseignement, un double effort.

D'abord, nous procéderons à un redéploiement, à concurrence de un million de francs, du budget du ministère de l'agriculture. Ensuite — et par là nous répondrons aussi aux vœux de MM. les sénateurs Tinant et Boscarey-Monsservin — nous déposerons, au cours de la deuxième lecture, un amendement tendant à accroître de onze millions de francs les crédits prévus pour l'enseignement agricole public et privé. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la république et des républicains indépendants.)

Quelques questions particulières maintenant.

Monsieur Brochard, dès le début de 1977, des crédits permettront l'achèvement du centre de Bressuire actuellement en construction.

M. Rohel a abordé le problème des bourses et relevé les disparités qui persistent entre les bourses du cycle court de l'enseignement général et celles de l'enseignement agricole. Chacun connaît l'importance du taux des bourses pour les agriculteurs. Le budget de 1977 permettra de ramener l'écart de 18 francs à 13,50 francs.

Certains orateurs ont envisagé le rattachement de l'enseignement agricole au ministère de l'éducation ou au secrétariat d'Etat aux universités. C'est un vieux débat. Pour plusieurs raisons, nous restons persuadés que l'efficacité et la qualité de l'enseignement agricole sont pour le moment parfaitement garanties par le ministère de l'agriculture. Cet enseignement constitue pour nous une priorité essentielle ! (Applaudissements sur les bancs réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la république et des républicains indépendants.)

MM. Antagnac et Girard ont parlé de l'I. N. R. A. Mais M. le ministre a rappelé que, sur trois budgets successifs, l'I. N. R. A. aura vu sa subvention croître à des taux annuels supérieurs à 20 p. 100. Un tel taux de progression n'avait pas été enregistré depuis 1964 !

MM. Capdeville, Cattin-Bazin, Guermeur, Girard et Briane ont évoqué les difficultés de l'A. N. D. A. Je puis leur annoncer que pour l'exercice 1976, les dispositions nécessaires ont été prises pour récupérer les taxes non perçues sur les betteraves et pour anticiper la collecte de la campagne 1976-1977. Le ministère de l'économie et des finances fera de son côté le nécessaire pour récupérer les taxes sur les viandes non perçues en 1976.

Nous avons, par ailleurs, engagé avec les organisations professionnelles un effort de réflexion sur l'ensemble des services actuellement apportés aux agriculteurs par les différents orga-

nismes, que ce soit l'A. N. D. A., les chambres d'agriculture ou les organismes économiques, de façon à voir quels moyens sont nécessaires pour donner une plus grande efficacité à ces services. Nous réfléchissons au problème des taxes paralysantes sur les activités du secteur tertiaire qui entoure l'agriculture ; il ne faudrait pas, en effet, que l'évolution de certaines taxes provoque chez les agriculteurs des réactions négatives.

MM. Raynal et Masson ont abordé le problème de la dotation aux jeunes agriculteurs. Dans ce domaine, la France consent un effort financier considérable, qui n'a pour ainsi dire pas d'équivalent en Europe.

M. Marc Masson. C'est vrai.

M. Pierre Méhaignerie, secrétaire d'Etat. Effort financier considérable, disais-je. La dotation, en effet, représentait 8 millions de francs en 1973, 24 millions de francs en 1974 et 100 millions de francs en 1976 ; elle sera de 165 millions de francs en 1977. En 1978, ce sont 240 millions de francs qui seront nécessaires.

Vous souhaitez, monsieur Cattin-Bazin, la revalorisation de l'indemnité viagère de départ. Etant donné le nouveau mécanisme d'attribution de cette indemnité et l'importance primordiale de cette attribution entre soixante et soixante-cinq ans, le Gouvernement a préféré, pour éviter des distorsions entre agriculteurs, augmenter plus rapidement les avantages de vieillesse accordés à tous à partir de soixante-cinq ans. Je rappelle que le montant minimum servi aux agriculteurs les plus défavorisés est de 8 500 francs par an et par personne depuis le 1^{er} juillet 1976, alors qu'il était en 1968 de 2 300 francs.

Vous avez abordé, monsieur Bertrand Denis, une question qui revêt un caractère essentiel à nos yeux : le problème du bois et des importations de bois.

La forêt française compte d'importantes superficies de taillis et de taillis sous futaies et offre ainsi des ressources importantes en bois de trituration. Mais ces ressources sont mal utilisées, c'est vrai. Nous devons donc développer les industries de transformation, l'industrie de la pâte à papier, puisque bien que disposant de la matière première nous importons le produit fini.

La consommation annuelle des usines à crû régulièrement au cours des dernières années. Mais l'offre émanant d'une forêt hétérogène et morcelée passe, hélas, par des alternances d'excédent et de pénurie. Nous sommes actuellement dans une phase d'excédent. Il se pose, par ailleurs, un problème de prix, qui ne pourront être améliorés que par un effort d'adaptation de la production et de la productivité.

M. Bertrand Denis, rapporteur pour avis. Puis-je me permettre de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. Pierre Méhaignerie, secrétaire d'Etat. Volontiers, monsieur Bertrand Denis.

M. le président. La parole est à M. Bertrand Denis, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Bertrand Denis, rapporteur pour avis. Je vous prie de m'excuser de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat, et je vous remercie de me le permettre.

Je tiens à revenir sur ces bois, feuillus ou résineux, qui seraient utilisables par la papeterie française et qui pourraient se substituer aux produits d'importation, dont nous pourrions fort bien nous passer, vous le savez.

Dans les départements qui ont organisé la production — j'en connais — où il y a une régulation de l'offre faite par les propriétaires exploitants ou par les exploitants, non seulement le contingent garantit l'avenir de la forêt, mais souvent des propriétaires ou des exploitants, malgré leurs rappels, attendent pour livrer leurs bois destinés à la trituration, jusqu'à des dates qui dépassent la conservation.

Le problème est fondamental. Si nous voulons des arbres, comme Colbert en a voulu pour la France, il faut que nous soignons la forêt, que nous enlevions les mauvais bois, les menus bois et que nous puissions les employer.

Ils ne servent plus au chauffage, mais on peut en faire du papier. C'est une nécessité. Il n'est que de voir la somme de documents que reçoit un parlementaire. Nous comptons sur M. le ministre et sur vous-même pour poursuivre cet effort de francisation de la production de papier.

M. le président. Mes chers collègues, par souci de libéralisme, je vous ai jusqu'ici autorisés à interrompre M. le secrétaire d'Etat.

Mais nous ne pourrions pas continuer dans cette voie, d'autant que vous avez pu, les uns et les autres, intervenir dans la discussion générale.

Je vous demande donc de laisser M. le secrétaire d'Etat achever son exposé sans plus l'interrompre.

M. Pierre Méhaignerie, secrétaire d'Etat. Je terminerai, monsieur le président, mesdames, messieurs, par les problèmes sociaux, qui ont été le quatrième des sujets les plus souvent abordés.

M. Bizet a très justement rappelé que le ministère de l'agriculture était aussi le ministère de la santé des agriculteurs.

MM. Bizet, Pons et Briane ont évoqué l'exonération des cotisations d'assurance-maladie en faveur des retraités agricoles inactifs. Sur le fond, je partage leurs préoccupations. Toutefois, il reste à opérer une harmonisation délicate entre les différents régimes de sécurité sociale.

En effet, les salariés des régimes spéciaux — au nombre desquels figurent les fonctionnaires de l'Etat — ne sont pas exonérés et les commerçants et artisans ne le sont que sous condition de ressources. Quant aux salariés du régime général, le VII^e Plan a recommandé, compte tenu de difficultés financières, de soumettre dans certains cas à cotisation les retraités disposant de ressources importantes. C'est dans l'ensemble de ce contexte qu'il convient donc d'examiner l'importante question posée par les trois rapporteurs.

Mais qu'ils soient assurés que nous nous emploierons, avec le concours du Parlement, à rechercher la solution la plus équitable en faveur des agriculteurs âgés, tout en tenant compte cependant de la forte augmentation des prestations accordées aux retraités au cours de ces dernières années, ainsi que de la diminution du montant des cotisations versées.

MM. Pons, Bizet et Briane ont, dans leurs remarquables rapports sur les prestations sociales, évoqué la nécessité de poursuivre les efforts en vue d'une meilleure correction de l'assiette des cotisations. Nous pouvons dire que, depuis quelques années, l'introduction du revenu brut d'exploitation dans l'assiette des cotisations a déjà entraîné une amélioration certaine que la plupart des organisations professionnelles et le Parlement reconnaissent. Est-il besoin de rappeler que la base faussée que constituait le revenu cadastral était l'un des thèmes les plus fréquemment abordés ces dernières années ?

M. Pons s'est également inquiété de l'harmonisation des régimes sociaux. Je lui indique que, dans la perspective tracée par le législateur, des études sont actuellement conduites par les différents ministères, qui tiennent compte des contraintes financières du moment et plus particulièrement des problèmes que pose la croissance des dépenses sociales, beaucoup plus rapide que la croissance du produit intérieur brut.

En ce qui concerne les calamités, il faudrait trop de temps pour répondre aux questions qui nous ont été posées, en particulier par M. Gaudin et M. Ruffe. Aussi, M. Christian Bonnet et moi avons-nous décidé d'adresser à tous les parlementaires une lettre d'information qui fera le point sur les différents sinistres de ces dernières années et rappellera les améliorations apportées cette année au système d'indemnisation.

En conclusion de ces réponses qui ont porté tant sur l'évolution du revenu agricole que sur la politique de production et particulièrement de l'élevage, tant sur les problèmes sociaux que sur ceux de l'équipement, je dirai que la rigueur nécessaire, qui s'impose d'ailleurs à tous les pays d'Europe, n'est pas incompatible, vous l'avez vu, avec l'effort de solidarité.

Le budget social, qui est à la fois un budget de transferts sociaux et un budget de correction des inégalités grâce à la large ouverture des cotisations dont le taux varie de un à dix, les mesures prises dans le cadre de notre politique de la montagne, l'aide spécifique aux agriculteurs les plus atteints par la sécheresse, tout cela fait que nous n'avons pas à rougir de la comparaison qui peut être établie avec d'autres pays européens dans le domaine de l'aide à l'agriculture.

Cette rigueur nécessaire n'est pas incompatible non plus avec la préparation de l'avenir. Certes, le remembrement pose quelques problèmes, qu'ont plus particulièrement évoqués M. César et M. Sourdille. Mais j'estime que l'effort de modernisation de notre agriculture passe davantage par les prêts bonifiés, par la dotation à l'installation des jeunes, par la politique de l'élevage, par l'accroissement des crédits de prévention sanitaire et de lutte contre la brucellose et par la poursuite des actions de recherche et de formation qui, seules, peuvent permettre un accroissement de la productivité de l'agriculture française, condition initiale de l'amélioration des revenus et du développement de nos exportations. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Mesdames, messieurs, grâce à la connaissance qu'il a des problèmes agricoles, M. Méhaignerie a déjà répondu à un très grand nombre de questions.

Je voudrais, pour ma part, traiter quelques problèmes plus spécifiques : celui de l'agriculture des départements d'outre-mer, celui du vin et des productions méditerranéennes, celui, capital, de la politique communautaire.

Enfin, je m'efforcerai de faire justice de certaines outrances que je ne puis laisser passer sans y répondre.

Je vous rassure tout de suite, monsieur Fontaine : votre beau département, que j'ai eu le privilège de visiter, trop rapidement à mon gré, n'est pas exclu du bénéfice des crédits d'équipement hydraulique et d'électrification rurale. Pour 1976, les 5,4 millions qui sont inscrits à la ligne budgétaire relative à l'hydraulique seront intégralement délégués. Pour 1977, un effort particulier, qui se traduit dans le projet de budget par l'inscription d'un crédit de 7,4 millions de francs, soit 37 p. 100 de plus que cette année, devrait permettre pour partie d'achever l'irrigation du bras de la Plaine et d'amorcer l'aménagement du bras de Silaas.

La visite que j'ai effectuée à Silaas aurait d'ailleurs suffi à me convaincre de la nécessité d'aménager les Hauts ; il s'agit là d'un projet grandiose, difficile, mais indispensable.

Pour ce qui est du rhum malgache, je partage vos préoccupations et je compte m'en entretenir avec le secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer et avec le ministre de la coopération.

A M. Rivièrez, dont j'ai eu aussi la chance de visiter le grand département, je rappelle que le budget d'équipement de la Guyane pour 1977 est en augmentation de près de 30 p. 100 par rapport à 1976. La pluie de critiques stigmatisant l'insuffisance de nos crédits d'équipement qui s'est abattue depuis hier matin devrait le persuader que la Guyane bénéficie à cet égard d'un traitement aussi privilégié que justifié.

Je partage naturellement les soucis de M. Rivièrez concernant la formation et concernant le financement du budget de la chambre d'agriculture. L'association permanente des chambres d'agriculture s'est saisie de ce problème et nous nous efforcerons en liaison avec cet organisme de trouver une solution.

J'ai déjà évoqué, à maintes reprises, les problèmes du vin, et j'ai défini très clairement hier la position du Gouvernement sur l'extension éventuelle du Marché commun à certains pays méditerranéens.

Je rappelle à MM. Hausherr, Bayou, Antagnac, Bastide, Baligère, Frèche et César que depuis un an nous avons mis en place un certain nombre d'instruments de marché, le nouveau règlement 816 et l'office du vin qui, même si l'ampleur de ses attributions n'a pas répondu à leur attente, a néanmoins fait œuvre utile, ce qu'ont reconnu les professionnels.

En outre, nous avons homologué un accord interprofessionnel fixant des prix minima pour les vins de table. Les responsables de la profession, dès qu'ils auront saisi l'administration de propositions en ce sens, auront ainsi l'assurance que nous ferons en sorte que ce contrat interprofessionnel soit renouvelé, fussent les nouveaux prix ne prendre effet qu'au milieu ou à la fin du mois de décembre. Je fais toutefois observer que toute définition des prix avant cette date serait de nature, comme me l'ont dit les dirigeants professionnels, à tirer très opportunément les cours du vin vers le haut, ce qui est notre souhait à tous.

« La majorité silencieuse des viticulteurs, écrivait récemment M. Philippe Lamour dans le *Nouvel économiste* que j'ai entendu citer ici, sait que la solution est dans la réduction de l'excédent des productions de qualité inférieure ». Telle est bien la préoccupation du Gouvernement.

La création des contrats de qualité, le soutien que nous sommes décidés à apporter aux sinistrés du Minervois et des Corbières, régions qui s'adonnent à des productions de qualité, sont là pour témoigner du souci du Gouvernement de privilégier d'une manière systématique la production de qualité.

On a regretté la dépendance du marché national de certains pays étrangers. Pour ce qui est des importations d'Italie, les contrôles de qualité qui ont été menés par les services de la répression des fraudes ont obtenu des résultats appréciables. Le niveau actuel des importations est sensiblement inférieur au chiffre de 8 millions d'hectolitres par an que l'on a cité.

Comme j'ai d'ailleurs eu l'occasion de le dire à M. Bayou il y a quinze jours ici même, le ralentissement marqué enregistré au cours des quatre derniers mois par rapport aux quatre mois correspondants de l'année précédente semble dû à un certain relèvement des prix sur le marché italien, en même temps qu'à l'existence de montants compensatoires monétaires spécifiques,

dont il appartiendra d'ailleurs à la Communauté d'apprécier, au vu du bilan des vendanges de 1976, s'il convient ou non de les maintenir à leur niveau actuel.

Les producteurs de vins blancs de la Gironde, qui ne voudraient pas être placés à nouveau dans la situation très difficile qu'ils ont connue l'an passé — ce que l'on comprend — se refusent à être les victimes de la politique laxiste qui a été pratiquée et dont les effets ont été déplorables.

Pour ces vins, nous avons d'abord agi par la bande, en quelque sorte, en obtenant de la Communauté une autorisation de distillation pour l'ensemble des vins du Sud-Ouest, dont pourront profiter ceux qui ont de très gros rendements dans un département voisin du vôtre, monsieur Bayou. D'ici à quelques semaines, l'ouverture d'une distillation préventive plus générale et l'établissement de contrats à court terme devraient être de nature à vous apporter une aide efficace.

Il n'est malheureusement pas possible, monsieur César, d'établir des frontières entre départements français alors que ceux de vos collègues qui se préoccupent des problèmes viticoles regrettent déjà qu'il y en ait si peu sur le plan de la Communauté.

La situation des industries agricoles et alimentaires a été évoquée par MM. Sourdille, Commenay, Huguet, Rieubon et Pignion, pour ne citer qu'eux.

Je puis les assurer que la suppression du secrétariat d'Etat aux industries agro-alimentaires n'entame en rien la volonté du Gouvernement de porter — j'ai eu l'occasion de le dire hier déjà — une attention particulière à ce secteur en difficulté qui est pris entre le secteur de la production et celui de la distribution qui font l'objet, qu'on le veuille ou non, en France comme dans la plupart des pays, d'un intérêt plus soutenu que le secteur de la transformation, qu'elle soit coopérative ou privée.

J'observe d'ailleurs qu'il s'agit d'un secteur qui donne lieu à bien des divergences d'appréciation au sein même de l'opposition. Là où M. Huguet décèle le handicap des industries agricoles et alimentaires, proie facile pour les investissements étrangers, M. Durojard, qui appartient à la même formation politique, voit la domination des groupes de l'industrie alimentaire qui accumulent les profits. Alors que M. Rigout parle de groupes financiers géants, M. Rieubon, qui appartient à la même formation que lui, estime que les difficultés des industries agricoles et alimentaires s'accroissent.

M. Marcel Rigout. Ce n'est pas contradictoire !

M. le ministre de l'agriculture. Mais venons-en à l'Europe et à ses difficultés, qui préoccupent apparemment un très grand nombre de membres de cette Assemblée, puisque, tour à tour, MM. Deniau, Billoux, Pignion, Bastide, Richard, Bertrand Denis, Guerneur, Ehm, Hausherr, Beucier, Daillet, Blanc, Frêche, Balmigère nous ont fait part de leurs soucis à cet égard.

Dès hier après-midi, j'ai défini très clairement quelle était notre position vis-à-vis de l'irritant problème des montants compensatoires monétaires.

Nous sommes favorables aux objectifs proposés par la commission, à l'automatisme près, comme les sept délégations sur neuf qui ont marqué leur accord avec ces objectifs. La discussion qui doit reprendre au mois de décembre nous permettra de développer notre point de vue à ce sujet. La rencontre franco-britannique du 12 novembre donnera, sans nul doute, au Gouvernement français l'occasion d'exprimer à nos amis britanniques toutes les appréhensions que lui cause le niveau devenu véritablement extravagant de certains montants compensatoires monétaires.

Pour ce qui est du lait, je me bornerai à répéter qu'il y a un problème et qu'il faudrait être malhonnête pour ne pas l'admettre.

Le journal *Le Monde* d'hier soir notait qu'au 30 septembre 1976 la production laitière était, dans la Seine-Maritime, inférieure de 13 p. 100 à ce qu'elle était au 30 septembre 1975, mais supérieure de 5 p. 100 par rapport au 31 octobre de l'année précédente. Un rattrapage de 18 p. 100 en un mois, une production qui atteindra à peu près celle de l'an dernier malgré la sécheresse en France, une augmentation prévisible de 3 p. 100 pour l'ensemble de la Communauté à la fin de l'année, un stock de poudre de lait qui s'élève à 1,3 million ou 1,4 million de tonnes : tout cela nous montre qu'il est temps de maîtriser la production laitière.

Mais il va de soi qu'il ne s'agit nullement de pénaliser les producteurs laitiers. A cet égard, je rappelle qu'une contribution financière avait été demandée dans le passé, sous la forme d'une taxe parafiscale, à un certain nombre de producteurs, en particulier aux producteurs de petits pois, et que c'est grâce au fonds qui a été ainsi constitué qu'une action de promotion intérieure

et d'aide à l'exportation a pu être développée, ce qui a permis à ce secteur, alors en difficulté, de connaître un développement spectaculaire au cours des douze dernières années.

C'est à un dispositif de ce type que nous songeons, car je me suis formellement opposé à certains de nos partenaires qui entendaient trouver une solution au problème des excédents structurels de production laitière dans une stabilisation ou une diminution du prix. Ce qu'il faut faire, à mon avis, c'est constituer un fonds grâce auquel pourraient être menés un certain nombre d'actions de nature à donner plus de dynamisme à la politique commerciale en ce domaine, qu'il s'agisse des pays de la Communauté ou des pays tiers.

Cette question des montants compensatoires monétaires a également été évoquée par M. Rigout, avec lequel j'ai eu l'occasion d'échanger quelques propos. Conformément à son désir, je vais lui fournir d'autres précisions.

Il a indiqué que, dans une lettre en réponse à M. Ballanger, j'avais parlé du budget européen pour 1976-1977. Je me permets de le convier à une lecture plus attentive de cette missive qu'il n'a sans doute que survolée. Voici ce que je répondais à M. Ballanger : « Pour ce qui concerne la suggestion que vous faites de retenir une part de la contribution de la France au budget européen pour 1976-1977... ». C'est donc M. Ballanger qui avait lié les années 1976 et 1977 : en fait, chacun sait que, comme il en va pour le budget français, le budget communautaire s'entend pour une année civile.

M. Marcel Rigout. Lisez l'autre paragraphe !

M. le président. Je vous prie de ne pas interrompre M. le ministre, monsieur Rigout.

M. le ministre de l'agriculture. Vous allez avoir satisfaction, monsieur Rigout.

En réalité, vous avez demandé un bilan. Je précise de nouveau que l'action de la Communauté ne doit pas être appréciée en fonction de la comptabilité. Je n'en suis, que plus à l'aise pour rappeler qu'en 1975 nous avons bénéficié d'un solde positif, vis-à-vis du F.E.O.G.A., section garantie, de l'ordre du milliard de francs, soit 178 441 000 unités de compte. Du 1^{er} janvier au 31 octobre 1976, la France a reçu du F.E.O.G.A. plus de 7 750 millions de francs, soit 1 274 millions d'unités de compte, alors que, pour la totalité de l'année 1976, sa contribution à ce fonds s'élève à 6 900 millions de francs, soit 1 244 millions d'unités de compte.

Nous avons donc, dans les dix premiers mois, recouvré — et au-delà — notre contribution, et deux mois restent encore à courir.

Pour 1976, le coût des montants compensatoires monétaires est évalué par la commission de Bruxelles, dans son deuxième budget supplémentaire, à 611 millions d'unités de compte, soit 3 390 millions de francs environ. Pour 1977 — dans l'hypothèse où aucune réforme n'interviendrait — ce coût, compte tenu des montants compensatoires monétaires actuels, qui, de toute évidence, ne peuvent demeurer longtemps au niveau actuel, est estimé à 1 200 millions d'unités de compte dans le cas du Royaume-Uni.

Monsieur Rigout, vous avez repris une affirmation de M. Georges Marchais selon laquelle la sécheresse en Europe a réduit les excédents. La France serait donc fondée, a-t-il déclaré, « à retenir une large part de sa contribution de 5,7 milliards de francs au F.E.O.G.A. ». Cette contribution de 5,7 milliards de francs dans le budget primitif est passée, en fait, à 6,9 milliards pour répondre à un appel de fonds de la Communauté.

Je suis en mesure de vous indiquer, monsieur Rigout, que s'il doit y avoir un léger excédent de recettes — et j'insiste sur l'adjectif « léger » — et si, contrairement à tous les usages et à tous les règlements communautaires, la France devait reprendre une partie de sa contribution, cet excédent serait tout au plus de l'ordre de 200 millions de francs. Je vous invite à comparer ce chiffre aux quelque six milliards de francs dont ont bénéficié — ou vont bénéficier — les agriculteurs victimes de la sécheresse.

Mesdames, messieurs les députés, le moment me paraît venu de souligner, à l'endroit de l'opposition, le caractère éminemment paradoxal des critiques visant l'insuffisance des crédits qui vous sont proposés, critiques formulées par des hommes qui ont refusé, le 26 octobre dernier — dans le scrutin n° 387 — en votant contre le collectif budgétaire, de s'associer à l'action menée par les pouvoirs publics pour venir en aide, au niveau non négligeable de six milliards, aux agriculteurs les plus atteints par la sécheresse. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Le texte de la motion de censure de l'opposition n'avait d'ailleurs laissé pantois dans la mesure où il y était écrit, noir sur blanc, que le plan Barre de lutte contre l'inflation « accroît l'insécurité économique pour les agriculteurs ».

Une telle assertion, alors que ces derniers sont les premières victimes de l'inflation, comme l'a lumineusement montré le professeur Malassis ces jours derniers à l'assemblée générale de la confédération européenne de l'agriculture...

M. Pierre Joxe. Malassis ! Mal assis !

M. le ministre de l'agriculture. Vous pouvez, monsieur Joxe, sourire du professeur Malassis, mais il a certainement, sur l'économie agricole, des notions plus solides que les vôtres. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Pierre Joxe. Vous relirez vos propos au *Journal officiel*, monsieur le ministre, et je suis sûr que vous en rougirez !

M. le ministre de l'agriculture. Une telle assertion, disais-je, révèle ou une méconnaissance totale des réalités ou un mépris profond pour l'opinion publique, à moins que ce ne soit l'une et l'autre à la fois.

M. Guy Guermeur. C'est le plus vraisemblable !

M. Pierre Pranchère, rapporteur spécial. Les leçons d'économie nous conduisent à la faillite.

M. le ministre de l'agriculture. Niveau d'aide non négligeable, ai-je dit...

M. Hubert Ruffe. Vos arguments sont très spécieux !

M. le président. Je vous en prie, messieurs, cessez ces interruptions !

M. le ministre de l'agriculture. Niveau d'aide non négligeable, ai-je dit, pour les agriculteurs victimes de la sécheresse. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer l'effort consenti par la France en ce domaine à ceux qui ont été déployés — lorsqu'ils l'ont été — par ceux de nos partenaires de la Communauté dont certaines régions ont aussi été cruellement touchées par cette calamité.

Faut-il rappeler, à titre d'exemple, qu'à quelques semaines pourtant des élections générales du 3 octobre le gouvernement socialiste d'Allemagne fédérale a limité son concours à un crédit de 90 millions de deutschmarks, soit 180 millions de francs, sous forme d'une enveloppe de bonifications d'intérêts ?

J'observe au demeurant que, s'exprimant au journal télévisé d'Antenne 2 à vingt heures, le 22 septembre dernier, un porte-parole, ô combien autorisé, du groupe socialiste, M. Claude Estier indiquait que le plan Barre, dont M. Antagnac a publiquement, hier, souhaité l'échec...

M. Jean Antagnac. Je n'ai pas souhaité l'échec du plan Barre. J'ai dit que c'était certainement ce qui se passerait.

M. Guy Guermeur. Vous avez voté contre !

M. le ministre de l'agriculture. Je vous donne acte, monsieur Antagnac, de la gêne que vous éprouvez à reconnaître que vous souhaitez l'échec du plan anti-inflation. (Exclamations sur les bancs des socialistes, radicaux de gauche et des communistes.)

M. Marcel Rigout. Ce n'est pas un plan anti-inflation, c'est un plan d'austérité !

M. le ministre de l'agriculture. Je disais que M. Claude Estier, lors du journal télévisé d'Antenne 2, a déclaré, à propos du plan Barre, qu'il « se dit rigoureux, mais qu'il s'inscrit dans un budget 1977 qui est loin de l'être ». Une telle affirmation me permet de réduire à néant les critiques qui ont été formulées par tel ou tel de ses amis sur l'insuffisance de nos crédits.

Messieurs, Rivarol disait déjà : « C'est un grand avantage que de n'avoir rien fait, mais il ne faut point en abuser ! ». (Rires et applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Sans doute, un programme commun de gouvernement a-t-il été bâti à propos duquel nous avons échangé quelques répliques, M. Rigout et moi, hier après-midi. J'avais eu pouvoir indiquer que trois pages y étaient consacrées à l'agriculture ; mais j'entends, dans un souci d'objectivité, rectifier cette erreur, il s'agit, en réalité, de deux pages et quatre lignes. (Très bien ! très bien ! applaudissements et rires sur les mêmes bancs.)

M. Marcel Rigout. Et dans *Démocratie française*, combien y a-t-il de lignes ?

M. le ministre de l'agriculture. M. Rigout, avec la prodigieuse assurance qui a toujours caractérisé le parti communiste dans l'énonciation de contrevérités, a tenté de faire croire que les formations politiques attachées au programme commun ne faisaient peser aucune menace sur la propriété privée et sur l'exploitation familiale. (Exclamations sur les bancs des communistes.)

M. Xavier Deniau. Pourquoi ne supportez-vous pas les vérités ?

M. Marcel Rigout. C'est vous qui êtes les ennemis de la propriété privée ! (Applaudissements sur les bancs des communistes. — Exclamations sur les bancs des républicains indépendants et sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République, et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. Guy Guermeur. Vous ne pouvez même pas supporter qu'on vous lise !

M. le président. Messieurs, je vous en prie ! le débat doit se dérouler dans la sérénité.

Veillez poursuivre votre propos, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Rigout, petit livre à la main, j'observe que, dans le programme commun, il est écrit : « Les ventes et locations foncières seront contrôlées par des offices fonciers, cantonaux et départementaux ; ces offices auront priorité pour tout achat de terres à utilisation agricole... » (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs des centristes et des démocrates sociaux.) S'il ne s'agit pas là d'une menace sur la propriété privée, je veux bien être pendu ! (Nombreux applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Raoul Beyou. Les offices fonciers procéderont à une répartition plus juste des terres entre les exploitants.

M. Georges Frêche. Ce n'est pas une atteinte à la propriété !

M. le ministre de l'agriculture. En vérité, il s'agit là d'un des aspects de ce collectivisme dont on voudrait bien aujourd'hui nous faire oublier qu'il constitue la base de la philosophie des formations de l'opposition.

M. Hubert Ruffe. C'est une interprétation fantaisiste !

M. Guy Guermeur. Les écrits restent.

M. le ministre de l'agriculture. Entendre M. Rigout déclarer que la duplicité caractérise l'action gouvernementale...

M. Marcel Rigout. Oui !

M. le ministre de l'agriculture. ... que le budget en discussion est un budget de misère...

M. Marcel Rigout et M. Paul Balmigère. Oui !

M. le ministre de l'agriculture. ... n'aura constitué une surprise pour personne.

Plusieurs députés communistes. C'est vrai !

M. le ministre de l'agriculture. N'a même pas été une surprise l'écart de langage qu'il a commis en osant parler de budget « falsifié ». C'est son langage habituel !

Ce qui est nouveau, depuis quelque temps, c'est cette défense... émuante de l'exploitation familiale à laquelle se livre le parti communiste...

M. Paul Balmigère. Alors que c'est vous qui la tuez !

M. le ministre de l'agriculture. ... qui a l'audace — pense-t-il donc que les exploitants sont assez naïfs pour le croire ? — de prétendre que le Gouvernement « combat » l'exploitation familiale.

Qu'avons-nous fait depuis plusieurs années sinon des transferts indirects de revenus, à travers le B. A. P. S. A., au bénéfice des exploitants les plus modestes ?

Qu'avons-nous fait sinon plafonner les aides directes à 30 U. G. B. pour l'indemnisation de la sécheresse et prévoir des dispositifs d'exclusion pour les exploitants les plus favorisés et même des mesures fiscales les concernant et qui n'ont pas toujours été appréciées ?

Qu'avons-nous fait sinon limiter et plafonner les prêts bonifiés par exploitation ?

Qu'avons-nous fait sinon tripler le montant des prêts aux jeunes agriculteurs et multiplier par huit, en cinq ans — de 200 à 1 600 millions — les prêts spéciaux d'élevage qui, que je sache, ne sont pas réservés aux exploitations les plus favorisées ?

M. Marcel Rigout. Combien sont-ils ceux qui ont touché ces prêts ?

M. le président. Monsieur Rigout, laissez donc M. le ministre s'exprimer !

M. le ministre de l'agriculture. Qu'avons-nous fait sinon limiter à 150 têtes les aides aux éleveurs de taurillons ?

Si le langage tenu par M. Rigout ne m'a, en fin de compte, pas étonné, j'ai en revanche été peiné et surpris d'entendre M. Benoist — avec sa courtoisie habituelle qui l'a incité à s'excuser auprès de moi de devoir partir avant mes réponses — mettre sur le compte d'une agriculture dite libérale les difficultés que nous avons connues.

Je regrette que le temps ne manque pour dresser la longue liste des mécomptes de l'agriculture dite collectiviste. Il me suffira de convier les membres de cette assemblée à porter leurs regards vers un pays ami situé dans la péninsule ibérique et qui, instruit par une expérience qui l'a conduit au bord de la famine, en est revenu ces jours derniers, avec l'éviction spectaculaire de celui qui, la semaine dernière encore, était mon collègue, à des notions plus réalistes de la politique agricole et du tempérament des agriculteurs. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. Jean Antagnac. Cela n'a rien à voir !

M. le ministre de l'agriculture. Encore est-ce un gouvernement socialiste qui procède à ce retour à la raison.

M. Guy Guermeur. Il n'est pas inutile de le noter !

M. le ministre de l'agriculture. Aussi n'est-ce pas à l'opposition collectiviste que s'adresse l'appel que je lance maintenant à l'Assemblée en lui demandant d'adopter les crédits.

Certes, ceux-ci peuvent paraître insuffisants aux yeux de certains — c'est toujours le cas dans une discussion budgétaire, et je ne tenais pas un autre langage que le vôtre, mesdames, messieurs, lorsque je siégeais sur ces bancs — mais ils sont destinés à assurer la permanence de nos actions au bénéfice du monde agricole.

Je demande à ceux qui ont compris que la lutte contre l'inflation en était la condition première de bien vouloir les voter. (*Applaudissements prolongés sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République, et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. Georges Frêche. Monsieur le président, puis-je présenter une observation ?

M. le président. A titre exceptionnel, monsieur Frêche.

M. Georges Frêche. Monsieur le ministre, vous n'avez, dans vos réponses, pas dit un mot sur le secteur des fruits et légumes en Méditerranée, pourtant considéré comme fragile.

M. le ministre de l'agriculture. Sans doute M. Frêche n'était-il pas là hier après-midi !

M. Georges Frêche. J'étais présent hier après-midi.

Vous avez indiqué qu'il faudrait éventuellement modifier les règlements et vous avez précisé que, dans le cadre de vos réponses, vous aborderiez le problème des productions méditerranéennes : vin, fruits et légumes.

Or j'ai noté que, contrairement à ce que vous avez annoncé, vous n'avez pas parlé des fruits et légumes.

Voilà ce que je tenais à faire remarquer.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

J'appelle maintenant les crédits inscrits à la ligne « Agriculture ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (Mesures nouvelles).

« Titre III : 529 450 118 francs ;

« Titre IV : 6 472 050 875 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (Mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 177 315 000 francs ;

« Crédits de paiement : 71 655 000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 907 625 000 francs ;

« Crédits de paiement : 615 636 000 francs. »

ETAT D

Autorisations d'engagement accordées par anticipation sur les crédits à ouvrir en 1978.

TITRE III

« Chapitre. 35-31. — Service des haras. — Matériel : 4 100 000 francs. »

Sur le titre III de l'état B, MM. Pierre Joxe, Huguel, Duroure, Maurice Legendre, Le Pensec, Antagnac, Capdeville, Bastide, Bayou, Lucien Pignion, Benoist, Frêche, André Billoux, Gaudin, Laborde et les membres du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche et apparentés ont présenté un amendement n° 238 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 310 000 francs. »

La parole est à M. Laborde.

M. Jean Laborde. L'article 6 de la loi d'orientation de 1960 prévoit que le Gouvernement doit présenter au Parlement chaque année un rapport sur l'exécution du plan de production agricole et de commercialisation des produits.

Or le Gouvernement ne respecte pas cette obligation.

N'est-ce pas précisément parce qu'il se refuse à toute planification ?

C'est, en effet, une absence de planification et d'orientation à moyen et à long terme que l'on serait tenté de reprocher au budget conjoncturel que vous nous soumettez, monsieur le ministre, si l'on ne savait qu'une telle lacune peut avoir une signification politique dans la mesure où elle favorise un mode de sélection que nous ne pouvons admettre.

Autant il est souhaitable de conserver à l'agriculture française certaines spécificités, qui peuvent faire la richesse de nos provinces, autant il apparaît urgent de mettre fin aux disparités dont elle souffre et que nous avons été heureux de vous voir reconnaître.

Mais faut-il rappeler que le budget que vous nous présentez ne pourra que perpétuer des vices structurels, dont il essaye, tout au plus, de compenser quelques effets ?

Une politique de progrès devrait, au contraire, chercher à éviter une assistance permanente, économiquement aberrante, psychologiquement insupportable et socialement injuste. Or, toutes les actions orientées vers l'avenir se trouvent à peu près sacrifiées.

On a souligné les carences de la formation des hommes, de l'enseignement sans lequel l'agriculture ne peut se hisser au niveau qu'elle mérite dans une économie moderne, enseignement qui doit être à ce titre considéré comme un investissement prioritaire.

Le développement ne manquera pas de subir les conséquences de la crise de l'A.N.D.A., et les régions déshéritées se verront privées d'une aide précieuse nécessaire au rattrapage de leur retard.

Comment ne pas rappeler l'insuffisance des crédits destinés aux équipements, collectifs ou individuels, sans lesquels il n'est pas de progrès concevable et qui, au-delà de l'agriculture, permettent de maintenir quelque vie dans un milieu rural dangereusement menacé par l'exode ?

Pouvons-nous accepter, au décours de cette année de sécheresse — qui a montré l'importance de la maîtrise de nos ressources en eau et a fait prendre conscience du fait que 3 p. 100 seulement de nos terres disposent de réseaux d'irrigation — sans tirer aucune leçon de cette douloureuse expérience, une réduction des programmes d'aménagement hydraulique ?

Pouvons-nous, de même, accepter une diminution grave des programmes d'adduction d'eau, d'assainissement et d'électrification, quand on connaît les immenses besoins qui restent à satisfaire dans ces divers domaines et les charges qu'acceptent les collectivités pour essayer d'améliorer les conditions de travail et de vie dans nos campagnes ?

Les équipements agricoles et l'aménagement rural doivent constituer un objectif prioritaire répondant à un souci de justice sociale aussi bien qu'à la recherche d'un équilibre économique.

C'est certainement au niveau de ces investissements que, par le canal du budget, la solidarité nationale trouverait à s'exprimer de la façon la plus équitable et la plus rationnelle.

Ils permettraient aux secteurs les plus handicapés de notre agriculture d'amorcer un démarrage qu'aucun autofinancement ne peut assurer et auquel ne saurait suffire, seules, des facilités de crédit. Celles-ci tendent à accentuer les rentes de situation des plus aisés et, trop souvent hélas ! endettent irrémédiablement les plus faibles.

Monsieur le ministre, ce n'est pas seulement en multipliant des transferts et des aides au coup par coup que vous apporterez des solutions durables aux problèmes de notre agriculture.

Si vous n'utilisez que de tels moyens, il vous faut dès à présent prévoir, pour l'année prochaine, de nouvelles mesures d'assistance qu'une nouvelle détérioration du revenu risque de rendre nécessaires parce qu'un sous-équipement persistant n'aura pas permis de faire progresser la rentabilité des exploitations, que les coûts de production n'auront pas été maîtrisés, que les prix de vente seront toujours soumis à la spéculation des marchés et que les agriculteurs resteront sans protection suffisante contre les calamités qui les menacent.

Ces observations indiquent quelques objectifs que nous aurions souhaité trouver dans votre projet de budget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Maurice Tissandier, rapporteur spécial. La commission des finances, monsieur le président, n'a pas été saisie de cet amendement, mais comme, lors de l'examen de l'article 24, elle avait accepté les crédits qui lui étaient proposés, je suppose qu'elle aurait donné un avis défavorable à l'adoption de cet amendement.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Si j'ai bien compris, cet amendement tendrait à obtenir du Gouvernement le dépôt d'un rapport.

Je tiens à rappeler qu'au cours de la session de printemps nous avons déjà présenté un rapport très complet, à l'élaboration duquel M. Méhaugnerie a activement participé.

J'ajoute que le ministère de l'agriculture a répondu à 418 questions qui lui avaient été posées sur ce budget et que, réunies, les réponses à ces questions constitueraient un volume de 1 200 pages.

L'Assemblée comprendra donc qu'il est parfaitement inutile de retenir cet amendement qui a donné matière à un mauvais procès.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 233. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix le titre III de l'état B. (Le titre III est adopté.)

M. le président. Sur le titre IV de l'état B, M. Bertrand Denis, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, a présenté un amendement n° 233 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 15 millions de francs. »

La parole est à M. Bertrand Denis.

M. Bertrand Denis, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, il me semble utile de préciser pourquoi cet amendement a été déposé.

La commission de la production et des échanges a étudié le budget de l'agriculture avec beaucoup de soin. Elle vous a entendu en commission ; elle s'est réunie à nouveau et vous a entendu encore hier matin, publiquement, en commission élargie, réunion à laquelle de plus nombreux collègues auraient dû participer, car le dialogue y fut intéressant.

M. Godefroy, qui n'est pas membre de la commission de la production et des échanges, a précisé ici combien l'enseignement agricole paraissait oublié. Tous nous connaissons les difficultés que rencontre cet enseignement, en particulier l'enseignement agricole privé. Ne pouvant opérer autrement pour marquer notre volonté de voir majorer substantiellement les crédits de l'enseignement agricole, nous avons choisi de présenter cet amendement de réduction sur le chapitre 44-43 de votre budget ; mais, en fait, nous tenons à mettre de l'argent à votre disposition.

Si cet amendement n'avait pas été présenté, la plupart des membres de la commission n'auraient pas voté ce budget.

M. Guy Guerneur. C'est vrai !

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Maurice Tissandier, rapporteur spécial. La commission n'a pas été saisie non plus de cet amendement. Mais le Gouvernement va certainement nous éclairer sur le sujet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'agriculture. Je comprends l'intention qui a présidé au dépôt de l'amendement n° 233 ; mieux même, je rends hommage à ses auteurs. Ils ont voulu manifester leur anxiété et celle d'un certain nombre de parlementaires — il n'était d'ailleurs, que de suivre le débat depuis hier matin pour s'en rendre compte — à propos de l'enseignement agricole, tant public que privé.

Je confirme donc que le Gouvernement prendra avant la fin du débat budgétaire, comme l'a annoncé tout à l'heure M. le secrétaire d'Etat, l'initiative d'un amendement tendant, d'une part, à concurrence d'un million de francs, à un redéploiement interne au bénéfice de l'enseignement agricole et prévoyant, d'autre part, un crédit supplémentaire de 11 millions de francs.

M. Emmanuel Hamel. Cela fera douze millions !

M. le ministre de l'agriculture. Comme le dit M. Hamel, qui a fait ses classes dans un établissement que j'ai moi-même fréquenté et qui, de ce fait, a gardé de la mathématique un bon souvenir, cela fait douze millions de francs. (Sourires.)

Mais en réalité, monsieur Bertrand Denis, il ne s'agit là, dans l'esprit de M. Méhaugnerie et dans le mien, que d'une première étape, tout au moins sur le plan du redéploiement. Mais nous n'avons pas perdu tout espoir de convaincre certains de nos collègues du Gouvernement — et deux d'entre eux en particulier, le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'économie et des finances et son secrétaire d'Etat — et d'aller plus avant en ce sens.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. Je demande dès lors à M. Bertrand Denis de bien vouloir retirer son amendement puisqu'il a été parfaitement compris par le Gouvernement.

M. le président. La parole est à M. Bertrand Denis, rapporteur pour avis.

M. Bertrand Denis, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, je vous ai écouté avec attention.

Vous venez de faire un grand pas. En tant que vice-président de la commission de la production et des échanges, je vais donc prendre mes responsabilités, car je ne suis pas assuré, si je demandais maintenant une suspension de séance pour réunir la commission, de rassembler sur l'heure un nombre suffisant de membres de la commission.

Nous avions chiffré l'insuffisance de la dotation à vingt millions de francs, ce qui était beaucoup. Mais vous avez laissé entendre que vous feriez peut-être un deuxième pas.

Comme nous sommes en première lecture, je veux m'en tenir à cette certitude que vous connaissez la situation et que vous êtes prêt à y porter remède. Aussi, et au risque de soulever les protestations de certains de mes amis, je retire l'amendement.

M. Alain Bonnet. C'est du cinéma !

M. Paul Balmigère. On s'attendait à ce retrait !

M. le président. La parole est à M. Guerneur.

M. Guy Guerneur. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, je veux d'abord vous rendre hommage, puisque vous avez consenti un effort en faveur de l'enseignement agricole, notamment de l'enseignement agricole privé : 11 millions de francs au titre de l'enveloppe et un million au titre du redéploiement, c'est un bon début.

Le dépôt de l'amendement n° 233 avait bénéficié du large soutien des membres de la commission de la production et des échanges, mais aussi de collègues appartenant à d'autres commissions.

Comme l'a dit M. Bertrand Denis, il avait pour objet d'appeler l'attention du Gouvernement sur le caractère à ce point inacceptable du montant des crédits en cause que nombre d'entre nous avaient envisagé — et envisagent encore — de ne pas voter votre budget si le niveau de crédits nécessaires à l'enseignement agricole, public et privé, n'était pas relevé.

Nous avons donc enregistré vos propos avec beaucoup de satisfaction, d'autant que vous avez ajouté que, devant le Sénat, vous entendiez accroître encore, par un nouveau redéploiement des crédits, l'effort consenti en faveur de l'enseignement agricole.

Par conséquent, pour ma part — je parle à titre personnel, mais mon sentiment est sans doute largement partagé par mes collègues — je voterai volontiers, dans cette première lec-

ture, les crédits de votre budget. Cependant, ce vote est pour moi conditionnel : si, devant le Sénat, vous n'annoncez pas qu'une dotation complémentaire permettra d'atteindre le minimum nécessaire au fonctionnement de notre enseignement agricole, je me verrais au regret, en deuxième lecture, de ne pas voter votre budget.

Après les indications que vous avez données, et connaissant les intentions de nos collègues sénateurs, je crois que nous atteindrons l'objectif que nous souhaitons, ce qui permettra à l'enseignement agricole de fonctionner à un rythme minimal et d'attendre une année meilleure où il trouvera enfin le rythme qui doit être le sien.

M. le ministre de l'agriculture. Nous nous efforcerons, monsieur Guerneur, de ne pas vous plonger dans le regret.

M. Guy Guerneur. Je vous en remercie par avance.

M. le président. L'amendement n° 233 a été retiré.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre IV de l'état B.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole sur le titre V de l'état C ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.
(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Sur le titre VI de l'état C, M. Voisin a présenté un amendement n° 237 ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 90 millions de francs et les crédits de paiement de 22,9 millions de francs. »

La parole est à M. Corrèze, pour soutenir cet amendement.

M. Roger Corrèze. Monsieur le ministre, M. Voisin m'a chargé de vous présenter un exposé sommaire des motifs qui l'ont incité à déposer cet amendement qui tend à apporter des simplifications au régime financier de l'électrification rurale, afin de permettre l'utilisation rationnelle des crédits d'électrification par accélération des travaux.

Dans le système actuel, les travaux sont réalisés dans un délai de douze à quatorze mois s'il s'agit d'un marché de commandes sur série de prix et dans un délai plus important dans les autres cas, soit un délai total minimal de dix-huit à vingt-quatre mois à partir du vote par le Parlement des crédits de subvention. Or il est nécessaire, comme l'a dit le Président de la République, de lutter contre la bureaucratisation en matière financière et technique.

En fait, M. Voisin souhaite éviter tous les retards administratifs qui, par leur durée, entraînent une perte de 20 à 30 p. 100 ; on en reviendrait au dispositif initial de fonctionnement du fonds d'amortissement avec l'agrément préalable, une fois pour toutes, des programmes de travaux des collectivités.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'agriculture. Je prierais d'abord M. Corrèze, qui a bien voulu pallier l'absence de M. Voisin, de m'excuser de n'avoir pas fait allusion, dans ma réponse, à la Sologne, dont nous allons examiner de très près la situation avec les élus et les organisations professionnelles. Nous sommes d'ailleurs tout aussi prêts à donner suite aux préoccupations exprimées par M. Commenay au sujet des récoltes de maïs.

Contrairement à ce que paraît penser M. Voisin, l'amendement qu'il propose ne saurait apporter aucune amélioration décisive aux délais de réalisation des travaux qui, dans l'ensemble, ont fait l'objet de sérieuses améliorations, notamment à la faveur de procédures au coup par coup menées en liaison avec E. D. F.

De toute façon, en application de l'article 37 de la loi de finances du 31 décembre 1970, qui a été reconduit pour toute la durée du VII^e Plan par la loi de finances pour 1975, l'ensemble du programme d'électrification rurale est soumis au conseil du fonds d'amortissement des charges d'électrification qui doit s'employer, de son côté, à réduire au maximum les délais d'examen.

Dans ces conditions, monsieur Corrèze, pour autant que vous puissiez interpréter la pensée de M. Voisin, je souhaiterais que vous retiriez l'amendement.

M. le président. L'amendement est-il maintenu, monsieur Corrèze ?

M. Roger Corrèze. Si mon collègue Voisin avait été parmi nous aujourd'hui, il aurait probablement, après avoir entendu vos explications, retiré son amendement. C'est ce que je fais à sa place. (Murmures sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. Alain Bonnet. Bien sûr ! C'est encore du cinéma !

M. le président. L'amendement n° 237 est retiré.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.
(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix le titre III de l'état D.

(Le titre III de l'état D est adopté.)

Article 69.

M. le président. J'appelle maintenant l'article 69 rattaché à ce budget :

« Art. 69. — I. — A compter du 1^{er} janvier 1977, la recette provenant de la taxe d'usage des abattoirs publics créée par l'article 36 de la loi n° 66-948 du 22 décembre 1966 fait l'objet de reversements au fonds national des abattoirs selon les modalités suivantes :

« 1° Les propriétaires des abattoirs publics inscrits au plan conservent la partie de la recette nécessaire à la couverture de leurs frais de remboursement des annuités des emprunts et de gros entretien des installations et reversent le solde au fonds ;

« 2° Les propriétaires des abattoirs non inscrits conservent la partie nécessaire à la couverture des frais de remboursement des annuités des emprunts contractés avant le 31 décembre 1968 et reversent le solde au fonds.

« II. — Sur les ressources du fonds national des abattoirs et dans la limite de celles-ci, le ministre de l'agriculture peut accorder, sur avis du comité consultatif de ce fonds :

« — des subventions d'allégement des charges des collectivités propriétaires des abattoirs publics inscrits au plan d'équipement et conformes aux normes définies par le ministre de l'agriculture. Un décret fixe de nouvelles modalités d'attribution de ces subventions qui pourront être accordées pendant toute la durée d'amortissement des emprunts ;

« — des primes forfaitaires de fermeture volontaire et des subventions pour la conversion des abattoirs ;

« — des subventions d'accompagnement égales au plus à la subvention principale pour les investissements de mise en conformité des abattoirs inscrits au Plan ;

« — des subventions pour la mise en place d'équipements de pesée.

« III. — Les alinéas 4, 5, 6, 8 de l'article 36 de la loi du 22 décembre 1966 contraires à la présente loi sont abrogés. »

M. Maurice Papon, rapporteur général, et M. Pranchère ont présenté un amendement n° 176 ainsi rédigé :

« Supprimer l'article 69. »

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Pierre Pranchère, rapporteur spécial. Cet article 69 concerne la taxe d'usage des abattoirs publics. La loi du 8 juillet 1965 dispose, dans son article 10, qu'« au terme d'une période transitoire... seuls pourront donner lieu à une aide financière de l'Etat, en vue de leur construction ou de leur modernisation, les abattoirs publics répondant aux normes définies par un arrêté interministériel et relatives aux conditions d'implantation rationnelle, de construction, de fonctionnement et de gestion... ».

Ces normes ont été fixées par un arrêté interministériel du 22 novembre 1968. Il existe donc actuellement deux catégories d'abattoirs : les abattoirs non inscrits au plan d'implantation qui ne peuvent traiter les viandes destinées à l'exportation et qui sont appelés à disparaître progressivement s'ils ne se modernisent pas ; les abattoirs inscrits au plan qui peuvent recevoir des subventions pour l'allégement de leurs charges.

Ce plan d'équipement n'est pas définitif et fait l'objet de modifications continuelles, la dernière ayant été publiée en septembre. De nombreuses collectivités se trouvent donc dans l'incertitude sur l'avenir de leurs abattoirs, ce qui rend la gestion malaisée.

L'application de ces textes a entraîné l'accélération de la disparition des tueries particulières et la diminution régulière du nombre des abattoirs non inscrits au plan d'équipement, et donc non agréés à l'exportation.

Les dispositions de cet article 69 visent donc en fait à accélérer l'équipement des abattoirs inscrits et la disparition des autres.

Il est proposé de mettre en place, à compter du 1^{er} janvier 1977, un système de péréquation des recettes provenant de la taxe d'usage, 60 francs par tonne, et de la moitié de la taxe de visite et de poinçonnage, 15 francs par tonne, le produit de ces taxes provenant à la fois des abattoirs inscrits et non inscrits ; mais seuls pourront bénéficier des subventions du fonds les abattoirs inscrits et conformes aux normes. Une partie des crédits pourra être utilisée pour verser des primes de fermeture et des subventions de conversion.

Les conséquences de cet article, s'il est maintenu, seraient la mise en déficit rapide — ou l'aggravation du déficit — de nombreux abattoirs publics dont le maintien s'impose pourtant à l'évidence.

Je prendrai, en priant l'Assemblée de m'en excuser, l'exemple de mon département, qui n'est pas un cas unique. Je constate, d'après la liste des abattoirs agréés, que l'Indre, la Drôme, les Hautes-Alpes n'en possèdent pas et que, notamment, le Cher, la Mayenne et la Meuse n'en ont qu'un.

Or, en Corrèze, l'abattoir de Tulle, construit vers la fin des années 40, a un tonnage d'abattage en progression, qui dépasse actuellement les 3 000 tonnes. Un projet de construction d'un nouvel abattoir est actuellement en cours d'inscription.

Cependant, monsieur le ministre, vous avez répondu à une question que j'ai posée en tant que rapporteur : « Un préalable reste à lever en ce qui concerne l'inscription au plan d'équipement, le dossier ne comportant pas la convention formelle entre la ville et la S.I.C.A. - Centre-Sud, ni les garanties financières qui ont paru devoir être exigées dans l'intérêt de la collectivité. »

Je cite ces propos parce qu'ils s'insèrent au cœur du problème. Du fait que la taxe d'usage n'a pas été revalorisée depuis longtemps, l'abattoir de Tulle est en déficit. Or l'article 69 stipule dans son premier alinéa que « les propriétaires des abattoirs non inscrits conservent la partie nécessaire... » — de la taxe d'usage — « ... à la couverture des frais de remboursement des annuités des emprunts contractés avant le 31 décembre 1968 et reversent le solde au fonds ».

Il est clair que l'abattoir de Tulle, construit en 1947, ne pourra supporter de telles difficultés. Il en ira de même pour d'autres abattoirs. A la mise à mort du bétail succédera celle de l'abattoir !

Un autre abattoir d'un chef-lieu de canton, Argentan, carrefour de ce que l'on appelle un « pays », est dans la même situation et fait aujourd'hui l'objet des préoccupations des élus de la région.

D'ailleurs, la commission d'enquête parlementaire sur le marché de la viande avait, à propos de l'implantation des abattoirs, jugé fondamentale la nécessité de concilier deux impératifs apparemment contradictoires : d'une part, la constitution d'unités modernes et rentables destinées à alimenter les grands centres de consommation et qui seront à brève échéance toutes situées sur les lieux de production ; d'autre part, le maintien dans toute la mesure du possible des circuits locaux.

C'est la raison qui a conduit votre rapporteur à demander à la commission des finances la suppression de l'article 69. En effet, la concentration des abattoirs renforce la suprématie du circuit mort sur le circuit vif qui va s'amenuisant. Cette situation place d'ailleurs les bouchers détaillants en position d'infériorité par rapport aux négociants en viande qui deviendront bientôt des revendeurs de produits préparés industriellement par quelques grands groupes disposant de la maîtrise complète du marché de la viande.

Le rapporteur général a suivi mes conclusions et la commission a supprimé cet article. Cette suppression traduit notre intention d'obtenir du Gouvernement la définition, après une étude approfondie, d'une politique en matière de répartition des abattoirs publics. Au nom de la commission, je demande donc à l'Assemblée de rejeter l'article 69.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur le président de la commission des finances, monsieur le rapporteur, je conviens volontiers qu'il y a eu défaillance de la part du ministère de l'agriculture dans l'explication de cette affaire. Après avoir mieux réalisé de quoi il est question, l'Assemblée acceptera sans doute de suivre le Gouvernement qui a été l'objet de démarches pressantes de la part d'un certain nombre de maires qui éprouvent de grandes difficultés avec leurs abattoirs.

Je ne parlerai pas de l'abattoir de Tulle ; il a, me semble-t-il, un défenseur particulièrement autorisé qui m'aurait déjà saisi du problème s'il était vraiment inquiet de sa situation.

J'interviens avec d'autant plus de détachement dans cette affaire que l'abattoir de Carnac a été fermé, ainsi que celui d'Auray, la ville la plus importante de ce qui était hier, et redeviendra, je l'espère, ma circonscription.

Il me faut rappeler que notre appareil d'abattage des animaux de boucherie était très dispersé et vétuste au lendemain de la dernière guerre. Il comptait en effet 1 600 abattoirs municipaux, 21 000 tueries particulières et quelques centaines d'abattoirs privés qui ne répondaient, dans l'ensemble, à aucune exigence fondamentale en matière de salubrité et d'efficacité économique et commerciale.

Un plan d'équipement élaboré, ô combien difficilement ! — M. Pons en a gardé le souvenir — a jeté les bases d'une nécessaire concentration des abattoirs publics et privés en retenant 641 abattoirs publics et 193 abattoirs privés. Dans la loi du 8 juillet 1965, le législateur a inscrit la poursuite de la concentration des points d'abattages. Cette opération ne s'est pas réalisée sans poser quelques problèmes sur le plan local : je crois qu'il n'y a pas ici un seul député qui n'ait été au courant des difficultés auxquelles cette concentration et ce regroupement ont donné lieu.

Le plan d'équipement établi en 1968 comprenait 419 abattoirs publics au lieu de 641 et 140 abattoirs privés au lieu de 193. C'était donc une nouvelle concentration qui intervenait. Mais nombre d'abattoirs de format limité restent inscrits au plan. Sur les 397 encore en activité, 296 ont une capacité égale ou inférieure à 5 000 tonnes par an.

Les fermetures volontaires d'abattoirs publics ont été encouragées. C'est ainsi que 692 fermetures ont été primées et que les abattoirs publics non inscrits au plan n'étaient plus que 402 en 1975 pour un abattage de 245 000 tonnes de viande. Les 21 000 tueries particulières de l'après-guerre qui, ne nous y trompons pas, constituaient un véritable danger du point de vue sanitaire, sont réduites à 607.

Mais la grande majorité des abattoirs publics n'atteint pas encore le format idéal permettant d'aboutir à des coûts minima. Une directive communautaire a récemment renforcé les exigences sanitaires pour l'agrément à l'exportation : il s'agit de ce fameux cachet ovale dont vous avez tous entendu parler.

Monsieur Pranchère, les collectivités locales sont dans l'impossibilité de couvrir des dépenses de modernisation avec une taxe d'usage de six centimes par kilogramme de carcasse, dont l'aménagement nous était réclamé depuis des années. Puis-je ajouter que celui-ci était également réclamé depuis longtemps par le département de l'agriculture au ministère des finances qui se faisait quelque peu « tirer l'oreille ». Aussi bien, les communes qui décident aujourd'hui de réaliser les investissements indispensables dans leurs abattoirs sur la base d'une taxe de six centimes se trouvent-elles pénalisées.

C'est pourquoi l'article 69 de la loi de finances pour 1977 propose un système de péréquation de la taxe d'usage, portée de six à neuf centimes, qui permet d'accorder des subventions d'allègement pouvant couvrir la totalité des charges d'annuités des emprunts des abattoirs agréés et des subventions d'accompagnement des subventions principales pour les investissements de mise en conformité ainsi que pour les équipements de pesée. Tous les abattoirs seraient alors remis sur un pied d'égalité.

Il faut ajouter qu'un décret en cours de signature accorde des subventions d'allègement forfaitaires de vingt à vingt-cinq francs par tonne par utilisation des crédits disponibles du fonds national des abattoirs.

En définitive, il s'agit de mesures qui visent à garantir la salubrité des viandes, à assurer la protection humanitaire des animaux à abattre, à améliorer la compétitivité d'un maillon essentiel du circuit de la viande, à équilibrer la gestion financière des abattoirs publics sans recourir au contribuable local — souci auquel les maires seront particulièrement sensibles —

à rétablir une égalité dans la concurrence entre les abattoirs et à permettre une politique plus aisée d'exportation de la viande par une généralisation du cachet ovale.

Le temps nous presse pour effectuer cette modernisation puisque les abattoirs publics agréés pour l'exportation ne représentent que 56 p. 100 de nos établissements d'abattage. Nous sommes d'ailleurs très loin du gigantisme ou même du format scandinave des abattoirs.

En 1975, les abattoirs publics d'une capacité de moins de 10 000 tonnes par an ont abattu 67 p. 100 des animaux. Une concentration modérée s'impose afin de préserver les intérêts des producteurs agricoles et des consommateurs sans nuire à ceux des collectivités locales.

Je pense que ces explications rassureront ceux d'entre vous qui, je le répète, faute d'une explication suffisante du ministère de l'agriculture, n'avaient pas compris la portée de ce qui leur est proposé. J'espère que l'Assemblée voudra bien, dès lors, adopter l'article 69 du projet de loi de finances.

M. le président. La parole est à M. Pranchère, rapporteur spécial.

M. Pierre Pranchère, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, j'ai écouté avec attention vos explications. Sans doute suis-je sensible aux considérations d'ordre général que vous avez exposées concernant l'amélioration des conditions d'abattage. Mais sur le fond rien n'est changé.

L'article 69 prévoit bien l'augmentation de la taxe d'usage des abattoirs publics, qui n'avait jamais été relevée depuis 1966, mais la répartition de son produit sera complètement modifiée.

Vous avez parlé de l'abattoir de Tulle. Eh bien, sachez que les difficultés qu'il connaît déjà se trouveront aggravées par la nouvelle répartition prévue par l'article 69 et que la collectivité devra en assumer la charge.

Il y a un problème de financement, avez-vous dit. La question qu'on devrait se poser est celle de savoir quel effort le Gouvernement et votre ministère pourront faire pour aider les collectivités ?

Or je constate que les crédits ne sont pas très importants dans le projet de budget pour 1977.

Vos explications ne m'ont pas fait changer d'avis. Je ne sais si je dois le faire en mon nom personnel ou en ma qualité de rapporteur, mais je demande à l'Assemblée de confirmer le vote de la majorité de la commission des finances. Et si le règlement m'en donne le droit, monsieur le président, je demanderai un scrutin public sur cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Guerneur.

M. Guy Guerneur. Monsieur le ministre, vos explications sont sans doute les plus complètes et les plus convaincantes que nous ayons entendues sur ce sujet depuis longtemps.

Lorsque cette loi a été votée, il existait un ministère de l'agriculture qui est devenu ensuite le ministère de l'agriculture et du développement rural. Or de nouvelles dispositions sont intervenues au titre du développement rural, je veux parler des contrats de pays. Ceux-ci prévoient, en particulier, le maintien de tous les services qui peuvent concourir au développement économique de nos petites villes et de nos bourgs : bureaux de poste, recettes des finances, etc. Il devrait en être de même pour les éléments d'animation rurale que constituent les abattoirs.

Certes, il est nécessaire de rationaliser la répartition des points d'abattage en France, de rechercher une meilleure productivité, mais je vous demande de tenir compte, dans l'application de la loi et du plan de concentration des abattoirs, des engagements pris par l'Etat au titre des contrats de pays et de ne pas vider un peu plus encore nos petites villes de leur substance.

Nous devons soutenir les activités qui contribuent à la sauvegarde de l'emploi et au maintien de la population dans nos campagnes.

Par conséquent, chaque fois qu'il est possible d'améliorer un abattoir existant et de l'adapter aux normes que vous avez définies, de grâce, ne tranchez pas technocratiquement en vous en tenant strictement au plan.

Que l'on se ménage la possibilité, à la faveur d'une sorte de seconde lecture, d'examiner la situation des abattoirs au regard des objectifs généraux visés par les contrats de pays. Cela me paraît fondamental.

M. le président. La parole est à M. Mourot.

M. Jean-Paul Mourot. Le plan national des abattoirs publics a été marqué par une tendance au gigantisme. Je suis l'élu d'un département, l'Indre, où la quantité de viande abattue ne permet-

tail pas la création d'établissements très importants. Pourtant, deux abattoirs avaient été prévus par le plan : l'un à Valençay, qui ne verra jamais le jour, et un autre dans mon propre canton, à Fontgambault, qui lui aussi semble très mal parti.

Si l'on considérait les choses un peu différemment, on pourrait prévoir des abattoirs plus modestes, gérés par des professionnels et dont le coût de réalisation n'atteindrait pas les chiffres pharamineux qu'on nous annonce.

Ne pourriez-vous, monsieur le ministre, lancer auprès de spécialistes un concours de réalisations d'abattoirs afin de savoir à quel prix ils pourraient livrer, dans les régions où le besoin s'en fait sentir, des établissements remplissant les normes exigées pour bénéficier du cachet ovale ? Ainsi on éviterait les gaspillages d'argent auxquels risque de nous exposer la mise en place des établissements de grande envergure qui avaient été souhaités à une certaine époque ?

A cette action, il faut aussi associer les professionnels, lorsqu'il y en a, de même que les collectivités locales qui, dans le cadre de la politique volontariste qu'elles ont engagée pour sauver nos campagnes et nos chefs-lieux de canton, ne manqueront pas de faire l'effort nécessaire pour conserver à des gens qui en ont besoin leur outil de travail, et, vous le savez mieux que quiconque, pour nombre de petites communes, c'est beaucoup que de sauver l'emploi de cinq ou dix préposés ou employés d'abattoir.

Il serait intéressant de connaître le prix, clé en main, d'un abattoir modeste, d'une capacité de deux mille tonnes, qui, à mon avis, peut parfaitement être rentable.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Sans doute, me suis-je encore mal fait comprendre.

Les collectivités locales propriétaires d'un abattoir inscrit au plan n'auront rien à déboursier au titre des frais de modernisation. La charge intégrale des annuités sera supportée grâce au dispositif que nous permettrait de mettre en place l'augmentation de six à neuf centimes de la taxe en question.

Quant à l'abattoir de Tulle, dont je ne connaissais pas la situation particulière, je l'avoue, mes services m'indiquent que dès que les travaux auront été décidés et les accords donnés, il sera inscrit au plan et la couverture intégrale des charges d'annuités sera assurée dans le cadre des règles générales que je viens de préciser.

Je signale à MM. Guerneur et Mourot qu'il ne s'agit pas de se montrer d'une rigueur technocratique en la matière. Bien souvent, au contraire, il a été reproché à mes services de prendre trop en considération les problèmes sociaux et humains pour maintenir en activité un certain nombre d'abattoirs.

Je puis ici témoigner personnellement que les maires, qui rencontrent actuellement des difficultés avec leurs abattoirs et qui n'entendent pas que la privatisation de ces établissements devienne la règle sur l'ensemble du territoire, attendent avec énormément d'impatience le relèvement de la taxe d'usage. Je puis vous assurer que nous ferons en sorte que le couperet de la guillotine ne tombe pas brutalement sur un certain nombre d'abattoirs !

Je reconnais, à ma confusion, avoir cru très longtemps pouvoir maintenir l'abattoir d'Auray, dont je m'étais fait le défenseur. Cela aurait été facile pour le ministre de l'agriculture que je suis. Mais force m'a été de constater que cela n'était ni possible ni raisonnable. Les professionnels eux-mêmes, qui étaient les plus acharnés à intervenir auprès de moi, comme certains interviennent auprès de vous, ont dû en convenir.

Elu depuis plus de vingt ans, j'ai assisté à bien des fermetures d'abattoirs et j'ai vu les problèmes humains qu'elles posaient. Mais il est de l'intérêt de notre élevage, en même temps que de celui des collectivités locales qui veulent garder un abattoir public, que l'article n° 69 soit voté.

M. le président. La parole est à M. Pranchère, rapporteur spécial.

M. Pierre Pranchère, rapporteur spécial. Vos explications, monsieur le ministre, méritent réflexion. Vous avez dit, très justement, que la taxe aurait dû être augmentée et qu'elle peut l'être, mais l'article 69 y met une condition qui aboutirait à la suppression d'abattoirs qui voudraient se faire agréer. Ceux-ci ne recevront qu'une toute petite partie du produit de la taxe ; c'est pour eux une condamnation à mort, je n'hésite pas à le dire.

Vous avez cité le cas de l'abattoir de Tulle, mais je vous signale que des préalables sont posés, parmi lesquels — je me réfère à votre réponse à une de mes questions — figure celui

de l'équilibre financier. Or si vous appliquez les dispositions prévues à l'article 69, cet établissement va se trouver — et combien d'autres avec lui ! — en déséquilibre financier, ce qui sera une raison supplémentaire pour refuser le projet de construction. Je maintiens mon point de vue.

Je vous demande, monsieur le ministre, de revoir le problème et de faire procéder à une étude approfondie sur les abattoirs qui demandent leur inscription au plan. Je vous invite également à différer l'application de cette mesure draconienne, car vous avez la possibilité de faire de nouvelles propositions en deuxième lecture. Mais si vous maintenez cette disposition, je le répète, on se trouvera en face de difficultés considérables.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. A certains moments, il est désagréable d'être ministre, en particulier ministre de l'agriculture... Je me vois obligé, en effet, de mettre les députés en face de leurs responsabilités.

Mesdames, messieurs, si l'article 69 du projet de budget n'est pas voté — et chacun est libre de se prononcer comme il l'entend — vous consacrerez, à brève échéance, la mort des abattoirs publics compte tenu du non-aménagement de la taxe.

Alors que je m'étais rendu dans sa ville pour participer à une assemblée générale, il y a moins de dix jours, M. Carous, président d'un mouvement d'élus locaux et sénateur-maire de Valenciennes, me rappelait encore son souci de maintenir son abattoir et l'impossibilité dans laquelle il se trouvait de le faire compte tenu de la taxe de six centimes.

Je n'ai rien d'autre à ajouter, mais il va de soi qu'en démocrate conséquent, je m'inclinerai devant la décision de l'Assemblée.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 176.

Je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble du Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants.....	471
Nombre de suffrages exprimés.....	465
Majorité absolue.....	233
Pour l'adoption.....	180
Contre	285

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. En remerciant l'Assemblée d'avoir bien voulu suivre le Gouvernement, je tiens à donner l'assurance à MM. Pranchère, Guermeur et Mourot que le ministère de l'agriculture examinera avec une attention particulière bienveillante la situation des abattoirs lorsque les professionnels accepteront de participer à la modernisation d'un certain nombre d'entre eux non prévue par le Plan.

Pour reprendre l'exemple de l'abattoir d'Auray — M. Allainmat, député de Lorient, ne me contredira pas — les professionnels ont tenté, grâce à une mutuelle d'abattage, un effort dans ce sens ; mais après de longues études, ils ont été obligés, malgré leur courage, de baisser les bras. Si, dans un certain nombre de cas, il n'en va pas de même, le ministère de l'agriculture considérera d'une manière extrêmement bienveillante le maintien de ces abattoirs.

M. le président. La parole est à M. Guermeur.

M. Guy Guermeur. Monsieur le ministre, je vous remercie vivement. Dans le scrutin public qui vient d'avoir lieu, je me suis abstenu ; mais si vos paroles avaient précédé ce scrutin, je me serais prononcé contre l'amendement.

M. Jean-Paul Mourot. La même remarque est valable pour ce qui me concerne.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 69.

(L'article 69 est adopté.)

Après l'article 69.

M. le président. MM. Pierre Joxe, Huguet, Duroure, Legendre, Antagnac, Capdeville, Bastide, Bayou, Lucien Pignion, Benoist, Frêche, André Billoux, Gaudin, Laborde, Le Pensec et les membres du parti socialiste et des radicaux de gauche et apparentés ont présenté un amendement n° 241 ainsi rédigé :

« Après l'article 69, insérer le nouvel article suivant :

« Le gouvernement déposera chaque année, sous la forme d'une annexe explicative au projet de loi de finances, un document récapitulatif relatif au montant et à l'utilisation des crédits inscrits dans les lois de finances au titre de la rénovation rurale et du fonds d'action rurale.

« Cette annexe devra comporter, au titre de l'année précédente, de l'année en cours et de l'année suivante :

« 1° Le montant global des crédits votés ou prévus en faveur de la rénovation rurale et du fonds d'action rurale, ventilés par ministère ;

« 2° La répartition de ces crédits par nature d'opération de fonctionnement ou d'équipement, par régions, par départements ainsi que par zones de montagne, zones de rénovation rurale et contrats de pays.

« Cette annexe devra comporter également, outre l'ensemble des textes législatifs et réglementaires relatifs à la rénovation rurale et au fonds d'action rurale, les avis des conseils régionaux qui seront désormais obligatoirement consultés sur l'emploi des crédits de la rénovation rurale et du fonds d'action rurale. »

La parole est à M. Bernard, pour soutenir cet amendement.

M. Jean Bernard. Cet amendement, qui tend à insérer un nouvel article, a pour but d'apporter des éléments de transparence dans les prévisions de répartition et de contrôler l'affectation des crédits inscrits au titre de la rénovation rurale et au fonds d'action rurale.

En effet, il est tout à fait dans le rôle du Parlement d'être informé et de procéder à un contrôle afin d'assainir la situation.

Les contrats de pays peuvent susciter de multiples tensions entre mini-régions. D'autre part, il convient d'indiquer que l'obtention de tels contrats est souvent conditionnée par des appartenances politiques. C'est pourquoi nous demandons que le Parlement puisse traditionnellement remplir sa mission de contrôle dans ce domaine.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Pranchère, rapporteur spécial. La commission n'a pas été saisie de cet amendement. Je ne peux donc donner un avis en son nom.

Cependant, en tant que rapporteur spécial, j'ai posé en commission une question à M. le ministre qui allait dans le sens de cet amendement.

M. le ministre de l'agriculture m'a fait cette réponse : « Les crédits de rénovation rurale transférés au budget du ministère de l'agriculture sont affectés aux régions qui les subdélèguent aux départements en fonction des programmes présentés par les commissaires et approuvés en comité interministériel pour l'aménagement du territoire. Ces programmes sont, bien entendu, établis localement par les commissaires, en liaison avec les élus, les responsables des collectivités locales et les administrations. »

Personnellement, je trouve que cette réponse va dans le sens souhaité par les auteurs de l'amendement. Mais je me permets de poser une question précise : selon quels critères les élus sont-ils choisis ? Car dans quelques départements, d'un côté, aucun contact n'a lieu entre le commissaire et certains élus qui, par hasard ou non, appartiennent à l'opposition.

M. le président. Monsieur le rapporteur, la commission a bien été saisie de cet amendement ; si elle n'en a pas délibéré, c'est sans doute par manque de temps.

M. Pierre Pranchère, rapporteur spécial. La commission ne s'étant pas réunie, elle n'a pu en délibérer.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'agriculture. Il s'agit en quelque sorte d'un amendement traditionnel puisque nous le retrouvons à chaque détour de la discussion budgétaire.

Le choix des élus qui sont conviés à participer à l'élaboration de certains programmes, monsieur Pranchère, est du ressort de la région, voire du département. En tout état de cause, ce choix ne saurait engager la responsabilité du ministre qui n'a jamais participé à l'établissement des convocations qui peuvent être adressées au niveau régional ou départemental.

M. Pierre Pranchère, rapporteur spécial. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'agriculture. Volontiers !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Pierre Pranchère, rapporteur spécial. Si je vous comprends bien, monsieur le ministre, il y a deux sortes d'élus en France. Dans tel département, on sait que des conversations entre le commissaire à la rénovation rurale et les élus ont lieu, mais certains députés sont exclus. Est-ce là votre conception de la représentation nationale ? Ma question est précise, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Pranchère, j'ai un beau-frère qui est oto-rhino : vous feriez bien d'aller le consulter, car vous n'avez pas entendu ce que j'ai dit... ou vous semblez avoir compris exactement le contraire ! (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. Pierre Pranchère, rapporteur spécial. Je répète ma question : considérez-vous que les consultations avec les élus — ce sont bien les termes de votre réponse — doivent faire l'objet de différences ? Si tel n'est pas le cas, donnez donc des directives précises.

M. le ministre de l'agriculture. Aucune différence n'est faite par le ministère de l'agriculture.

Vous savez très bien d'ailleurs qu'il vous suffit de demander à être reçu pour être entendu. C'est là une pratique courante du secrétaire d'Etat et du ministre de l'agriculture, pratique que vos amis et vous-même connaissez.

J'ai dit que j'assumais la responsabilité de ce qui se passe au niveau du ministère de l'agriculture, mais que je n'arrête pas la liste des convocations aux réunions qui peuvent avoir lieu au niveau des régions ou des départements. Par conséquent, si vous avez à faire valoir quelques observations, présentez-les soit au préfet de région, soit au préfet du département.

M. Pierre Joxe. Les préfets obéissent pourtant aux ordres du Gouvernement jusqu'à preuve du contraire !

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Joxe, les préfets n'ont reçu aucune directive du ministère de l'agriculture. Si le ministre et le secrétaire d'Etat traitent avec les élus, quelle que soit leur formation politique, je vois mal comment l'un ou l'autre aurait pu donner aux préfets des directives leur indiquant d'agir autrement. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Pierre Joxe.

M. Pierre Joxe. M. Christian Bonnet vient de se désolidariser de la circulaire qui a été adressée par le ministre de l'intérieur et qui recommandait aux préfets, notamment dans la préparation des contrats de pays, d'établir des fiches politiques sur la situation des différentes régions.

Si je comprends bien, il se désolidarise aussi des pratiques réelles selon lesquelles seuls les élus de la majorité sont consultés sur les problèmes qui sont directement liés à l'emploi des crédits du fonds d'action rurale à propos des contrats de pays. En revanche, il ne se désolidarise pas et n'abandonne pas une attitude traditionnelle qui consiste à refuser de faire la clarté sur l'emploi de ces fonds.

Nous l'avons constaté autrefois avec M. Chirac, puis avec M. Soisson, et vous continuez dans cette voie, monsieur le ministre.

Nous pensons qu'il doit être possible d'exercer un contrôle sur l'emploi et l'affectation de ces crédits.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Pierre Joxe, je me permets de vous rappeler une déclaration du président de votre groupe, député-maire de Marseille, ancien ministre. Il a déclaré un jour que jamais il n'avait eu à se plaindre, en tant que membre de l'opposition, des crédits dont a bénéficié sa ville. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. Pierre Joxe. Qu'est-ce que cela a à voir avec ce que nous disons ?

M. le ministre de l'agriculture. Il semble que, de temps à autre, vous ayez besoin, monsieur Joxe, d'une explication. Cela signifie que le président de votre groupe parlementaire tient apparemment un langage différent du votre quant à la prétendue discrimination dont seraient l'objet les élus de l'opposition sur la ventilation des crédits. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

En ce qui concerne l'amendement traditionnel n° 241, étant donné que les lois de finances donnent toutes les indications voulues au sujet de la rénovation rurale et du fonds d'action rurale pour chaque année écoulée, en indiquant la répartition par ministère et par chapitre, c'est-à-dire par nature d'opération ainsi que par région et par département, de tels états étant systématiquement communiqués à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan de l'Assemblée nationale, je ne vois pas plus cette année que les années précédentes la nécessité de retenir l'amendement n° 241, aussi je demande à l'Assemblée de le repousser.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 241. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. J'appelle maintenant les crédits du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Je mets d'abord aux voix les crédits ouverts à l'article 30, au chiffre de 20 511 162 114 francs.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits ouverts au paragraphe II de l'article 31, au titre des mesures nouvelles au chiffre de 2 543 065 302 francs.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. J'appelle maintenant les articles 67 et 68 rattachés à ce budget annexe.

Article 67.

M. le président. « Art. 67. — Il est inséré dans le code rural un article 1106-4-1 ainsi rédigé :

« Art. 1106-4-1. — Il est créé un fonds additionnel d'action sociale affecté à la couverture partielle des frais exposés par les personnes du sexe féminin entrant dans la prévision des 1^{er}, 2^o, 4^o a et 5^o du 1^{er} de l'article 1106-1 pour assurer leur remplacement dans les travaux de l'exploitation agricole lorsque, prenant part de manière constante à ces travaux, elles sont empêchées de les accomplir en raison de la maternité.

« Ce fonds est géré par la mutualité sociale agricole.

« Il est alimenté par une cotisation additionnelle aux cotisations complémentaires prévues à l'article 1003-8 (premier alinéa). Cette cotisation est établie conformément à la règle posée au deuxième alinéa de l'article 1003-8.

« Un décret en Conseil d'Etat détermine les mesures d'application des alinéas 1 et 2 du présent article et, en particulier, la ou les périodes de remplacement ouvrant droit au bénéfice de l'avantage ci-dessus prévu ainsi que la durée maximale d'attribution dudit avantage. »

Sur cet article, la parole est à M. Pierre Joxe.

M. Pierre Joxe. L'article 67 institue une prestation de congé de maternité au profit des agricultrices, et c'est une bonne chose.

Cet article prévoit que les agricultrices auront droit à cette prestation lorsque : « prenant part de manière constante à ces travaux, elle sont empêchées de les accomplir en raison de la maternité ». Or, cette expression me paraît ambiguë.

Faut-il comprendre « en permanence » — je crois que tel est le cas — ou « à temps plein », car bien souvent des femmes d'agriculteurs participent en permanence, mais non pas à temps plein, aux travaux de l'exploitation ?

La proposition est bonne et l'exposé des motifs de l'article encore meilleur : l'indemnité forfaitaire doit permettre aux agricultrices « de cesser toute activité pendant une certaine période en cas de maternité ». Cette mesure doit intéresser aussi bien celles qui, en temps normal, participent au travail de l'exploitation de façon constante, mais à temps plein, que celles qui y participent de façon constante et, éventuellement, à temps partiel.

C'est pourquoi les députés socialistes avaient déposé un amendement qui, à l'article 67, tendant à remplacer l'expression « prenant part de manière constante à ces travaux » par l'expression : « prenant part à ces travaux de manière régulière à temps plein ou partiel ». C'était, à nos yeux, le moyen d'atteindre l'objectif affirmé par l'exposé des motifs, qui nous paraissait bon.

Or le dépôt de cet amendement nous a été refusé en application de l'article 98, alinéa 6, du règlement.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, si l'exposé des motifs qui figure à la page 94 du projet de loi de finances pour 1977 reflète bien l'intention du Gouvernement et si vous pensez, comme nous, que l'expression « de manière constante » risque d'introduire une ambiguïté, n'accepteriez-vous pas, dans l'intérêt des agricultrices, qui doivent avoir la faculté de cesser toute activité professionnelle en période de maternité, soit de reprendre à votre compte notre amendement, soit de retenir toute autre formulation qui soit de nature à atteindre le même objectif ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Je vous remercie, monsieur Pierre Joxe, de m'avoir donné l'occasion d'être éclairé par mes collaborateurs sur cette affaire, car je suis de ceux qui admettent qu'ils ne sont pas omniscients.

En réalité, il convient de considérer le terme « de manière constante » comme s'appliquant à un travail quotidien, mais qui, pour autant, ne retient pas l'agricultrice durant toute la journée.

On peut considérer comme travail constant celui de l'agricultrice qui s'adonne à la traite des vaches le matin et le soir et qui, entre-temps, vaque aux soins du foyer.

Par contre, ne serait pas couvert par l'article 67 un travail tout à fait irrégulier, comme celui de la femme de l'agriculteur qui effilerait des haricots verts ou écosserait des petits pois, ou encore participerait à une vendange.

M. le président. La parole est à M. Pierre Joxe.

M. Pierre Joxe. L'interprétation que M. le ministre de l'agriculture vient de donner est satisfaisante sur un point.

D'une certaine façon, on pourrait penser qu'elle atteint son but, puisqu'il est de tradition que la référence aux travaux parlementaires, aux débats en séance publique, en particulier, serve de base d'interprétation.

Mais ma question était plus précise.

Je demandais à M. le ministre s'il n'estimait pas possible de modifier le texte de l'article afin que l'interprétation qu'il vient de donner figure clairement dans la loi.

C'est dans cet esprit que nous avons déposé un amendement. Pourquoi celui-ci a-t-il été déclaré irrecevable ? Si c'est pour une raison financière, nous pouvons alors avoir des craintes ! Le fait que l'amendement ait été déclaré irrecevable établit à son tour la présomption qu'il faut donner à l'article 67 une interprétation restrictive, et non pas extensive.

Un fait nouveau a donc été créé par le refus de recevabilité de notre amendement, refus qui présente un caractère juridique, et un autre fait nouveau a été créé par l'interprétation, de caractère politique, par le ministre de l'agriculture. Mais je crains que, devant les besoins de l'interprétation, l'ambiguïté ne subsiste.

C'est pourquoi je vous demande, monsieur le ministre, de reprendre dans le texte de l'article 67, éventuellement en deuxième lecture, l'interprétation que vous avez donnée il y a quelques instants.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Il ne m'est malheureusement pas possible de répondre à l'attente de M. Pierre Joxe.

S'agissant de terminologie, nous pourrions nous référer au sens exact des mots « constant » et « régulier ».

Seul ce dernier terme peut comporter une ambiguïté et engendrer des abus. Tel n'est pas le cas du mot « constant », du moins ainsi que je l'ai défini il y a quelques instants.

Je ne peux donc pas m'associer au vœu de M. Pierre Joxe, et je le déplore.

M. le président. MM. Pranchère et Dutard ont présenté un amendement n° 68 ainsi rédigé :

« Compléter le quatrième alinéa de l'article 67 par la nouvelle phrase suivante :

« Cette cotisation complémentaire ne pourra être perçue sur les tranches de revenu cadastral inférieures à 7 680 francs. Ce chiffre est actualisé chaque année par la loi de finances. »

La parole est à M. Balmigère, pour soutenir l'amendement.

M. Paul Balmigère. Le financement de la nouvelle prestation du congé maternité, dont on peut s'étonner qu'il n'ait pas été intégré dans le B. A. P. S. A., repose sur les mêmes bases que

celui de l'Amexa dont on connaît les distorsions qui subsistent au détriment des petits exploitants, en dépit des aménagements apportés.

Je rappelle que la charge sociale des exploitants les plus modestes s'est alourdie plus rapidement que celle des gros exploitants dans une période où le revenu a marqué une régression.

Cette année, les conséquences de la sécheresse s'ajoutent aux difficultés des exploitants familiaux dans des proportions telles que toute charge supplémentaire devient insupportable.

Aussi l'amendement n° 68 tend-il à faire en sorte que la cotisation soit supportée par les seuls exploitants dont le revenu cadastral est supérieur à 7 680 francs.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Maurice Tissandier, rapporteur spécial. La commission n'a pas été saisie de l'amendement, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'agriculture. L'amendement que M. Balmigère vient de soutenir tend à réduire le nombre des cotisants à quelque 30 000, compte tenu de la référence au revenu cadastral, que nous utilisons d'ailleurs pour le dispositif d'exclusion des aides. Le montant de chaque cotisation serait alors de 1 000 francs.

Une telle somme nous paraît manifestement excessive, quel que soit notre désir de procéder, par le biais du B. A. P. S. A., à une certaine redistribution des revenus.

J'ai eu l'occasion de dire hier que nous avions déjà cheminé assez loin dans cette voie et que — M. Méhaignerie me le soufflait fort opportunément — dans dix départements, sur l'ensemble du territoire, le rapport entre les cotisations et les prestations est actuellement inférieur à 10 p. 100.

Ce travail de redistribution et d'équité est en cours : il sera poursuivi.

Mais brûler les étapes me paraît impossible dans l'état actuel des choses. C'est pourquoi le Gouvernement demande à l'Assemblée de repousser l'amendement n° 68.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 68.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 67.

(L'article 67 est adopté.)

Article 68.

M. le président. « Art. 68. — I. — L'article 1003-11 du code rural est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 1003-11. — La répartition entre les départements de la charge des cotisations prévues aux articles 1062 et 1125 est faite sur la base du revenu cadastral des assujettis après application du coefficient d'adaptation défini à l'article 1106-6.

« Pour la répartition de ces cotisations à l'intérieur du département le comité départemental des prestations sociales agricoles peut tenir compte de toute donnée de caractère économique se rapportant à la rentabilité de l'exploitation. »

« II. — L'article 1106-6 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 1106-6. — Le montant des cotisations dues pour la couverture des risques obligatoirement assurés en application du présent chapitre au titre des bénéficiaires définis aux 1° à 5° du I de l'article 1106-1 varie suivant l'importance du revenu cadastral de l'exploitation.

« Ce montant est fixé par un décret pris sur le rapport du ministre de l'agriculture et du ministre de l'économie et des finances, après consultation de la section de l'assurance maladie, maternité, invalidité et de l'assurance vieillesse des membres non salariés des professions agricoles du conseil supérieur des prestations sociales agricoles.

« Le revenu cadastral pris en considération est le revenu cadastral de l'exploitation après application d'un coefficient d'adaptation fixé pour chaque département par le décret ci-dessus prévu.

« Dans le bail à métayage, le revenu cadastral retenu pour l'application au preneur du présent article est la partie du revenu cadastral de l'exploitation qui correspond à ses droits dans le partage des fruits.

« Les cotisations dues pour les assujettis prévus au 6^e du I de l'article 1106-1 pour la couverture des risques assurés et des dépenses complémentaires y afférentes sont intégralement à la charge des assureurs débiteurs des pensions d'invalidité mentionnées au B de l'article 1234-3. Les modalités de détermination de ces cotisations sont fixées par décret en Conseil d'Etat.

« Les opérations financières relatives au présent chapitre sont retracées, en recettes et en dépenses, dans le budget annexe des prestations sociales agricoles. »

« III. — L'article 1106-8 est abrogé. »

MM. Pranchère et Rigout ont présenté un amendement n° 69 ainsi libellé :

« Rédiger ainsi le paragraphe II de l'article 68 :

« II. — Le Gouvernement présentera avant la fin de l'année 1976 un projet de loi tendant à remplacer l'article 1106-6 du code rural. »

« Ce projet de loi définira le montant des cotisations dues pour la couverture des risques obligatoirement assurés au titre des bénéficiaires définis aux 1^{er} et 5^e du paragraphe I de l'article 1106-1, en fonction de l'importance du revenu cadastral de l'exploitation. Le nouveau barème inclura en particulier les tranches hautes de revenus cadastraux : 30 000 à 60 000 francs et supérieur à 60 000 francs.

« Ce projet définira notamment un coefficient d'adaptation destiné à moduler pour chaque département le revenu cadastral à prendre en considération. »

La parole est à M. Rigout.

M. Marcel Rigout. Notre amendement va dans le sens que vous avez indiqué tout à l'heure, monsieur le ministre, c'est-à-dire celui d'une répartition nouvelle, qui existe déjà mais sur laquelle il serait normal que le Parlement puisse se livrer à une étude et à une discussion. Vous reconnaissez d'ailleurs vous-même qu'il est nécessaire de réexaminer les tranches de revenus cadastraux.

Autrement dit — et c'est le sens de la rédaction nouvelle que nous proposons pour le paragraphe II de l'article 68 — le projet de loi que le Gouvernement déposerait ne ferait qu'entériner les décrets d'application n°s 75-888 du 4 juillet 1975 et 76-341 du 15 avril 1976, qui abrogent, sans que le Parlement en ait discuté, les dispositions de l'article 1106-8 du code rural.

Le vote de notre amendement aurait donc pour effet de provoquer cette discussion. Ainsi la concertation pourrait-elle s'établir en vue d'établir une série de mesures qui iraient dans le sens que nous souhaitons tous.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'agriculture. Mon argumentation participera de la même philosophie que celle que j'ai opposée il y a quelques instants à M. Balmigère.

Nous avons accompli, en matière de redistribution, un effort considérable. Au moyen du décret du 4 juillet 1975 et de celui du 15 avril 1976, nous avons prévu un relèvement substantiel du plafond des cotisations, puisqu'il est passé de quelque 7 680 francs à 30 720 francs ; autrement dit, nous l'avons quadruplé.

Vous nous demandez aujourd'hui, monsieur Rigout, de doubler le plafond actuel, c'est-à-dire d'octupler le plafond initial !

Nous estimons qu'il faut, là encore, dans une orientation dont je confirme qu'elle est nôtre, garder mesure.

Et si j'ajoute qu'il s'agit d'une affaire qui ressortit au domaine réglementaire, vous comprendrez que je demande à l'Assemblée de repousser l'amendement, tout en approuvant l'esprit dans lequel il a été présenté, puisqu'il est celui-là même que le Gouvernement a mis en œuvre avant que cet amendement ne soit présenté.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 69.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 68.

(L'article 68 est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'agriculture, du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1977, n° 2524 (rapport n° 2525 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Culture et article 33 :

(Annexe n° 11. — M. Josselin, rapporteur spécial ; avis n° 2530, tome I, de M. Fillioud, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 2530, tome II, de M. Ralite (cinéma), au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.

DÉBAT PRÉPARATOIRE A L'EXAMEN EN SÉANCE PUBLIQUE DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES

COMPTÉ RENDU INTEGRAL
(Séance du jeudi 4 novembre 1976.)

COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ECHANGES Réunion ouverte à tous les membres de l'Assemblée nationale.

SOMMAIRE

Crédits du ministère de l'agriculture pour 1977.

M. Jacques Fouchier, président de la commission de la production et des échanges.

MM. Bertrand Denis, Alain Bonnet, Maurice Cornette, Cointat.

MM. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, Méhaignerie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture.

MM. Bertrand Denis, le ministre, le secrétaire d'Etat.

MM. Bizet, Gaudin, Leenhardt, Laudrin, Maurice Blanc, le secrétaire d'Etat, le ministre.

MM. Pranchère, Ceyrac, Guermeur, Massot, Desanlis, André Billoux, le ministre, le secrétaire d'Etat.

MM. Huguot, César, Briare, le ministre, Hausherr, Antagnat, Ruffe, le ministre, le secrétaire d'Etat.

M. le président.

PRESIDENCE DE M. JACQUES FOUCHIER

La séance est ouverte à dix heures cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

Crédits du ministère de l'agriculture pour 1977.

M. le président. Mes chers collègues, je vous rappelle que l'ordre du jour de la présente séance prévoit un débat préparatoire à l'examen en séance publique des crédits du ministère de l'agriculture pour 1977.

Dans l'esprit des initiateurs de cette forme de commission élargie, un tel débat a pour objet de raccourcir la discussion budgétaire.

Je souhaite donc, conformément aux propositions de la conférence des présidents, que ceux d'entre vous qui prendront la parole ce matin — et elle sera donnée très largement à tous — ne la reprennent pas cet après-midi en séance publique, car ce serait aller à l'opposé du but poursuivi.

Déjà, pour ce qui est de l'ensemble de la discussion budgétaire, nous nous trouvons actuellement dans une situation assez difficile. Cette nuit, l'Assemblée devait examiner le budget du tourisme après celui de l'environnement. Pour des raisons que je n'ai pas à juger ici, la discussion du budget du tourisme a été reportée à quinze heures cet après-midi. C'est dire qu'elle va retarder d'au moins deux heures celle du budget de l'agriculture. Pour les parlementaires que nous sommes, cela signifie, en clair, que nous allons passer la quasi-totalité de la nuit prochaine à discuter de cette importante question qu'est le budget de l'agriculture.

Je fais donc appel, comme d'habitude, à votre bonne volonté. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je ne dirai rien (*Sourires*) car j'ai horreur des redites.

Comme, à une heure indéterminée, je serai amené à développer ce qu'il est devenu d'appeler l'intervention d'usage, je voudrais plutôt ici, devant un parterre averti, me prêter avec M. Méhaignerie aux questions que vous pourriez être amenés à me poser. Nous y répondrons, lui ou moi, ce qui apportera la preuve que M. le secrétaire d'Etat est un homme particulièrement averti — mais qui, de ceux qui le connaissent, pourrait encore douter ? — et que nous travaillons en parfaite harmonie depuis que nous sommes à l'œuvre ensemble, c'est-à-dire depuis bientôt dix mois.

Monsieur le président, vous admettez sans doute qu'il nous faut éviter deux écueils. Le premier consisterait à grouper toutes les questions : une telle procédure permet généralement au ministre de s'en tirer à la fin par une pirouette et d'éluider les questions qui le gênent. Mais il ne faut pas, à l'inverse, que le ministre réponde après chaque question : cela revient à donner une prime aux premiers intervenants, au détriment des derniers.

Je propose donc que nous procédions par tranches de quatre ou cinq questions, ce qui ne permettra pas au ministre d'en éluder et ne risquera pas de provoquer, sur chaque question, une réponse trop longue de nature à brimer les orateurs désireux d'intervenir par la suite.

M. le président. J'en suis tout à fait d'accord, monsieur le ministre.

Je vais tout d'abord donner la parole successivement à M. Bertrand Denis, rapporteur pour avis, à M. Alain Bonnet, à M. Maurice Cornette et à M. Cointat. Après les réponses de M. le ministre, je la donnerai à d'autres orateurs.

La parole est à M. Bertrand Denis, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Bertrand Denis, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, comme j'aurai l'honneur de rapporter en séance publique l'avis favorable de la commission de la production et des échanges sur le projet de budget de votre ministère pour 1977, je ne vous exposerai pas maintenant ce que j'ai l'intention de dire cet après-midi en quelque douze ou quinze minutes.

Mais quatre points m'inquiètent, dont je vais vous entretenir dans un ordre qui n'est pas forcément le bon.

Premièrement, quel est le sort de l'Association nationale pour le développement agricole, l'A.N.D.A. ?

Deuxièmement, qu'en est-il de la suppression des montants compensatoires et de leur remplacement par un système simple, et non pas éternel ?

Troisièmement, quel est le sort de la forêt, dont on ne peut préparer l'avenir parce que les menus bois ne trouvent plus d'écoulement ?

Quatrièmement, quelles sont les mesures envisagées en faveur de l'enseignement agricole ? A cet égard, certains de nos collègues ont annoncé qu'ils ne voteraient pas votre budget, bien qu'ils soient de vos amis.

J'aimerais connaître votre avis sur ces quatre points.

M. le président. La parole est à M. Alain Bonnet.

M. Alain Bonnet. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, ma première question est relative à l'enseignement agricole.

Je m'élève moi aussi avec vigueur contre la diminution des crédits destinés à l'enseignement agricole. Le recul est particulièrement net pour l'enseignement public : le rapporteur parle d'une « politique restrictive ». Le projet de budget pour 1977 ne prévoit aucune création de poste dans l'enseignement technique agricole et les divers rapporteurs notent, quant à la fameuse carte scolaire — véritable serpent de mer du budget —, que sa publication est renvoyée aux calendes grecques. Pourtant, l'enseignement agricole compte plus de 100 000 élèves dont la plupart fréquentent le cycle court.

Rejoignant entièrement la question de M. Bertrand Denis, je vous demande des apaisements à ce sujet car, dans les départements, de très vigoureuses protestations s'élèvent.

Hier après-midi, monsieur le ministre, au cours de la partie de la séance réservée aux questions au Gouvernement vous avez parlé des départements qui seraient classés « zones défavorisées ». M. Deniau, le précédent secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture et actuellement ambassadeur à Madrid, avait indiqué que ce classement interviendrait au plus tard au mois de juin 1976. Or hier, répondant à une excellente question posée par M. Besson, vous avez déclaré que le conseil des ministres de l'agriculture, à Bruxelles, ne trancherait qu'en décembre et peut-être même seulement en janvier. Cette date est tardive et contredit en un certain sens la circulaire que vous aviez envoyée aux préfets.

Pour ce qui est des zones de rénovation rurale, je vous remercie d'y avoir classé la Dordogne.

Mais vous savez que nous continuons à nous battre pour obtenir la nomination d'un commissaire à la rénovation rurale. Déjà, lors du classement du Gers, personne ne savait à quelle région rattacher ce département. Je crois qu'il s'agit de Midi-Pyrénées, mais je voudrais savoir ce qu'il en est exactement.

Cependant, M. le préfet de région nous a indiqué qu'un commissaire à la rénovation rurale serait bientôt placé sous son autorité à Bordeaux, afin de répartir les crédits qui seront accordés après que nous aurons voté le budget.

D'autre part, je m'élève avec vigueur contre l'encadrement du crédit agricole, qui nous conduit, pour financer nos adductions d'eau, à nous tourner vers la Caisse des dépôts et consignations. Pour les emprunts de 1976, on nous invite à nous adresser à la Caisse d'épargne ; le préfet a beau écrire, mais aucun crédit n'est débloqué.

Que se passera-t-il pour le contingent de 1977, d'autant que, paraît-il, ces difficultés sont propres à la région Aquitaine ?

En ce qui concerne l'habitat rural, il conviendrait de libérer davantage de dotations. En effet, faute de crédits, rien que pour le département que je représente, sur quatre cents dossiers en souffrance, cent seulement sont admis.

Nous ne sommes d'ailleurs guère mieux lotis en ce qui concerne les bâtiments d'élevage et les rapporteurs dénoncent cette carence.

Quant à l'électrification rurale, les besoins sont de plus en plus grands : par exemple, quatre milliards de francs pour le département de la Dordogne. Là encore, les rapporteurs soulignent le manque de crédits.

La même remarque vaut également pour le remembrement qui accuse un retard fantastique. Je vous avais d'ailleurs posé une question écrite à ce sujet.

Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous prie de m'excuser si j'ai été un peu long, mais je tenais à vous exposer mes préoccupations dans ces domaines particulièrement importants.

M. le président. La parole est à M. Maurice Cornette.

M. Maurice Cornette. Monsieur le ministre, je vous poserai quatre questions particulières et une question que vous trouverez sans doute trop générale.

Ma première préoccupation concerne les programmes d'actions prioritaires d'intérêt national.

Vous nous avez précisé que vous pourriez y consacrer 700 millions de francs, soit 16 p. 100 de votre budget proprement dit pour 1977. Comment seront répartis ces crédits entre les principaux postes ? Notamment quels crédits affecterez-vous au pro-

gramme concernant les protéagineux ? Comment ces programmes d'actions prioritaires d'intérêt national s'articuleront-ils avec les programmes d'actions prioritaires d'intérêt régional ?

Ma deuxième question a trait à l'élevage.

En ce qui concerne les prophylaxies, envisagez-vous pour 1977 un relèvement de l'indemnité d'abattage ? Prévoyez-vous pour cette même année la mise en œuvre de l'identification pérenne, prévue par une conférence annuelle antérieure ?

Ma troisième question est relative à l'agriculture de montagne.

Envisagez-vous pour 1977 le maintien ou le renforcement de ces trois actions : l'indemnité spéciale de montagne, la prime au litre de lait, l'aide à l'achat de matériels spéciaux, coûteux et très souvent importés ?

Ma quatrième question a pour objet les conditions d'application d'une mesure importante inscrite dans la loi de finances rectificative pour 1976 : je veux parler du nouveau régime des prêts « calamités » de cinq ans à sept ans. Pouvez-vous nous donner quelques précisions à cet égard ?

Voici, résumée imparfaitement, ma question d'ordre général, suggérée par l'ensemble des rapports et des travaux en commission de ces dernières semaines.

Comment parviendrons-nous à mieux concilier les exigences de la conjoncture, notamment telle qu'elle apparaît depuis trois ans, en matière de revenu des agriculteurs, avec la préparation de l'avenir ? En un mot, comment mieux orienter et mieux équilibrer, tant à l'échelon national que sur le plan communautaire, les actions de garantie et les actions d'orientation ?

M. le président. La parole est à M. Cointat.

M. Michel Cointat. Monsieur le président, je répondrai tout d'abord à votre désir en vous disant que je n'interviendrai pas cet après-midi. Je connais trop les difficultés du ministre de l'agriculture pour ajouter encore à ses soucis.

M. le ministre ne sera pas surpris toutefois si, au lieu de parler du budget national aux multiples visages, je me permets d'appeler son attention sur un autre aspect du budget de l'agriculture, celui de la politique agricole commune sur lequel — et je m'en suis bien souvent étonné — peu de députés interviennent. Quand on sait qu'il s'élève à trente milliards de francs pour neuf pays, c'est-à-dire qu'il représente presque l'équivalent du budget national, on conçoit qu'il vaille la peine que l'on s'en occupe.

Je ferai donc deux réflexions, qui me permettront ainsi de demander à M. le ministre de l'agriculture son sentiment à ce sujet.

Le budget de l'équipement pour 1977 est difficile, pour ne pas dire plus, même si l'on en comprend les exigences. Or, il existe à Bruxelles un certain nombre de fonds — qu'il s'agisse de la section orientation du FEOGA, du fonds de développement régional ou du fonds social — capables d'abonder les crédits d'équipement insuffisants que l'on peut trouver dans le budget pour 1977.

Aussi ma première réflexion sera-t-elle la suivante. Le Parlement européen, à la demande des Français, a réclamé cent millions d'unités de compte de plus pour le fonds de développement régional, quatre millions d'unités de compte de plus pour l'installation des jeunes exploitants agricoles, à la section d'orientation, et même le déplafonnement de la section pour permettre — comme l'avait souhaité M. Christian Bonnet — l'exécution d'un plan hydraulique. Le ministre français défendra-t-il au Conseil ces demandes du Parlement européen pour permettre un meilleur équipement agricole français ?

Ma seconde réflexion portera sur la politique agricole commune, actuellement attaquée par un grand nombre de partisans de la France. Même si elle ne représente pas des sommes considérables par rapport au produit intérieur brut, cette politique est en péril pour un certain nombre de raisons.

L'une d'elles, en particulier, réside dans le fait que les montants compensatoires, dont parlait tout à l'heure M. Bertrand Denis, vont s'élever — soit pour l'adhésion, soit pour les montants compensatoires monétaires, soit pour les taux de change agricoles — à quelque un milliard et demi d'unités de compte pour l'année 1977, ce qui est parfaitement insupportable ; essentiellement d'ailleurs à cause de deux pays, l'Italie et la Grande-Bretagne.

On a dit que j'avais écrit qu'il ne fallait pas donner l'extrême-onction à l'Europe. Mais j'estime que cette question est vitale pour l'agriculture française et pour l'agriculture européenne. Si cette politique commune agricole disparaissait, le budget agricole de la France serait vraisemblablement complètement modifié.

Telles sont, monsieur le président, les deux réflexions que je voulais faire. J'ajouterais simplement ceci : nous avons demandé au Parlement européen de séparer les montants compensatoires — qui s'élèvent actuellement à 1 100 millions

de francs — du budget agricole proprement dit. Etes-vous d'accord, monsieur le ministre, avec cette méthode, pour qu'on ne puisse plus dire que les agriculteurs européens coûtent trop cher ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. L'ANDA est un organisme de développement géré au niveau départemental par les SUAD, c'est-à-dire les services d'utilité agricole de développement des chambres d'agriculture.

Les actions de développement se sont accrues de façon fabuleuse puisque nous sommes passés d'un budget de 200 millions à un budget de 240 millions, puis de 294 millions de francs pour 1976. Sur la lancée, on ne nous propose rien moins que des budgets allant jusqu'à 500 millions de francs à l'horizon 80 !

Or, il se trouve que les budgets sont alimentés, pour une large part, par des taxes sur les produits. En 1976, du fait de la contraction de l'assiette qui provient d'une diminution des récoltes et d'une diminution plus nette encore de la collecte dans certains cas, les rentrées sont beaucoup moindres. Il convient de savoir que si l'ANDA éprouve actuellement des difficultés, celles-ci ne sont pas dues, pour sacrifier à la terminologie d'aujourd'hui, à tel ou tel complot, mais simplement aux conditions atmosphériques qui ont réduit l'assiette sur laquelle jouent les taxes. Nous avons déjà eu à plusieurs reprises des réunions avec les dirigeants agricoles et avec les dirigeants de l'ANDA notamment avec M. Cormorèche. Nous en aurons encore un mardi prochain 9 novembre, à dix-sept heures quarante-cinq très exactement, pour examiner la situation en 1976 et en 1977.

Pour 1976, nous avons déjà la possibilité d'utiliser — et nous en userons — le fonds de réserve de l'ANDA. Car à quoi servent les fonds de réserve sinon à faire face à des situations imprévues ? Ce fonds de réserve est de quarante-sept millions de francs. Nous avons, en outre, depuis quelques jours la certitude d'obtenir, d'une part, le règlement de cinq millions de francs qui nous étaient dus au titre de la taxe sur les betteraves et, d'autre part, de disposer, en décembre, par anticipation du produit de la taxe qui était normalement versée au titre de la campagne betteravière de 1976. Cela doit permettre, pourvu que nous ayons satisfaction du côté du ministère des finances sur le versement de la taxe sur les viandes, de boucler notre budget pour 1976. Je me suis entretenu hier avec M. Michel Durafour de cette question. La taxe sur les viandes représente de quinze à dix-huit millions de francs. Si nous ajoutons cette somme aux réserves et au versement — soit pour retard, soit par anticipation — du produit de la taxe sur la betterave, nous arriverons, je le répète, à boucler notre budget de 1976 sur la base de 294 millions de francs.

Pour 1977, j'ai, bien entendu, en raison des contraintes qui nous sont imposées, limité strictement les actions de l'ANDA à leur niveau actuel. Le financement de cet organisme crée des difficultés au moins sur le plan de la trésorerie, puisqu'il est lié à l'aménagement de certaines taxes et à la création de certaines autres. Or, nous nous trouvons actuellement dans une situation peu favorable pour ce qui est de la création de taxes nouvelles ou l'aménagement en hausse de taxes existantes, qu'il s'agisse de la taxe s'appliquant aux vins à appellation contrôlée, qui représenterait d'ailleurs fort peu de chose si on la portait au niveau prévu, ou des taxes sur les viandes, sur les bois, sur le rhum, sur le lait, toutes taxes prévues pour alimenter l'ANDA. Nous risquerions de nous heurter — pourquoi le cacher ? — à une politique de gel systématique à leur niveau actuel de tous les prélèvements susceptibles de concourir à un renchérissement de la vie.

Par conséquent, ma réponse est très claire : pour 1976, nous n'avons pas d'inquiétude, mais, pour 1977, un problème — de trésorerie surtout — nous est posé. J'imagine que dans le courant de l'année nous arriverons à résoudre celui de l'aménagement des taxes, mais comme nous n'aurons pas de réserves au départ, il nous faudra vraisemblablement recourir à des avances pour assurer la pérennité des actions de l'ANDA, sans pouvoir espérer leur accroissement.

En ce qui concerne les montants compensatoires monétaires, j'indiquerai, répondant à la fois à M. Cornette et à M. Cointat, qu'ils ont été conçus, à l'origine, à la demande de la France — ne l'oublions pas — en 1969, comme un moyen permettant d'éviter que ne se répercutent brutalement, en une fois, sur les prix agricoles, les modifications de parité entre les monnaies. Cet instrument temporaire et de caractère purement financier au départ est devenu, au fil des ans, un instrument largement économique, qui a pris un certain caractère de permanence.

Dans le budget de 1974, les montants compensatoires monétaires représentaient 150 millions d'unités de compte. On avait prévu, dans le budget primitif pour 1977, 550 millions d'unités de compte, mais ce chiffre a depuis lors grimpé jusqu'à un niveau que le connaisseur en la matière qu'est M. Cointat évalue à 1,5 milliard d'unités de compte ; on m'avait parlé de 1 milliard 250 millions, mais peut-être M. Cointat a-t-il raison.

Deux problèmes se posent : celui du niveau de ces montants compensatoires monétaires et celui de leur rôle. Et pour en parler, nous sommes plus libres en commission, fut-elle élargie, que dans l'hémicycle.

Tant qu'on se tient à l'intérieur de certaines limites, que le commissaire Lardinois fixait la semaine dernière à 15 p. 100 pour l'ensemble des monnaies, sauf à faire un sort spécial à la Grande-Bretagne, et à 10 p. 100 pour la République fédérale d'Allemagne, les choses vont encore. Mais quand on arrive à plus de 40 p. 100 pour la Grande-Bretagne, on est en pleine démenche.

Les montants compensatoires monétaires actuels sont de 1,40 p. 100 pour le Benelux, de 4,2 p. 100 pour le Danemark, de 9,3 p. 100 pour la République fédérale d'Allemagne, de 14,7 p. 100 pour notre pays, de 17,5 p. 100 pour l'Italie — vins mis à part.

Pour la Grande-Bretagne, ils atteignent 40 et quelques pour cent la semaine dernière, et je me demande s'ils n'atteindront pas 43 ou 44 p. 100 la semaine prochaine. Et même 45 p. 100, me souffle-t-on.

M. Michel Cointat. 45 p. 100 la semaine prochaine !

M. le ministre de l'agriculture. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie qu'une marchandise sortie d'Allemagne fédérale, qui bénéficie de montants compensatoires aidant l'exportation au niveau de 9,3 p. 100, arrive en Grande-Bretagne après avoir bénéficié d'une subvention de 9 plus 44, c'est-à-dire de 53 p. 100.

Il est des montants compensatoires monétaires qui rapportent à la Communauté : ce sont ceux des pays exportateurs. Il en est d'autres qui coûtent à la Communauté : ce sont ceux des pays largement importateurs, comme la Grande-Bretagne. On a calculé que sur la base actuelle, en année pleine, pour 1977, le budget communautaire viendrait aider le gouvernement britannique à maintenir des prix très bas pour ses produits alimentaires à concurrence de plus de un milliard d'unités de compte, c'est-à-dire de 5,5 milliards de francs, somme équivalente à l'aide inscrite au titre de la sécheresse dans la loi de finances rectificative.

Tout le système est donc déréglé. De deux choses l'une : ou bien on en viendra à demander un budget qui sera considérable et qui ne sera que difficilement accepté, ou bien on en viendra à prendre sur les actions qui sont normalement consacrées à l'organisation, au soutien et à l'intervention sur les marchés, ce qui devra aller à la compensation monétaire.

C'est une situation difficilement tolérable.

C'est la raison pour laquelle la commission avait proposé la semaine dernière une technique consistant, d'une part, à plafonner les montants compensatoires monétaires aux niveaux que je vous ai indiqués tout à l'heure, et à demander à la Grande-Bretagne de faire un premier pas vers la dévaluation de la livre sterling par une dépréciation modeste de 4,5 p. 100 et, d'autre part, à prévoir sur un semestre le rattrapage de l'évolution moyenne des montants compensatoires au cours des dix-huit mois précédents. De la sorte, entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 1977, chaque pays devrait rattraper l'évolution des montants compensatoires monétaires intervenue entre le 1^{er} juillet 1975 et le 31 décembre 1976.

Cette proposition a été accueillie avec une certaine sympathie par ceux qui, comme nous, trouvent que le système est en plein dérèglement, avec toutefois une réserve concernant l'automatisme de la procédure. Et cette réserve a été partagée par plusieurs de nos partenaires. Il serait en effet ennuyeux de devoir brusquement, dans les six mois, augmenter les prix des produits alimentaires au prorata de l'évolution en hausse de la moyenne des montants compensatoires survenue au cours des dix-huit mois précédents.

Mais je dois également vous faire part de deux autres réactions, celle de la Grande-Bretagne et celle de la République fédérale.

La réaction britannique a été très nette. Les Britanniques ont fait valoir qu'après avoir subi une inflation de 25 p. 100 l'année dernière, ils avaient dû passer un contrat social avec les trade-unions pour ramener la hausse des rémunérations à un niveau infiniment plus bas que les années précédentes, et que tout ce qui tendrait à augmenter les prix des produits alimentaires chez eux tendrait à remettre en cause ce fameux contrat social. Ils ont dit par ailleurs qu'en ce qui concernait les montants compensatoires monétaires, ils ne partageaient ni l'avis de la commission, ni l'avis de la France. Il ne s'agissait pas là d'un instrument de caractère provisoire, mais bien,

ont-ils dit, d'un système faisant partie intégrante de la politique agricole commune, susceptible de la conforter et non de la menacer comme le disait le commissaire Lardinois, porte-parole de la délégation française.

Ils se sont aussi demandé, vous le savez sans doute, pourquoi l'on prenait comme cible ces montants compensatoires monétaires, alors que les dépenses de la politique agricole offrent tant d'autres cibles, et pourquoi la politique agricole commune devait être conçue en fonction des seuls producteurs et non pas en fonction aussi des consommateurs.

M. Michel Cointat. Et en fonction des industriels !

M. le ministre de l'agriculture. Ainsi vont les choses en matière de montants compensatoires monétaires.

Je me suis étendu sur cette affaire. Je prie M. le président de m'en excuser, mais elle est actuellement fondamentale.

M. Bertrand Denis. Oui, fondamentale !

M. le ministre de l'agriculture. Aux questions posées par M. Cointat sur les différents fonds qui pourraient nous aider, je réponds que nul n'est plus attentif que M. Méhaignerie et moi-même à cette affaire du plan hydraulique qui pourrait très opportunément venir épauler, après une année de sécheresse, nos propres efforts.

J'indique la Communauté, contrairement à ce qu'on dit, a joué un rôle appréciable dans la lutte contre la sécheresse : si les cours de la viande se sont redressés après le début d'affolement que nous avons connu à la fin du mois de juin, ce n'est pas par hasard, mais parce que les interventions qui étaient tombées à 500 tonnes par semaine pour la France ont pu remonter — stockage public et interventions privées cumulés — à 6 000 tonnes.

Je laisserai, si vous le voulez bien, à M. Méhaignerie de répondre à la question concernant la forêt.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture.

M. Pierre Méhaignerie, secrétaire d'Etat. Monsieur Bertrand Denis, il est vrai que notre pays est importateur de pâte à papier et que la valorisation des ressources forestières nationales disponibles passe aussi par un accroissement des capacités industrielles dans le domaine de la transformation.

En ce qui concerne plus particulièrement le problème des produits secondaires de la forêt, les bois de trituration feuillus destinés à la fabrication de pâte à papier et de panneaux de particules suffisent à l'approvisionnement de notre industrie et nous sommes même exportateurs.

Par contre, les bois de trituration résineux nous manquent, particulièrement pour la fabrication du papier journal, et nous devons en importer chaque année ; le déficit de la balance commerciale est, pour le bois et les produits dérivés du bois, de l'ordre de 4 milliards de francs. C'est une somme importante. Aussi l'effort engagé par les forestiers depuis 1949 doit-il être intensifié à la fois par l'amélioration des forêts de feuillus de qualité médiocre, par la multiplication des plantations raisonnées de résineux, par le regroupement d'une propriété forestière trop morcelée — c'est là un problème difficile, mais je rappelle que plusieurs propositions de loi ont été déposées à ce sujet — et, enfin, par une intensification de l'action budgétaire. Je rappelle à cet égard qu'un P. A. P. a été élaboré, qui intéresse plus particulièrement la forêt méditerranéenne.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Je vais maintenant essayer de répondre à la fois à M. Bertrand Denis et M. Alain Bonnet sur l'enseignement agricole.

Lorsque je suis arrivé au ministère de l'agriculture, la situation de la formation n'était pas brillante, car on avait pratiqué une pause dans ce domaine. Je me suis efforcé immédiatement de la redresser sur le budget de 1975 et sur celui de 1976.

La part des dépenses ordinaires consacrée à ces actions au sein du budget du ministère de l'agriculture était tombée à 29,6 p. 100 en 1974. Elle sera portée, dans le budget de 1977, en valeur relative, à 32,2 p. 100.

Les dépenses en capital avaient atteint un point assez bas — 5,7 p. 100 du budget au cours des années antérieures. Elles représenteront 11,6 p. 100 en 1977. A la page 92 du « blanc » budgétaire, vous pourrez observer qu'en matière d'enseignement, de formation, de recherche, un véritable bond en avant a été opéré depuis ma prise de fonctions au ministère.

S'agissant de la recherche et de l'enseignement, l'augmentation est de 16 p. 100. Mais elle masque en réalité une très grande différence entre le traitement réservé d'une part aux actions de recherche et d'autre part aux actions d'enseignement.

Les actions de recherche progressent de 24 p. 100 et elles bénéficient sur le plan de la création d'emplois, notamment pour les préposés sanitaires et les agents de la répression des fraudes, d'une véritable priorité. La qualité est ainsi privilégiée.

Pour l'enseignement, en revanche, force est d'admettre qu'un problème se pose, tant pour l'enseignement technique agricole privé que pour l'enseignement technique agricole public. En réalité, il serait mal venu de parler de réductions de crédits pour l'enseignement public en 1977, car le total des dépenses ordinaires augmente de 11,8 p. 100. Les crédits de personnel progressent de 15,4 p. 100, tandis que la dotation pour les bourses augmente de 12,5 p. 100. On ne saurait donc parler de recul.

Pour ce qui est de l'enseignement privé, nous connaissons une querele de caractère quasi juridique sur la portée de certaines conventions. La situation concrète à laquelle nous sommes confrontés est difficile. Je pense être en mesure de vous en dire plus et de vous apporter quelques apaisements après les entretiens que je dois avoir avec M. le ministre délégué à l'économie et aux finances en fin de matinée.

En tout cas si, comme j'ai cru le comprendre, c'est en faveur de l'enseignement que le Parlement souhaite qu'un effort prioritaire soit fait, aussi bien — je le dis à M. Alain Bonnet — pour l'enseignement public que pour l'enseignement privé, et tant pour les crédits d'investissement que pour les crédits de fonctionnement, le nécessaire sera fait.

J'en prendrai l'initiative, pourvu que je sache que je suis suivi, par le transfert de crédits de paiement d'un chapitre dont les crédits ne risquent pas d'être totalement épuisés au cours de 1977. Cela permettra des autorisations de programme à un niveau supérieur des deux tiers à celui des crédits de paiement en question. Une fois que j'aurai fait cet effort, je veux espérer que, du côté du ministère des finances, pourvu que les parlementaires se montrent aussi intéressés qu'ils paraissent l'être à ces actions d'enseignement, nous trouverons un relais une fois que nous aurons amorcé la pompe.

Il doit y avoir une certaine logique dans la vie politique. On ne peut, dit-on, que se répéter ou se contredire ; je préfère me répéter que me contredire. J'ai toujours été, bien que ce ne soit pas démagogique, bien que ce ne soit pas d'effet immédiat, partisan de donner une très grande priorité aux actions de formation, d'enseignement et de recherche. Lorsque je compare notre niveau de formation et nos efforts de recherche à ceux qui sont faits chez nos principaux concurrents, notamment à l'intérieur de la Communauté européenne, je pense que c'est là qu'on doit faire porter l'effort maximum, quitte à refuser quelques sucettes à telle ou telle catégorie, si digne d'intérêt soit-elle.

Je pense donc être en mesure — je le dis à M. Bertrand Denis et à M. Alain Bonnet — de donner cet après-midi quelques apaisements à leurs préoccupations concernant les crédits d'enseignement, tant publics que privés, tant d'enseignement que de fonctionnement.

C'est une chose qui me tient très à cœur et comme je sens que vous me soutenez, je ne manquerai pas de dire tout à l'heure au ministre délégué à l'économie et aux finances et au secrétaire d'Etat au budget qu'il faut faire quelque chose, dès lors que nous sommes nous-mêmes décidés à faire un transfert à l'intérieur de notre propre budget, dans le cadre de ce terme magique qu'est aujourd'hui dans la terminologie administrative le mot de « redéploiement ». Cela doit pouvoir constituer, avec votre appui, l'amorce d'un effort du ministère de l'économie et des finances.

M. le président. La parole est à M. Bertrand Denis.

M. Bertrand Denis. J'apporterai, monsieur le ministre, une précision sur ce point. La commission de la production et des échanges a voté un amendement qui vous permettrait de transférer un crédit de 15 millions de francs. Certes, cette somme ne nous paraît pas suffisante pour abonder les crédits d'enseignement, lesquels d'après ce que vous venez de dire nous paraissent constituer un minimum indispensable, et même nécessiteraient un effort supplémentaire.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Bertrand Denis, il faut faire du pain la soupe. Il ne s'agit pas pour moi de prendre 15 millions de francs ailleurs pour les mettre là, mais de prendre sur un chapitre dont tout nous dit que les crédits ne seront pas intégralement consommés en 1977, une certaine somme qui servira d'amorce à ce que le Parlement pourra, avec mon aide, tirer du ministre délégué à l'économie et aux finances à l'occasion de la discussion budgétaire.

M. Bertrand Denis. Nous sommes bien d'accord. Quinze millions, c'est un chiffre indicatif. Ce n'est pas suffisant pour conforter l'enseignement agricole.

M. Hervé Laudrin. C'est un début.

M. le ministre de l'agriculture. Rien n'est jamais suffisant. J'ai été amené — vous verrez tout à l'heure pourquoi — à rechercher toutes les interventions que j'avais faites lorsque

j'étais à votre place : je me suis aperçu que je n'avais jamais, au cours d'une discussion budgétaire, estimé que les crédits étaient suffisants.

M. Bertrand Denis. Ce n'est pas mon cas, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'agriculture. Mais vous êtes justement un cas à part et exemplaire !

M. Alain Bonnet et M. Maurice Blanc ont évoqué la question des zones défavorisées. M. Blanc qui a eu récemment la chance de voir son département classé zone de rénovation rurale semble, à la différence de ceux qui se plaignent de la tutelle des fonctionnaires, déplorer de n'en avoir pas encore pour suivre son affaire.

Je suis incapable, je l'avoue très franchement, de lui dire, à l'heure actuelle, si ce qui lui a été indiqué apparemment par M. Masson, préfet de région, doit prendre corps ou non. Peut-être l'un de mes collaborateurs pourra-t-il m'informer sur ce sujet. Mais il ne saurait évidemment être question d'installer un commissaire à la rénovation rurale dans chaque département.

A propos des zones défavorisées, je répète ce que j'ai été amené à dire hier. Nous avons eu mille peines à tracer les contours de ces zones défavorisées. Toutefois, dans le cadre de la politique de concertation que nous nous efforçons de mener, en étroite liaison avec les organisations professionnelles, nous y sommes parvenus.

Ce que nous savons aujourd'hui nous conduit à penser que non pas la totalité, mais l'essentiel, de nos propositions sera retenu. On se plaint parfois de la lenteur de l'administration française. C'est qu'on ne connaît ni l'administration américaine, ni l'administration soviétique, ni l'administration communautaire. Les pesanteurs administratives communautaires — je vois M. l'abbé Laudrin qui sourit — sont quelque chose d'à peine imaginable. On en ferait un volume !

Nous pourrions peut-être obtenir le 8 décembre du conseil des ministres la décision de délimitation des zones défavorisées. Sinon, ce sera pour le mois de janvier.

Je vais maintenant laisser la parole à M. Méhaignerie. Mais puisque nous parlons de la Communauté et que je ne dédaigne pas me distraire quelque peu de temps à autre, je vous confierai que M. Méhaignerie a été récemment anobli par la Communauté. On ne l'appelle plus à Bruxelles que « Monsieur de Méhaignerie ». (Sourires.) Je pensais pour ma part que « M. de la Méhaignerie » serait encore plus plaisant. Mais ici, nous nous en tiendrons à M. Méhaignerie.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture.

M. Pierre Méhaignerie, secrétaire d'Etat. Cette anecdote est plaisante, monsieur le ministre. Mais ceux qui connaissent mes origines terriennes savent que je me satisfais d'être appelé M. Méhaignerie.

En réponse à la question posée par M. Cornette, je dirai que la contrainte budgétaire sur les programmes d'action prioritaire est respectée, à tel point d'ailleurs qu'elle impose sur certains chapitres budgétaires comme le remembrement un redéploiement important. Elle est respectée puisque les programmes d'action prioritaires, pour les équipements et le fonctionnement, entraînent une croissance de 16,5 p. 100 du budget de 1977 par rapport à celui de cette année. La part des crédits d'équipement passe, d'une année à l'autre, de 26 à 33 p. 100.

Pour les programmes d'action prioritaires d'initiative régionale, l'Etat s'engagera, bien entendu, sur un niveau de dépenses, à condition qu'ils ne soient pas en complète contradiction avec les P. A. P. nationaux.

Le problème des protéagineux est important. En effet, le VII^e plan vise à assurer l'expansion de l'agriculture française par le développement de nos exportations. Ce sera difficile, car ce développement des exportations se fera vers les pays tiers et sur des marchés très concurrentiels. L'amélioration de la productivité est donc pour la France une contrainte absolue.

Parallèlement au développement de nos exportations, nous devons viser à réduire nos importations, particulièrement en matière de protéines. Or la comparaison des coûts de production dans les grands pays producteurs et en Europe pose un problème. En ce domaine, les maîtres mots sont la recherche, l'amélioration, la sélection, l'efficacité et donc la productivité.

A M. Cornette, j'indique que le budget du F. O. R. M. A. comporte des crédits destinés à inciter à l'utilisation de l'urée ainsi qu'à soutenir la production de pois et de féveroles. Il comporte aussi des crédits — en augmentation — permettant la poursuite des expérimentations en vraie grandeur entreprises par les instituts techniques sur les techniques culturales des légumineuses et des protéagineux.

Enfin, le F. O. R. M. A. poursuit l'action engagée en 1975 pour encourager la production en France de graines — soja et autres protéines. Il lui consacre à cet effet une somme de 7,5 millions

de francs. Il ne faut toutefois pas se dissimuler que le chemin est difficile et que l'utilisation des protéines pose un problème global de compétitivité. La plupart de nos partenaires, en effet, estiment qu'il vaut mieux acheter sur les marchés mondiaux où, quatre années sur cinq, le quintal de soja coûte moins de cent francs alors que, dans le même temps, le prix interne à la production est supérieur de 50 p. 100 au prix international.

M. Michel Cointat. Faites donc de la luzerne, vous aurez des protéines !

M. Pierre Méhaignerie, secrétaire d'Etat. L'effort en faveur des régions de montagne représentera cette année près de quarante milliards d'anciens francs dans le budget de l'agriculture ; il est destiné à corriger les inégalités et à compenser les handicaps géographiques dont souffrent certaines régions, et il sera accompagné d'autres mesures.

C'est ainsi que, pour prendre l'exemple de la Savoie, le B. A. P. S. A. y servira également d'instrument de redistribution. On sait que, dans l'ensemble des départements pauvres et des régions de montagne, le rapport cotisations-prestations est inférieur à 10 p. 100.

Pour l'aide au machinisme agricole, évoquée également par M. Cornette, le chiffre de 6 324 000 francs est maintenu en 1977 : il y a donc reconduction des moyens consacrés à la politique de la montagne.

En réponse aux questions de M. Bonnet relatives au Crédit agricole, je rappellerai qu'aucun pays, dans sa lutte contre l'inflation, ne peut se soustraire au contrôle de la masse monétaire : on le voit bien chez nos voisins.

On doit distinguer les prêts bonifiés et les prêts non bonifiés du Crédit agricole. L'enveloppe des prêts bonifiés a augmenté cette année de 10,5 p. 100, au même rythme que l'année dernière. On ne peut donc parler d'une réduction « draconienne » de ces prêts.

Quant à l'enveloppe globale, comprenant les prêts bonifiés et non bonifiés, elle a connu une augmentation de 14,7 p. 100 alors que cette augmentation n'est que de 10 p. 100 pour l'ensemble des autres banques. Pour le deuxième semestre de cette année, les contraintes sont donc plus sévères par comparaison avec les autres banques. Ces contraintes font naître des difficultés dans certaines caisses régionales de crédit agricole, il ne faut pas le nier. Je pense en particulier à certains prêts consentis à des collectivités publiques ou aux programmes non subventionnés par l'Etat.

Mais au-delà de cette croissance, qui était de 14,5 p. 100 en 1975, il existe dans le secteur agricole, compte tenu des contraintes qui lui sont particulières, des prêts hors encadrement. Ce sont les prêts-calamités — 2 milliards de francs pour l'année 1975-1976 — plus les prévisions de cette année ; les prêts-récoltes et enfin, je vous le rappelle, les prêts qui ont été accordés l'été dernier jusqu'à concurrence de 1 500 millions de francs dans l'attente des prêts-calamités et de l'application du nouveau système de 1976.

Plus globalement, je crois que s'impose à nous, dans le domaine du crédit agricole, une réflexion sur le rôle de certains prêts bonifiés, sur le problème du financement de l'agriculture et sur l'évolution de la bonification d'intérêts dont vous savez qu'elle est en forte croissance dans le budget de l'agriculture.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. J'en reviens à une question posée par M. Alain Bonnet sur les crédits pour l'habitat rural, les bâtiments d'élevage, l'électrification rurale, le remembrement.

Nous avons — pourquoi le cacher ? — un problème de crédits de paiement. Il faut que chacun comprenne bien que le Gouvernement a, à la fin de l'année dernière, lancé un plan de soutien à l'économie et que les ministres ont reçu pour directive formelle, avec obligation de rendre compte de quinze jours en quinze jours, de « pousser les feux », comme on disait à la S. N. C. F. au temps où il y avait encore des machines à vapeur.

Nous avons donc poussé les feux au maximum, à partir des 75 p. 100 d'autorisations de programme qui avaient été débouqués en début d'année 1976, mais les crédits de paiement n'ont pas immédiatement suivi.

Actuellement, nous sommes engagés dans une négociation avec l'administration des finances pour que soient inscrits au collectif de fin d'année tous les crédits de paiement dont nous avons besoin. La somme n'en est pas négligeable, bien que nous ayons déjà obtenu 80 millions de francs, au titre de la loi de finances rectificative, pour l'hydraulique et que 25 millions de francs soient attendus d'autres ministères.

Il faut noter par ailleurs qu'un effort de redéploiement important est intervenu à l'intérieur de notre propre ministère. Nous accélérons actuellement le plus possible la mobilisation des crédits de paiement et nous sommes, je le répète, en négociation très serrée, au moment où l'on va boucler le collectif de fin d'année, pour obtenir, conformément au vœu exprimé

par M. Alain Bonnet, que les entreprises soient payées pour les travaux qu'elles ont réalisés, sur la base des autorisations de programme qui avaient été mises en œuvre très rapidement au début de l'année.

La prophylaxie, monsieur Cornette, est un sujet qui nous tient particulièrement à cœur. Nous avons fait dans ce domaine des efforts considérables.

Notre politique de lutte contre la brucellose, qu'elle soit bovine, ovine ou caprine, est illustrée par trois chiffres.

En 1975, les moyens financiers dégagés à cet effet s'élevaient à 138 millions de francs; en 1976, ils atteindront 190 millions de francs et, en 1977, 297 millions de francs.

Les crédits d'engagement supplémentaires s'élèvent à 79 millions de francs. Je ne vous cacherais pas que nous considérons l'éradication de la brucellose comme une action fondamentale. A tel point que nous avons cru devoir glisser ces crédits dans le « collectif sécheresse ».

Je rappelle que 93 millions de francs seront inscrits dans le collectif de décembre prochain pour des mesures qui ont été prises par la conférence annuelle.

Les deux mesures les plus spectaculaires ont été, d'une part, l'augmentation de l'indemnité d'abattage de 450 à 700 francs à partir du 1^{er} juillet et rétroactivement, puisque le texte n'est sorti que récemment, et, d'autre part, la décision d'attaquer le mal même là où le taux d'infection était égal ou supérieur à 20 p. 100, ce qui constitue une véritable novation et ce qui légitime l'importance des crédits.

En effet, jusqu'ici, à l'inverse de la pratique habituelle qui veut qu'on aide les plus défavorisés, on aidait ceux qui étaient tout près de parvenir au but et on laissait à la traîne les éleveurs dont le cheptel était infecté à plus de 20 p. 100. Nous les prenons désormais en compte, parce que nous estimons que l'éradication de la brucellose est tout à fait indispensable.

Pour ce qui est de l'identification pérenne et généralisée des bovins, opération décidée par la conférence annuelle de 1976, nous poursuivons notre action. En 1975, 100 millions de francs lui ont été consacrés et 112 millions en 1976; on n'en a prévu que 90 dans le budget primitif de 1977, mais il faut savoir que c'est toujours en cours d'année qu'intervient un abondement par le fonds d'action rurale, qui portera cette dernière somme à un niveau qui sera au moins égal à celui de 1976. En fait, un redéploiement permettra de donner une priorité au contrôle de base des performances.

J'indique que le coût d'identification d'un animal est de huit à neuf francs. L'aide de 30 à 40 p. 100 sera apportée grâce à la réforme de la taxe sanitaire et de la taxe de visite de poinçonnage, qui vont être transformées en une taxe sanitaire et d'organisation des marchés des viandes, avec une majoration d'un centime par kilo de carcasse.

Dix départements ont d'ores et déjà reçu un agrément technique pour leur programme d'identification. Un amendement du Gouvernement à la loi de finances pour 1977, tendant à instituer cette taxe sanitaire et d'organisation du marché des viandes, sera déposé avant la fin du débat budgétaire, et la maquette du document d'accompagnement unique est prête.

Pour ce qui est des prêts-calamités, j'indique à M. Cornette que le Premier ministre devrait signer aujourd'hui le décret sur les nouveaux prêts-calamités à sept ans, ce qui constitue un record, si l'on veut bien considérer que ce n'est que la semaine dernière que la loi de finances rectificative a été votée.

De même, le décret sur l'aide aux agriculteurs les plus atteints par la sécheresse va-t-il sortir très rapidement. Il sera examiné dès mardi par le Conseil d'Etat. Nous avons donc fait en la matière le maximum de diligence.

Je précise encore, à l'intention de M. Cornette qui avait sans doute à ce sujet une arrière-pensée — certes amicale — que nous appliquerons l'article 39 du décret de mars 1976, qui prévoit que doivent être déduites du montant des prêts-calamités les aides directes perçues par les uns ou les autres.

Actuellement, une discussion est engagée avec les organisations professionnelles sur la possibilité d'un aménagement allant dans le sens d'une simplification, étant entendu qu'une aide particulière serait apportée aux éleveurs, ce qui répond aux préoccupations de tous.

M. le président. La parole est à M. Bizet.

M. Emile Bizet. Monsieur le ministre, je voudrais vous poser quatre questions.

La première concerne le B.A.P.S.A. La commission de la production et des échanges s'étant prononcée en faveur d'une exonération des retraités inactifs de la cotisation à l'Amexa, nous souhaiterions savoir, monsieur le ministre, si vous pensez pouvoir appliquer cette mesure dès 1977, étant entendu que le financement en serait assuré par une augmentation de la cotisation des actifs de 3,79 p. 100.

Nous avons voulu en effet aligner les retraités agricoles sur les retraités du régime général et mettre un terme à une

injustice. Dans nos campagnes, un certain nombre de retraités inactifs sont effectivement tenus de payer cette cotisation à l'Amexa, alors que les retraités qui continuent d'exploiter, mais qui perçoivent l'allocation du fonds national de solidarité, en sont exonérés.

Ma deuxième question concerne la taxe perçue au titre du B.A.P.S.A. sur les betteraves. Nous avons été saisis par la confédération générale des planteurs de betteraves d'une demande d'exonération de cette taxe, cette organisation souhaitant que nous reportions celle-ci sur le sucre. Comme nous avons été saisis de cette demande le jour même de la présentation du rapport devant la commission, il était trop tard pour étudier un autre mode de financement du B.A.P.S.A. Quelles sont vos intentions éventuelles en ce domaine, monsieur le ministre?

Ma troisième question portait sur l'enseignement agricole. Vous y avez déjà répondu et je n'y reviendrai donc pas, sinon pour insister sur la nécessité de tenir les promesses qui ont été faites, tant pour l'enseignement public que pour l'enseignement privé, notamment en faveur des maisons familiales.

M. le ministre de l'agriculture. Encore faudrait-il s'entendre sur la consistance des promesses!

Croyez-moi, nous ne lésinerons pas, mais il ne faut pas confondre autour et alentour et je vous signale que le S.N.E.T.A.P. a introduit un recours devant le Conseil d'Etat contre la convention. Nous verrons ce que cela donnera.

M. Emile Bizet. Quoi qu'il en soit, il y a là un problème que nous souhaiterions voir résolu dans le cadre des crédits complémentaires que vous seriez peut-être en mesure de nous promettre.

Je vous ai déjà entretenu du problème très particulier de l'école nationale vétérinaire d'Alfort. Je vous rappelle simplement que, si nous n'obtenons pas suffisamment de crédits, nous serons incapables de faire face aux besoins de la troisième promotion et d'assurer la rentrée en octobre 1977.

M. le président. La parole est à M. Gaudin.

M. Pierre Gaudin. Le Parlement a voté certaines mesures qui avaient pour but de maintenir le revenu des agriculteurs victimes de la sécheresse.

J'ai eu l'occasion, lors d'une récente réunion de la commission de la production et des échanges, de vous indiquer que le département du Var, contrairement à ce qui s'était passé dans beaucoup de départements français, avait été victime de pluies torrentielles et que certains agriculteurs avaient subi des pertes quantitatives et qualitatives atteignant 70 p. 100 des récoltes.

Je vous avais demandé, à cette occasion, quelles étaient vos intentions et vous m'aviez répondu que les agriculteurs, et notamment les viticulteurs, étaient soumis aux règles de la loi de juillet 1964.

Cette loi, vous le savez, est relative, pour l'essentiel, aux risques assurables, notamment la grêle. Or il s'agit, en l'occurrence, non pas de risques assurables, mais de risques dus à des pluies torrentielles.

J'ai donc pensé qu'il était possible de placer sur le même plan tous les agriculteurs victimes d'une calamité quelle qu'elle soit. Mais votre réponse me laisse supposer que les exploitants seront secourus s'ils ont subi des pertes de 40 p. 100 du fait de la sécheresse, alors que ceux qui seront sinistrés à 70 p. 100 à cause de pluies torrentielles relèveront seulement de la loi de juillet 1964.

Je souhaiterais, monsieur le ministre, obtenir des indications sur ce point.

M. le président. La parole est à M. Leenhardt.

M. Francis Leenhardt. Monsieur le ministre, le temps des cerises est passé, mais les producteurs de cerises connaissent encore des problèmes.

M. le ministre de l'agriculture. Nous les avons pourtant fichtrement aidés à la veille de la Pentecôte.

M. Francis Leenhardt. Le F.O.R.M.A. leur a accordé une aide de quatre millions de francs, correspondant à un tonnage de dix mille tonnes. En fait ce sont près de 12 500 tonnes qui ont été livrées au titre des contrats. Comme il n'est pas possible d'accorder l'aide de quarante centimes aux uns et de la refuser aux autres, le résultat est que la prime réellement versée n'est plus que de 31,8 centimes.

Cela décourage le syndicat intéressé qui a pourtant accompli un effort remarquable cette année afin que les producteurs souscrivent des contrats, ce qui permet d'alimenter normalement l'industrie de transformation.

Ne pouvez-vous pas envisager de débloquer une petite rallonge pour que tous les producteurs perçoivent une aide au niveau des quarante centimes sur lesquels ils ont compté lors de leurs livraisons?

En deuxième lieu, monsieur le ministre, les producteurs de bois et de plants de vigne ont consenti un effort très sensible afin de réduire leur production. Néanmoins ceux d'entre eux

qui ont respecté les directives nationales et communautaires risquent d'avoir des inconvénients au terme de la prochaine campagne.

En effet, il n'a pas été possible de réaliser l'harmonie entre les programmes de greffage, qui se font en février, et les décisions communautaires qui sont intervenues le 17 mai dernier.

Ne pourriez-vous envisager une indemnisation pour ces futurs inconvénients ?

Ne serait-il pas également possible de prévoir l'arrachage avec indemnisation du potentiel de production de plus de 1500 hectares de vignes mères de porte-greffe, lesquelles constituent le matériel de base pour la production des greffes-boutures ?

Dans un autre domaine, vous avez mesuré, hier, monsieur le ministre, à l'occasion d'une question d'actualité, la déception née du fait qu'aucun crédit ne figurait dans le projet de budget de l'agriculture pour l'indemnité spéciale concernant les zones de piémont. Vous avez bien voulu nous indiquer que vous espériez que le conseil de ministres, à Bruxelles, prendrait une décision favorable en décembre ou en janvier. Mais quelles espérances pourrions-nous nourrir si une telle mesure est prise à Bruxelles ? A quel moment la décision d'accorder l'indemnité entrerait-elle en application ? Pourrait-on, en cours d'année, prévoir des crédits à ce sujet ?

Ma dernière question concerne un domaine immense, et je regrette de devoir la traiter rapidement. Elle portera sur les développements des accords méditerranéens.

Une très grande inquiétude apparaît chez les producteurs de fruits et légumes devant l'érosion progressive de la préférence communautaire et face à une concurrence que les disparités sociales et monétaires rendent pratiquement insoutenable.

Des apaisements ont été apportés par la Commission européenne qui a indiqué qu'en aucun cas des dérogations ne seraient apportées au système des prix de référence. Mais, comme vous le savez, ces prix de référence ne sont jamais fixés à un niveau très satisfaisant. En outre, à l'exception de trois d'entre eux, les fruits et légumes ne font pratiquement pas l'objet d'un prix de référence. C'est pourquoi la déclaration de la Commission ne peut constituer, pour nous, un apaisement.

Il a également été dit que les échanges auraient lieu suivant un calendrier précis. Mais il semble exister une large différence entre la notion de calendrier chez les producteurs et celle qui prévaut dans l'esprit des commissaires européens.

Pour la commission, respecter le calendrier c'est maintenir le tarif douanier commun au taux plein durant les périodes de pleine production dans notre pays et consentir des avantages tarifaires pendant les périodes de non-production. Pour nos producteurs, au contraire, il s'agit d'empêcher les importations en période de pleine production.

Nous voyons ainsi se développer une situation extrêmement grave conduisant à une désertification des campagnes.

Aussi, même s'il existe des contreparties, sous forme d'exportations de céréales, de viande ou de produits industriels, il n'est pas possible que vous livriez progressivement les producteurs de fruits et légumes au désespoir et à l'exode.

M. le président. Mes chers collègues, la liste des orateurs ne faisant que s'allonger, je vous demanderai de condenser au maximum vos questions pour que M. le ministre puisse répondre à tous.

M. le ministre de l'agriculture. J'essaierai moi-même, monsieur le président, de faire preuve de concision.

M. le président. La parole est à M. Laudrin.

M. Hervé Laudrin. Avec l'accord de M. Cornette et de l'ensemble de mon groupe, je vous soumettrai, monsieur le ministre, quelques réflexions.

En cette période de ralentissement du développement économique et de dégradation des conditions de vie de la paysannerie, je poserai quelques problèmes concernant notamment la fiscalité et la protection sociale en agriculture.

Ces points, soulevés depuis longtemps, prêtent encore à discussion : nous venons en effet de recevoir des protestations d'exploitants agricoles contre le fait que certaines taxes les imposent sur le total de leur production et non sur leur véritable bénéfice.

Il serait heureux, monsieur le ministre, que vous donniez quelques précisions sur ce que pourrait être l'assiette des charges sociales pour le monde paysan, même si les solutions ne peuvent voir le jour qu'à terme.

Un autre problème se pose, celui de l'accroissement constant, jugé parfois excessif dans certains milieux, des transferts sociaux au bénéfice des agriculteurs. Ceux-ci bénéficient en effet d'une certaine couverture accordée par le Gouvernement, y compris dans le domaine des bourses et de la sécurité sociale, ce qui crée des charges pour le budget.

La question des prix agricoles, déjà soulevée sur le plan européen, est aussi très importante puisque les agriculteurs ne sont pas libres de fixer le revenu de leur travail. En fait

on le leur impose. Une divergence apparaît donc entre le coût des productions agricoles et les revenus dont devraient bénéficier les agriculteurs. Mieux vaudrait alors se pencher sur la notion de revenu économique plutôt que sur celle de revenu social.

Tous ces points, monsieur le ministre, montrent, en réalité, un manque d'approche réelle des problèmes qui se posent dans le monde agricole.

Enfin, on pourrait souhaiter, au niveau des marchés, une meilleure réorganisation et une meilleure orientation des différentes productions agricoles. Certains retards entraînent à la fois des surproductions et des productions déficitaires dans plusieurs secteurs. Nous souhaiterions une amélioration dans ce domaine.

Je vous remercie à l'avance de vos réponses, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. Maurice Blanc.

M. Maurice Blanc. Je reviendrai encore une fois sur les problèmes que connaît la montagne, et je souhaite que mon insistance ne vous irrite pas.

Vous nous avez rappelé tout à l'heure les difficultés que vous avez rencontrées pour délimiter les zones défavorisées et vous nous avez fait part de vos espoirs de voir vos propositions retenues en décembre 1976 ou en janvier 1977. Nous souhaitons que vos espérances ne soient pas déçues.

Il n'en reste pas moins qu'un important retard aura été pris. J'assistais hier à une réunion du groupe interparlementaire « Montagne » dont le président vous demandera prochainement une audience pour vous exposer le sentiment des agriculteurs de ces régions de montagne devant les retards qui affectent celles-ci.

A l'évidence, il n'est pas question d'espérer que les aides en faveur des zones défavorisées seront attribuées au cours de l'année 1977. Elles ne figureront donc que dans le budget de 1978, et trois ans se seront écoulés entre la parution de votre circulaire de février 1975 et le moment où les agriculteurs pourront bénéficier de ces aides.

Par ailleurs, s'agissant des extensions de zones, qui ont été décidées au cours de l'année dernière, il convient de noter que, dans le budget de 1977, il n'y correspond aucun chiffre. On peut évaluer à plus de 50 millions le montant des indemnités qui ne seront pas versées. Je relève à ce propos que, pour pouvoir bénéficier du remboursement du F.E.O.G.A., il faudra appliquer les critères communautaires. Or, dans le budget, figure ce remboursement du F.E.O.G.A.

Dès lors, je ne comprends plus très bien : d'une part, il n'est pas possible de satisfaire aux critères retenus par la Communauté sur ce point et, d'autre part, on compte sur un remboursement qui est pourtant conditionné par l'application des critères.

Monsieur le ministre, vous avez tout à l'heure rappelé l'ensemble des mesures qui permettent de réduire les handicaps des régions de montagne en insistant sur les prestations sociales agricoles. Il est vrai que le département de la Savoie, que vous avez cité hier et aujourd'hui encore, reçoit beaucoup plus qu'il ne verse à ce titre. Mais il ne faut voir dans une telle anomalie qu'une illustration de la situation de nos régions où la pyramide des âges des exploitants agricoles est inversée, car elle repose sur une pointe, qui devient de plus en plus mince : plus de 40 p. 100 des chefs d'exploitation sont âgés de plus de soixante ans. Il devient difficile dans ces conditions d'envisager l'avenir en considérant seulement les prestations sociales agricoles. C'est tout un ensemble de mesures qui s'impose.

Pour redonner l'espoir et permettre l'initiative aux jeunes agriculteurs qui veulent s'installer, sans doute faudra-t-il leur garantir d'une façon ou d'une autre un revenu décent.

Enfin, je me bornerai à poser une question sur la façon dont est évalué le revenu brut par exploitation dans le département de la Savoie, qui a été pris en compte pour le calcul des indemnités versées au titre de la sécheresse.

De 1972 à 1975, le revenu brut d'exploitation par personne à plein temps a été multiplié — je cite les chiffres du ministère — pratiquement par 3,5, passant de 4 885 francs en 1972 à 4 600 francs en 1973, puis à 14 000 francs en 1974 et, enfin, à 17 000 francs en 1975. C'est assez curieux et assez incompréhensible pour les agriculteurs savoyards. En effet, le prix moyen du lait, lui, n'a augmenté dans cette région que de 16 centimes par litre.

On ne comprend pas ce bond incroyable et subit, surtout lorsque l'on sait que c'est sur le prix du lait que reposent tous les revenus des agriculteurs.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture.

M. Pierre Méhaignerie, secrétaire d'Etat. Monsieur Bizet, vous connaissez l'effort consenti au titre du B.A.P.S.A. Ce budget de prestation est en forte croissance. C'est un budget de justice

parce qu'il aide particulièrement les personnes âgées, mais c'est aussi un budget de redistribution par l'ouverture de cotisations sociales, qui a été réalisée depuis sept ou huit ans, ces cotisations s'échelonnant de 1 à 10 selon la superficie et le revenu cadastral de l'exploitation.

C'est dans ce contexte qu'il faut examiner l'évolution des cotisations des retraités.

Jusqu'à présent, les retraités ont seulement bénéficié d'une réduction de cotisation : initialement, le montant de leur cotisation était égal au tiers de la cotisation maximale ; ce taux a été ramené à un cinquième, puis à un dixième.

Vous avez très bien posé, monsieur Bizet, le problème actuel, qui est double. D'une part, devons-nous exonérer totalement les retraités et reporter sur les actifs l'augmentation de la cotisation ? D'autre part, est-il sage d'exonérer les retraités qui, bénéficiant du fonds national de solidarité, continuent à exercer leur activité d'exploitant tout en ne payant pas de cotisation ?

Sur ce dernier aspect, monsieur Bizet, nous sommes totalement d'accord sur le sens de votre proposition. En effet, pour des retraités continuant à exploiter au-delà de soixante-cinq ans, le non-paiement de cotisation sociale n'est pas normal ; il est contraire à l'évolution de la politique des structures, surtout au cours des cinq prochaines années pendant lesquelles de nombreux jeunes rechercheront des terres alors qu'il y aura peu de partants puisque les intéressés appartiennent aux classes creuses de 1914-1918.

Nous sommes donc d'accord pour procéder à l'examen d'un redéploiement dans le sens que vous indiquez.

Pouvons-nous aller plus loin et exonérer totalement les retraités de la cotisation ? Deux problèmes se posent.

Le premier est financier et concerne le report sur l'activité ; le second est de savoir si, en rapport avec l'évolution des autres régimes de sécurité sociale, il n'est pas souhaitable de maintenir, pour l'exonération des retraités, un critère de ressources.

Si je suis entièrement d'accord sur le premier point que vous avez soulevé, je dois indiquer que le second, celui dont je viens de parler, mérite réflexion, compte tenu de l'évolution des différents régimes de sécurité sociale.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Bizet, vous avez également posé une question concernant la production de betteraves et le B. A. P. S. A.

Nous avons eu de très grands soucis au sujet de cette production. La fourchette de 2 millions à 2,2 millions de tonnes de sucre, ce dernier chiffre apparaissant comme un maximum, était avancée au début de septembre. Mais c'est précisément le mois de septembre qui fait la production de betteraves. Nous avons eu la chance d'avoir des alternances d'averses et de soleil. Un producteur du Nord a même eu l'imprudence de m'offrir une betterave sucrière de neuf kilos (*Sourires*) mais, je rassure M. Cornette, c'est l'exception qui confirme la règle. Nous prévoyons désormais 2,6 millions de tonnes de sucre produit en France.

Le gel des prix rend illusoire toute demande faisant supporter par les consommateurs, même sur ce produit qui n'est pas cher, une taxe mise en place au titre de la solidarité sociale. En revanche, afin de limiter les charges pesant sur les planteurs, je propose à mon collègue chargé des finances, pour la campagne 1976-1977, de la taxe au taux minimal permis par la réglementation, soit 4 p. 100, et l'exonération de la taxe pour les betteraves hors quota maximum, improprement appelé « quota C ».

Mais je tiens à appeler votre attention — j'en ferai rapidement mention cet après-midi dans mon intervention — sur le fait que les betteraviers feraient beaucoup mieux de se préoccuper de l'isomérose que des taxes du B. A. P. S. A., car si ces dernières constituent une charge, l'isomérose représente une menace de disparition de la production betteravière.

L'isomérose est un sucre liquide fabriqué à partir de maïs. Or, sur le plan économique, il serait aberrant que la Communauté, qui importe déjà douze ou treize millions de tonnes de maïs chaque année des Etats-Unis, et qui en importerait dix-huit ou vingt cette année, en importe encore davantage pour fabriquer du alors qu'elle a une production sucrière à exporter !

M. Bertrand Denis. Il n'y a qu'à l'interdire !

M. le ministre de l'agriculture. Certes, monsieur Bertrand Denis, mais cela pose une question communautaire, et l'attitude de certains Etats-membres n'est actuellement pas très nette. C'est le moins qu'on puisse dire !

Le Gouvernement a décidé, lors d'un conseil des ministres, en juillet dernier, la suppression de l'aide à l'isomérose à partir de l'an prochain. La République fédérale d'Allemagne nous appuie dans cette affaire, car sa production betteravière est également importante. Mais il convient que la production d'isomérose soit désormais soumise à une réglementation sévère ; il en existe bien une pour la betterave. Il serait en effet extra-

vagant que nous laissions un produit fabriqué à base de matière première importée concurrencer une production dont nous sommes traditionnellement exportateurs et pour laquelle nous sommes les mieux placés en Europe et même dans le monde.

Il ne faudrait pas que les betteraviers raisonnent comme l'ont trop longtemps fait les armateurs à la pêche. Ceux de Lorient en particulier, monsieur Laudrin, ont cru longtemps — heureusement, ce n'est plus le cas — que leurs malheurs venaient de la taxe sur le carburant.

C'est ce qui s'appelle voir les choses par le petit bout de la lorgnette. Je conseille donc aux betteraviers d'apprécier l'avenir de la betterave non à travers la taxe du B. A. P. S. A., mais surtout en tenant compte de la menace de l'isomérose.

J'aborde maintenant la question de l'école vétérinaire d'Alfort.

Le nombre des vétérinaires en France — le rapport Goivan, au Sénat, l'a montré — est inférieur à celui d'autres pays de la Communauté. En outre, il a été nécessaire de faire face à de nouveaux besoins. En effet, de même que la jeune génération de médecins n'aime pas beaucoup être dérangée les samedi et dimanche, de même que la jeune génération de prêtres n'aime pas beaucoup aller donner l'extrême onction la nuit — n'est-ce pas, monsieur l'abbé ? (*Sourires*) — les jeunes vétérinaires n'aiment pas beaucoup aller mettre bas les vaches la nuit ; il préfèrent s'occuper des serins, des chats et des chiens dans les villes.

Il nous fallait donc augmenter l'effectif des élèves.

Nous avons réussi à porter le nombre de vétérinaires sortant des écoles de 300 à 400, grâce à la bonne volonté du directeur de l'école d'Alfort auquel je ne saurais trop rendre hommage, puisqu'il a accepté, ce que nous n'avons pas fait ses collègues de Lyon et Toulouse, de doubler son effectif de sortie, qui était de 100. Dès lors, nous l'avons privilégié en lui accordant, l'année dernière, quinze postes d'enseignants ; et, cette année, sur les vingt créations de postes dont nous disposons, nous en donnons quinze à l'école d'Alfort pour lui permettre de poursuivre cette action puisque, après la première année, vient la deuxième année, comme aurait dit M. de la Palice.

J'ai visité cette école d'Alfort.

Pour les étrangers, elle est une pitoyable vitrine, et je le dis devant le président des anciens élèves de l'école vétérinaire de Toulouse. Elle fait penser à une sorte de fort mal entretenu de la guerre de 1870. Mais on peut constater — je le précise incidemment — qu'il existe une relation inversement proportionnelle entre la qualité des études et les bâtiments qui sont mis à la disposition des étudiants.

Nous avons donc décidé de consentir un effort sur les crédits d'équipement pour l'enseignement ; mais nous sommes, monsieur Bizet, très gênés par le projet d'une quatrième école vétérinaire dont j'ai trouvé le dossier sur mon bureau lors de mon arrivée au ministère de l'agriculture. Dans les semaines qui ont suivi, j'ai reçu une directive formelle du Premier ministre m'indiquant que des engagements avaient été pris. J'ai été « talonné » aussi par M. André Morice, par M. Olivier Guichard et par bien d'autres.

La création de cette école est évidemment très heureuse pour Nantes et pour l'Ouest, encore que la ville de Rennes — M. Laudrin ne me démentira pas — eût été heureuse de l'accueillir. Sur une enveloppe globale en autorisations de programme de cent millions de francs destinés aux investissements dans l'enseignement, trente millions de francs seront affectés à la seule école vétérinaire de Nantes. A mon grand désagrément, nous ne pourrions donc réaliser à Alfort que des travaux limités.

Monsieur Gaudin, j'ai été très sensible à votre exposé consacré aux pluies tombées dans le département du Var ; en effet, je ne suis pas de ceux qui, comme les chansonniers, déplorent la surabondance des pluies après la sécheresse.

Les pluies ont revêtu dans votre département un caractère catastrophique. Malheureusement, l'article 11 du projet de loi de finances rectificative vise exclusivement l'indemnisation des agriculteurs victimes de la sécheresse ; les producteurs agricoles du Var ne sauraient donc bénéficier des aides qu'il prévoit. Cela étant, la loi de 1964 s'applique aux risques agricoles non assurables, donc aux dégâts causés par le gel ou les inondations. Elle ne fixe pas de seuil de pertes pour l'ouverture du droit à indemnisation. Toutefois, la jurisprudence de la commission nationale établie en accord avec la profession montre qu'aucune perte inférieure à 25 p. 100 n'a été indemnisée, une tolérance de 10 à 15 p. 100 étant admise pour le seuil d'indemnisation. Compte tenu des pertes que vous avez indiquées, monsieur Gaudin, et indépendamment des secours d'urgence dégagés par le ministère de l'intérieur, la loi de 1964 devrait donc jouer pleinement.

M. Leenhardt a consacré une partie de son intervention à la récolte des cerises. Or la campagne de ce fruit n'a pas été la plus atteinte puisqu'elle s'est déroulée en pleine canicule et que le niveau des prix sur le marché des produits frais s'est maintenu.

S'agissant des bois et plants de vigne, l'Onivit, c'est-à-dire l'office national interprofessionnel des vins de table, est déjà intervenu en faveur des invendus. En outre, l'arrachage commu-

nautaire des porte-greffe est prévu au niveau de 8 500 francs à l'hectare pourvu que les demandes soient présentées avant le 1^{er} décembre prochain.

En réponse à M. Leenhardt et à M. Maurice Blanc, j'indique qu'il faut distinguer les zones de montagne et les zones de « piémont ».

Pour les zones de montagne, un crédit s'élevant à 309 676 000 francs est ouvert au budget pour 1977, auquel viendra s'ajouter le remboursement du F. E. O. G. A., d'un montant de 76 millions de francs, mais — il convient de le souligner — au titre de l'exercice 1975.

Le F. E. O. G. A. nous remboursera en 1977 sa dette de 1976. C'est ce qui me permettait de vous dire hier que nous sommes sûrs de pouvoir payer l'indemnité spéciale de montagne en 1977 au nouveau groupe de 786 communes qui ont été agrégées à la zone de montagne. Nous allons ainsi cumuler en 1977 le remboursement du F. E. O. G. A. déjà inscrit dans le budget de 1975 et celui qui est prévu pour 1976. A cet égard, nous sommes tout à fait tranquilles.

Pour ce qui est des zones défavorisées, je ne chercherai pas à vous « dorer la pilule ».

Ces zones seront définies en décembre ou en janvier par la Communauté, sur la base de nos propositions quelque peu restreintes par la commission de Bruxelles. Nous verrons alors quelles seront les mesures qui pourront être prises en faveur des zones semi-montagneuses dites « de piémont ».

La difficulté est de taille, encore que ces zones défavorisées couvrent en France une surface moins importante que chez nos partenaires, lesquels ont en revanche beaucoup moins de zones de montagne que nous. Mais, de zones défavorisées en zones presque défavorisées jusqu'en zone en voie de l'être, on arrive bientôt rue de Varenne. (Sourires.) C'est épouvantable !

En l'état actuel des choses — je réponds ainsi très franchement à MM. Leenhardt et Maurice Blanc — je ne suis pas certain que nous pourrions en 1977, dans le cadre du budget, accorder une prime de montagne atténuée aux zones de piémont. Autant je suis très net pour la zone de montagne, autant je suis, pour la zone de piémont, obligé de me montrer réservé.

Les chiffres que M. Maurice Blanc a cités m'ont un peu surpris. Cependant, il ne faut pas oublier, s'agissant du lait, que nous sommes les seuls, ou presque — c'est justice, dit M. Debattiste que j'ai rencontré avant-hier m'a remercié de notre position — à demander que les producteurs de montagne soient affranchis de la contribution financière des producteurs à la résorption des excédents.

D'une part, en montagne, est accordée une indemnité spéciale. Certes, le niveau de l'I. S. M. n'a pas varié depuis quelques années, mais le plafond de 40 U. G. B. — au lieu de 30 pour l'indemnité sécheresse — permet l'octroi d'une indemnité de 8 000 francs et de 16 000 francs quand les agriculteurs, deux frères par exemple, sont en G. A. E. C.

D'autre part, une priorité, sinon une exclusivité, est accordée pour l'aide aux bâtiments d'élevage, ce qui supprime l'attente que l'on constate dans nombre d'autres secteurs. En outre, le calcul de la subvention en faveur des bâtiments d'habitation est effectué à partir de plafonds plus élevés.

Des aides directes sont également intervenues ces dernières années. Mal reçues sur le plan moral, elles se révèlent indispensables sur le plan matériel. Peut-être est-ce la combinaison de ces diverses mesures qui a conduit à une modification dont je m'étonne tout de même, comme vous, monsieur Maurice Blanc, qu'elle ait pu revêtir une telle ampleur. Des vérifications seront faites.

M. Leenhardt m'a fait part de ses soucis au sujet des productions méditerranéennes. J'évoquerai ce point dans mon intervention en séance publique.

Cette année, pourtant, la campagne de fruits a été très favorable pour les premiers venus, la canicule aidant. Dans les Pyrénées-Orientales, par exemple, elle a été magnifique. Les arrivages ont eu lieu en effet à un moment où les citadins n'avaient pas encore déserté les villes et souffraient de la canicule : leurs habitudes alimentaires s'étaient modifiées. Puis, au fil des jours, plus les vacanciers ont quitté les villes, plus la canicule s'est atténuée, et plus les départements, en remontant vers le Nord, ont éprouvé des difficultés à écouler leur production dans des conditions satisfaisantes.

Il n'en reste pas moins vrai que, pour une campagne de 530 000 tonnes de pêches, le chiffre des retraits a été assez faible. En outre, pour la première fois, nous avons obtenu que la Communauté prenne des mesures importantes contre les importations en provenance de Grèce. Les importations de pêches grecques dans la Communauté ont été d'abord limitées à 90 wagons par jour, puis à 40 wagons. En fait, ces importations de Grèce concernent seulement l'Allemagne fédérale, mais le développement de nos propres exportations est ainsi entravé dans ce pays. Une taxe compensatoire variable a donc été appliquée aux pêches grecques, qui a atteint parfois

72 centimes par kilogramme, niveau tout de même dissuasif. C'est d'ailleurs la première fois que cette taxe a été si importante.

S'agissant de notre politique méditerranéenne, les positions prises par M. le Président de la République lui-même se sont affirmées au fil des mois. Aujourd'hui, il n'est pas question d'une entrée de l'Espagne dans le Marché commun sans qu'aient été préalablement revus les règlements vins, fruits et légumes.

Comme je risquerais de faire une réponse trop favorable à M. Laudrin, par complicité morbihannaise, je laisserai M. Méhaignerie lui répondre.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Agriculture.

M. Pierre Méhaignerie, secrétaire d'Etat. Monsieur Laudrin, vous avez soulevé deux problèmes très importants et très délicats : l'orientation des productions et les transferts sociaux par rapport aux prix.

Les agriculteurs ont parfois l'impression d'être ballottés entre l'abondance et la pénurie. Il en est de même du consommateur et du producteur, ce dernier étant tiraillé entre la prime d'arrachage, par-ci, et la prime de plantation, par-là.

Selon moi, une politique d'orientation et de « planification » des productions trouve très rapidement ses limites en agriculture. La géographie du monde en témoigne. Entre la pénurie et l'abondance, la marge est vraiment très étroite. Un écart de 5 p. 100 en plus ou en moins provoque cette impression d'abondance ou de pénurie : pour la pêche — je parle du fruit — par exemple, la récolte s'est élevée à 500 000 tonnes cette année, alors qu'elle n'a été que de 110 000 tonnes l'année dernière.

A ceux qui parlent de planifier et de mieux orienter la production, je répondrai qu'il faut considérer les conditions climatiques et biologiques qui jouent sur les productions agricoles et que la seule façon d'orienter la production, compte tenu de ces facteurs climatiques et biologiques, est d'assurer la sécurité des approvisionnements.

La sécurité des approvisionnements que l'Europe est, avec les Etats-Unis et le Canada, la seule à avoir assurée, a une face sombre qui s'appelle l'excédent conjoncturel. Mais cessons, une fois pour toutes, de voir dans cet excédent une sorte de malédiction. La véritable malédiction, c'est la pénurie, la file d'attente et le marché noir. Déméthifions donc l'excédent conjoncturel : il n'est que le moyen d'assurer notre sécurité d'approvisionnement.

En revanche, un problème de fond reste posé par les excédents structurels : c'est un peu celui du vin et du lait. Je ne l'aborde pas mais, vous le savez, il est actuellement examiné par la commission de Bruxelles.

Deuxième question : la fiscalité. Je suis tout à fait d'accord, les agriculteurs ont tout intérêt à étaler et à mieux connaître leurs revenus. Je crois que M. Cornette l'a dit : même avec une fiscalité plus claire, la somme des investissements en agriculture est telle que le vrai problème des agriculteurs réside dans la différence entre ce qui est « revenu » et reste pour la famille, et l'obligation d'épargne. La question du revenu de l'agriculture se pose donc plus au moment des transferts de patrimoine qu'en cours d'exploitation, tant le revenu épargné par l'agriculteur est de plus en plus important. C'est tout le problème du financement de l'agriculture.

Troisième question : les transferts sociaux et les prix. Les transferts sociaux, à la fois par le budget du B. A. P. S. A. et par les aides directes, ont représenté pour l'élevage, en 1974 et en 1975, près de 10 p. 100 du revenu brut d'exploitation des éleveurs. Bien sûr, les agriculteurs préféreraient des prix agricoles plus élevés aux subventions et aides directes.

Mais il faut regarder à la fois le passé et l'avenir.

Qu'en est-il du passé ? Au cours des cinq années du Plan, les prix agricoles ont augmenté annuellement de 7,8 p. 100 et ceux de la production intérieure brute de 8,4 p. 100. La progression a été de 9 p. 100 pour le lait et la viande et de 7 p. 100 pour les céréales. Il y a donc eu une meilleure hiérarchie des prix.

Mais nous supportons encore les conséquences du handicap subi en 1974 où les P. I. N. E. A., c'est-à-dire les prix des produits industriels nécessaires aux exploitants agricoles, ont augmenté de 24 p. 100 pendant que les prix agricoles ne croissaient que de 5 p. 100. Nous n'avons donc pu surmonter ce handicap que par des aides directes.

Toutefois, je dirai à ceux qui prononcent volontiers le mot d'indexation, cher au cœur de beaucoup d'agriculteurs, qu'il est dangereux. D'abord, au cours des dix années antérieures à 1974, l'indice des produits industriels nécessaires aux exploitants agricoles a évolué moins vite que celui des produits agricoles. Avant cette date, l'indexation aurait donc placé les agriculteurs dans une mauvaise situation. Il est vrai que, depuis, l'augmentation des P. I. N. E. A. a rattrapé celle des prix agricoles.

En outre, l'indexation aurait été dangereuse dans la mesure où elle aurait entraîné la même hausse, voire une hausse plus rapide, pour les céréales que pour la viande. Or chacun sait que l'amélioration de la production a porté sur les productions végétales plus que sur les productions animales.

Le problème des prix agricoles reste posé : c'est celui des évolutions monétaires et aussi des divergences — qu'il ne faut pas cacher — au sein de la Communauté. Le besoin d'augmentation annuelle des prix agricoles est beaucoup moins ressenti en Angleterre ou aux Pays-Bas qu'en France. Et chez nous, il l'est beaucoup plus pour les productions animales que pour les productions végétales. Hélas, pour d'autres raisons de productivité, c'est l'inverse chez nos partenaires.

Enfin, lorsqu'on examine les comptabilités agricoles, on constate d'énormes différences selon la taille des exploitations — bien qu'il y ait une meilleure hiérarchie des prix — mais aussi selon la compétence de l'agriculteur et quelquefois sa chance ou sa malchance.

Entre 1970 et 1975, les prix agricoles ont évolué à peu près au même rythme que les autres prix, sauf en 1974, année marquée par un handicap.

Le vrai problème se situe surtout au niveau des agriculteurs eux-mêmes. Les jeunes ont l'impression d'avoir un revenu très faible parce qu'ils épargnent parfois jusqu'à 50 ou 70 p. 100 de ce qu'ils gagnent. C'est toute la question du financement de l'agriculture qui nous est ainsi posée.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. En réponse à M. Laudrin, je dirai, pour parler vulgairement, que je commence à en avoir « ma claque » de ces organismes multiples qui prétendent s'occuper des agriculteurs et finissent par prélever sur le revenu agricole des sommes appréciables.

Nous constatons qu'il y a, à côté d'un tertiaire utile, un tertiaire parasite...

M. André Billoux. C'est vrai !

M. le ministre de l'agriculture. ...qui tend à se développer au détriment des producteurs. Ces organismes nous posent d'ailleurs des problèmes de mémoire diaboliques parce que nous ne pouvons pas nous mettre dans la tête les centaines de sigles sous lesquels ils se dissimulent.

Si vous en connaissez qui veulent voir le jour, signalez-les-nous pour qu'on leur assène un bon coup de maillet ! (Sourires.) Il faut plutôt diminuer leur nombre que l'augmenter.

M. Roland Huguet. Il faut les tuer dans l'œuf !

M. le président. Mes chers collègues, il est midi passé. Il y a encore douze orateurs inscrits.

Je propose de les diviser en deux groupes. Il faudrait qu'à douze heures trente nous en ayons terminé avec les six premiers orateurs et la réponse du ministre, et que nous puissions achever nos travaux vers treize heures, car le débat reprendra à quinze heures en séance publique.

Je vous demande donc de condenser vos observations pour permettre à tous les orateurs inscrits d'intervenir.

La parole est à M. Pranchère, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Pierre Pranchère, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, je ne poserai qu'une question.

A la demande du président de la République, l'ancien Premier ministre avait, avec le ministre de l'intérieur, lancé le plan « Massif central ».

Compte tenu que les crédits d'équipement vont en diminuant, comment allez-vous faire, en ce qui concerne l'agriculture, pour tenir les engagements pris dans le cadre de ce plan ?

Il n'y a, à mon avis, qu'un seul problème, celui des crédits de rénovation rurale. Comme ils sont, d'une manière générale, en stagnation et en augmentation très légère dans le secteur de l'agriculture, que pourrez-vous faire pour une région qui, si elle n'est pas la seule à connaître une démographie catastrophique, détient sans doute, hélas ! des records dans ce domaine ?

M. le président. La parole est à M. Ceyrac.

M. Charles Ceyrac. Monsieur le ministre, connaissant votre sollicitude pour les petites productions qui semblent marginales, j'appellerai votre attention sur deux d'entre elles.

Ces productions sont souvent une source de rentrée de devises puisqu'on en exporte une partie.

Je vous parlerai d'abord de la truffe. Les professionnels ont été très satisfaits des contacts qu'ils ont eus récemment avec vos collaborateurs. Malheureusement, il n'en a pas été de même avec le ministère de l'économie et des finances. Aussi vous demandons-nous votre appui pour faire comprendre à ces mes-

sieurs de la rue de Rivoli que la truffe est une production non négligeable et qu'il conviendrait peut-être de revoir les problèmes fiscaux qui la concernent.

La deuxième production dont je veux vous entretenir est celle de la noix. Vous savez, monsieur le ministre, qu'elle ne bénéficie pas encore de la protection communautaire et, cette année, les Américains ont exporté, avant la récolte, environ six mille tonnes de noix vers la Communauté économique européenne. Or, dans l'Isère, la production a été très forte, trois fois plus importante que l'année dernière. Mais les fruits sont petits, ce qui gêne leur commercialisation.

Ne serait-il pas possible, monsieur le ministre, d'obtenir du Forma — je l'ai contacté à cet effet et j'ai besoin de votre appui — une aide au stockage des petites noix, ainsi qu'une aide complémentaire à l'exportation en pays tiers ? Il y a, en Espagne notamment, un marché que nous connaissons peu, qui a été accaparé par les Américains l'année dernière avec la vente à ce pays de six mille tonnes de noix originaires de Californie. Un créneau s'offre ici à nous, qu'il ne faut pas négliger.

Enfin, j'évoquerai le blocage du prix des noix. Au moment où l'on parle de la baisse des cours, il peut sembler étonnant de demander la levée de ce blocage, mais la commercialisation de la noix connaît de très grandes fluctuations et certains commerçants qui ont acheté l'année dernière sont maintenant gênés. Ne pourrait-on débloquent le prix de la noix, comme on l'a fait, je crois, pour le pruneau ?

M. le président. La parole est à M. Guerneur.

M. Guy Guerneur. Monsieur le président, mes chers collègues, la loi du genre veut que les derniers orateurs ne disposent que de quelques instants pour s'exprimer. Par conséquent, je limiterai mon propos, me réservant d'intervenir plus longuement cet après-midi en séance publique.

Je veux simplement vous assurer, monsieur le ministre, de l'appui le plus complet de la commission. Celle-ci vous soutiendra totalement lorsque vous négociez avec votre collègue de l'économie et des finances pour tenter d'« amorcer la pompe » par un redéploiement de votre budget en faveur de l'enseignement agricole.

Je me joins à M. Bertrand Denis et à M. Cornette, qui ont insisté sur ce point, pour vous indiquer que vous aurez la reconnaissance des parlementaires si vous parvenez à rétablir un équilibre convenable en faveur de l'enseignement agricole. En revanche, un certain nombre de mes collègues m'ont déclaré que, dans le cas contraire, ils seraient dans l'impossibilité de voter votre budget. Ce n'est pas là une menace, mais, au contraire, un appui très ferme que nous vous apportons.

M. le président. La parole est à M. Massot.

M. Marcel Massot. Pour répondre aux recommandations qui nous ont été faites par le président, je n'interviendrai pas au cours de la séance de cet après-midi.

Je voudrais, monsieur le ministre, vous poser trois questions concernant l'élevage ovin qui fait, depuis de nombreuses années, l'objet de mes préoccupations.

L'élevage ovin permet de maintenir la vie dans les régions arides de moyenne et de haute montagne où il ne peut être remplacé. Il fait vivre encore 110 000 familles.

L'an dernier, je vous ai fait part de mes inquiétudes au sujet du règlement communautaire proposé qui, retirant à la France l'avantage que lui conférait l'article 60, aurait pour résultat de lui faire absorber, par l'intermédiaire du Royaume-Uni, les excédents néo-zélandais qui pénétreraient librement sur le marché britannique.

Vous avez reconnu que c'était exact et je sais que vous avez fait des efforts pour éviter ce très grave danger qui aurait eu pour résultat de compromettre irrémédiablement l'élevage ovin français. Je vous en remercie. Mais peut-on avoir sur ce point des assurances définitives ? Que pensez-vous des nouvelles propositions qui nous sont faites à Bruxelles ? Voilà ma première question.

Il existe un autre danger pour l'élevage ovin français. La réglementation nationale des importations est, à l'heure actuelle, bâfoyée. On assiste à une recrudescence des fraudes et des détournements de trafics demeurés pratiquement impunis, notamment à des introductions de viande qui, déclarées belges, allemandes, italiennes ou hollandaises, bénéficient du libre accès au marché français, alors qu'elles sont, en réalité, originaires de pays considérés comme pays tiers.

Il s'agit là d'un très grave danger qui s'est fort intensifié au cours de l'année 1976. Il semble bien qu'il existe maintenant des entreprises françaises qui, fortes de l'absence de répression, se lancent dans des importations manifestement illégales. Les animaux importés de pays tiers en Belgique, par exemple, sont

le plus souvent réexpédiés aux Pays-Bas ou en R.F.A. où ils sont abattus et leurs carcasses sont ensuite exportées librement en France.

De telles pratiques tendent à casser les prix et le marché français et à ruiner les éleveurs. Ne pourriez-vous intensifier les moyens affectés au contrôle des importations ? Quelle mesure comptez-vous prendre pour défendre les éleveurs contre les fraudeurs ?

Telle était ma deuxième question.

Enfin, le niveau des prix de seuil et surtout des versements au F.O.R.M.A., l'évolution des coûts intérieurs de production, des prix extérieurs et des taux de change, imposent un réajustement important de la notice Onibev. Je vous l'avais déjà signalé l'année dernière.

Actuellement, en ce qui concerne l'espèce ovine, le réajustement des mécanismes d'importation s'impose. Qu'envisagez-vous de faire pour y parvenir ?

Une dernière observation en ce qui concerne la rénovation rurale en montagne dont on vous a déjà parlé : je m'étonne que les crédits de 1976 n'aient pas encore été débloqués. Pas un seul centime n'a encore été consacré à la rénovation rurale en montagne par les L.D.A., qui éprouvent une certaine gêne à répondre aux questions qui leur sont posées par les maires.

Pouvez-vous nous indiquer la raison pour laquelle ces fonds n'arrivent pas à destination ?

M. le président. La parole est à M. Desanlis.

M. Jean Desanlis. Monsieur le ministre, il nous faut tout de même parler du lait. Parce que le stock de poudre de lait augmente, on parle à nouveau d'une limitation de la production laitière. D'après ce que nous croyons savoir, une taxe à la production de 2,50 p. 100 serait instituée. J'appelle votre attention sur le fait que cette taxe causera de grandes difficultés aux petits producteurs laitiers.

Il serait également question d'une indemnisation supplémentaire pour l'abattage des animaux atteints de brucellose latente. Je vous rappelle que les pays voisins ont fait disparaître cette maladie en accordant des indemnités substantielles qui permettaient presque le remplacement des animaux atteints par des animaux sains.

La somme annoncée est de 338 francs. Viendrait-elle s'ajouter aux 700 francs déjà accordés ? Ne pourrait-on faire davantage afin d'éviter le développement d'une brucellose clandestine que l'on rencontre encore dans certaines régions où l'on a du mal à obtenir des agriculteurs qu'ils déclarent leurs animaux qui ont avorté ?

La suppression des dernières bêtes tuberculeuses appelle également un effort très important. Quant à la prime destinée à l'abattage des animaux atteints de leucose, je ne sais comment l'on va procéder car cette maladie a toujours été diagnostiquée à l'abattoir ou lors de l'équarrissage.

Ma dernière question concerne l'A.N.D.A. Quels sont les apports respectifs de la production betteravière et de la production vinicole à cette association ? S'agissant de la production vinicole, je songe surtout à la production de bonne qualité. Or la récolte de cette année procurera des revenus substantiels aux producteurs.

M. le président. La parole est à M. André Billoux.

M. André Billoux. Quitte à répéter ce que l'on a déjà dit — mais vous ne m'en voudrez pas, monsieur le ministre — je vous poserai une question relative aux crédits destinés aux bâtiments d'élevage.

Leur volume ne permet pas de faire face à la demande et conduit à réserver ces aides — dans nos régions tout au moins — aux zones de rénovation rurale ou aux zones de montagne. Cette situation aboutit à créer deux catégories d'éleveurs, pourtant souvent très voisines. Elle précipite la disparition de certains d'entre eux.

Ce problème comporte un deuxième aspect : dans le Sud-Ouest — et cela est également vrai pour le massif Central et le Centre — une vache sur quatre allaite son veau. L'élevage dit « du veau sous la mère » produit, vous ne l'ignorez pas, une viande de bonne qualité.

Monsieur le ministre, le maintien de ce type d'élevage qui, à mon sens, est indispensable, impose de rouvrir la porte à l'octroi de subventions à tous les éleveurs, en commençant peut-être par les zones de piémont que vous avez définies tout à l'heure.

Vous ne pouvez ignorer ce problème si vous ne voulez pas que s'accroisse la désertification des zones rurales proches des zones de montagne. Cette désertification aboutirait en premier lieu à priver notre pays de viande de bonne qualité et provoquerait un accroissement des importations de viande contribuant à rendre plus fragile encore notre balance des paiements.

Vous avez dit vous-même, monsieur le ministre, que les subventions aux bâtiments d'élevage font partie de la thérapeutique de notre agriculture malade. En allant au fond des choses, on constate que cette thérapeutique ne coûte pas cher. Pourriez-vous m'apporter quelques apaisements sur ce point ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Franchère, le Massif central est situé en zone de rénovation rurale. Or, cette année, les crédits de rénovation rurale augmenteront de 11 p. 100 et par conséquent le Massif central en bénéficiera.

Un plan d'actions prioritaires d'initiative nationale concernant le Massif central nous impose de doubler en cinq ans la part relative des départements inclus dans le Massif central. Ce contrat sera honoré, c'est-à-dire que si 6 p. 100 des crédits sont destinés aux adductions d'eau dans le Massif central, en cinq ans ce pourcentage devra avoir doublé pour respecter le contrat.

Actuellement, monsieur Franchère, le Plan s'exprime non pas à travers des objectifs — ce qu'un certain nombre d'élus n'ont pas encore bien saisi — mais par un certain nombre de noyaux durs. Sur le plan national, ces noyaux durs sont constitués par les P. A. P., plans d'actions prioritaires, ou les P. A. P. I. N., plans d'actions prioritaires d'initiative nationale, et autant les objectifs étaient ou non réalisés suivant les cas, autant les P. A. P. seront respectés.

Actuellement, plus de 33 p. 100 des crédits d'investissement sont bloqués pour la préparation des P. A. P., ce qui limite d'autant la liberté d'action du ministre dans les autres domaines, mais ce qui favorisera le Massif central qui est considéré comme un objectif prioritaire.

A M. Ceyrac, je confesserai que ne vois pas à quel problème fiscal de la truffe il a fait allusion. Qu'il ait la gentillesse de me le faire savoir, bien entendu, j'appuierai son action auprès du ministère de l'économie et des finances.

En ce qui concerne les problèmes de la noix, j'ai sans doute été égaré par un collaborateur mal informé qui m'a fait savoir que les difficultés seraient peut-être moins grandes cette année dans la mesure où les Américains l'ont vendue nettement plus cher sur le marché allemand et que la récolte, dans l'ensemble de la Communauté, a été un peu moins abondante. Il se pose néanmoins un problème de déblocage des prix, notamment pour les petites noix.

Je n'ai pas le sentiment que des mesures du type de celles qui ont été prises pour les pruneaux dans les dernières quarante-huit heures, le seront pour les noix.

Je suis en mesure de donner à M. Guermeur l'assurance qu'il souhaitait. En tant que député du Finistère, je lui demande de joindre ses efforts aux nôtres pour faire comprendre au ministère de l'économie et des finances et à ses collègues que nous devons faire porter l'essentiel de nos efforts sur l'enseignement.

M. Bertrand Denis. Merci, monsieur le ministre, de cette déclaration.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Desanlis, il se pose effectivement un problème du lait, et il faudrait être d'une mauvaise foi insigne pour ne pas le reconnaître.

Entre le 30 septembre 1975 et le 30 septembre 1976, la production laitière dans la Communauté a progressé de 3 p. 100 malgré la sécheresse. On ne peut nier qu'il existe un problème. Comment le résoudre intelligemment ? Telle est la question qui nous est posée.

Nous abordons ce problème avec le souci d'y apporter une solution non préjudiciable aux régions qui, par certains handicaps naturels — les régions de montagne — ou par certains handicaps structurels — les régions où les exploitations couvrent de petites superficies — sont pratiquement condamnées à vivre de la production du lait.

Bien entendu, la prime à la brucellose s'ajoutera à celle déjà versée. Par exemple si son montant est de 338 francs, il s'additionnera aux 700 francs dont j'ai parlé tout à l'heure.

En ce qui concerne l'A. N. D. A., la production betteravière aura apporté, en 1976, 13,5 millions de francs, et les vins et eaux-de-vie 5,5 millions dont 3 millions au titre des A. O. C.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Pierre Méhaignerie, secrétaire d'Etat. Monsieur Massot, le mouton est, avec le lait et les montants compensatoires, l'un des trois problèmes essentiels auxquels nous sommes confrontés avec l'ensemble de nos partenaires.

En ce qui concerne le mouton, le régime national apporte une certaine sécurité aux éleveurs. Ainsi cette année, le prix du mouton est passé de 15,50 francs à 16,50 francs.

Compte tenu de la fermeture automatique des frontières et de la différence des prix entre les trois pays producteurs — Grande-

Bretagne, Irlande et France — il est établi une procédure de reversement affecté à un « fonds mouton », les prix à la production variant du simple au double.

Les pays adhérents à la Communauté se sont engagés à supprimer toute entrave aux échanges intracommunautaires à partir du 1^{er} janvier 1978. Nous sommes ainsi conduits à mettre au point un règlement intérimaire.

Or, la solution est d'autant plus difficile à trouver que seuls trois pays sont véritablement concernés : l'Irlande, la Grande-Bretagne et la France, et que leurs intérêts sont opposés.

Pour la Grande-Bretagne, le mouton est la viande du pauvre, et son objectif consiste à maintenir le prix à la consommation le plus bas possible en jouant sur les phénomènes saisonniers. Ainsi, lorsque les prix de revient sont peu élevés, ce pays produit et importe de la viande congelée de Nouvelle-Zélande.

L'Irlande veut développer sa production et l'exporter en France.

Et le système français, pour des raisons liées à l'aménagement du territoire et aux régions pauvres, prévoit de garantir le revenu des producteurs de moutons qui ne peuvent trouver d'autres moyens de vivre.

Face à ces oppositions de principe, la commission de Bruxelles a proposé un règlement intérimaire dont nous avons discuté pendant trois séances. Pour nous, l'objectif est simple, nous voulons, par ce règlement intérimaire, apporter aux producteurs des garanties équivalentes à celles dont ils disposaient sur le marché national. Il s'agit de l'article 39 du règlement du Marché commun, qui a prévalu pour les autres produits.

Les conditions d'acceptation d'un règlement intérimaire sont de trois ordres.

Premièrement, nous voulons être sûrs qu'au 1^{er} janvier 1978, les échanges ne seront pas libérés, les prix irlandais et français variant du simple au double, ce qui aurait pour conséquence de faire baisser très fortement nos prix, et ce qui priverait nos éleveurs de toute garantie.

Deuxièmement, nous tenons au maintien des montants compensatoires pour combler la différence entre le prix français de 16 ou 17 francs et le prix irlandais ou anglais de 9 francs.

Troisièmement, nous voulons avoir la possibilité de lutter contre les détournements de trafic.

Tels sont les trois éléments de base que nous défendons devant les instances communautaires.

Lorsque nous en avons débattu au cours de la dernière réunion, l'Irlande a refusé d'accorder la garantie de durée. Elle voulait à la fois que nous établissions un règlement intérimaire et obtenir, au 1^{er} janvier 1978, la liberté totale des échanges. Par son intransigeance, elle a fait capoter les négociations sur le règlement intérimaire. Son élaboration est donc actuellement en sommeil, et nous ne saurions cacher notre inquiétude pour la période postérieure au 1^{er} janvier 1978.

Nous restons donc plus que jamais ouverts à l'établissement d'un règlement définitif ou intérimaire basé sur ces trois garanties : durée, montants compensatoires et détournement de trafic.

Nous avons enfin tenu à montrer aux producteurs notre volonté de leur apporter la sécurité, en instituant, lors de la conférence annuelle, des contrats d'élevage. Ces contrats, qui ne concernaient que quelques éleveurs de bovins, sont étendus aux producteurs d'ovins, ce qui leur apporte un financement et un prix garanti.

Quant à la rénovation rurale, je dois reconnaître l'importance du retard dans les transferts de crédits. Un premier pas vient d'être accompli puisque soixante-sept millions de francs ont été transférés à ce secteur, dont une part importante a été affectée au Massif Central.

J'indique à M. François Billoux que l'aide aux bâtiments d'élevage est une nécessité pour des raisons liées à la différence de productivité entre la France et les pays les plus avancés dans le domaine de l'élevage. Nous y sommes d'autant plus attachés qu'elle constitue un élément de l'amélioration des conditions de vie des éleveurs.

Ces deux raisons nous ont conduits à engager une politique en faveur des bâtiments d'élevage. Nous accordons dans ce domaine des subventions et des prêts, mais actuellement l'octroi de subventions est suspendu partout, sauf dans les zones de montagne, qui sont particulièrement défavorisées, et pour les plans de développement. Les règlements communautaires nous y ont contraints.

Néanmoins, nous apportons toujours notre concours dans les autres régions par l'intermédiaire des prêts à 5,5 p. 100. Or, aujourd'hui, un prêt consenti à un tel taux est plus intéressant que le cumul de la subvention et du prêt bonifié qui était accordé il y a quatre ans, compte tenu des nouvelles conditions du marché financier. Les agriculteurs sont d'ailleurs surtout intéressés par les prêts bonifiés qui leur apportent la sécurité.

En cinq ans, le montant des prêts bonifiés aux bâtiments d'élevage est passé de 200 à 1 600 millions de francs, ce qui traduit bien notre volonté d'aider ce secteur. Mais, malgré cet effort, l'explosion de la demande a été telle que les caisses de crédits enregistrent, dans certains départements, entre quatre et huit mois de retard.

Cette volonté d'améliorer les conditions de vie des éleveurs sera permanente, et nous tenons à poursuivre cette politique, bien que les instances de Bruxelles souhaiteraient, dans le cadre des mesures laitières, que soient interrompues toutes les aides aux bâtiments d'élevage.

L'aide aux veaux sous la mère, qui était de treize millions de francs en 1975, est restée au même niveau en 1976, mais elle est limitée, dans le cadre de l'organisation économique, aux groupements de producteurs. Elle intéresse ainsi huit mille éleveurs et soixante-cinq mille veaux. Certes, il est possible de discuter de l'opportunité de réserver cette aide à ceux qui appartiennent à des groupements de producteurs. Vous comprendrez que nous ne sommes pas guidés par le simple goût de l'organisation, mais par l'obligation d'améliorer notre productivité, compte tenu de notre retard lors de la signature du traité instituant le Marché commun. En effet, nous estimons qu'un éleveur a plus de chance, pour des raisons génétiques, d'améliorer rapidement sa productivité s'il fait partie d'un groupement.

M. le président. La parole est à M. Huguet.

M. Roland Huguet. En tant que rapporteur, je poserai cet après-midi des questions d'ordre général pensant que, ce matin, seraient soulevées des questions plus particulières qui allégeraient le débat dans l'hémicycle.

On semble, en fait, s'orienter vers une réduction du débat sur l'agriculture. Mais deux débats valent mieux que pas du tout, ce qui prouve que M. le ministre et M. le secrétaire d'Etat sont des hommes de dialogue. (Applaudissements sur tous les bancs.)

Ma première question porte sur les moyens financiers et les actions foncières qu'il faudrait combiner pour éviter le démantèlement, par amputations successives, des exploitations situées en zones péri-urbaines et y assurer, dans de bonnes conditions, le maintien d'une agriculture « rentable ». Quelle action entendez-vous mener, monsieur le ministre, pour préserver ces zones ?

Ma deuxième question porte sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais qui viennent de créer, avec l'établissement public régional, une association pour mettre en œuvre des travaux d'assainissement très importants dans la zone des waterings qui constitue un secteur agricole original et particulier. Peut-on compter sur une aide soutenue de l'Etat dans ce domaine ?

Ma troisième question concerne le remembrement dont beaucoup de mes collègues ont regretté, en commission, la diminution des crédits, certains ayant sollicité une aide particulière pour leur région. J'ai fait de même pour la région Nord-Pas-de-Calais, en soulignant que l'établissement public régional accordait des crédits très importants dans le domaine du remembrement et qu'il serait dommage que l'Etat ne poursuive pas son effort alors que nous voulions l'aider. Monsieur le ministre, aurez-vous la possibilité d'accorder quelques moyens supplémentaires aux régions qui les réclament ?

Enfin, j'ai pu voir dans la presse, il y a quelques jours, une photographie montrant des vaches broutant un fourrage, et le commentaire précisait qu'il s'agissait d'un fourrage artificiel, les chercheurs allemands l'ayant découvert en prenant comme base des céréales. Il est normal que les journalistes fassent état des découvertes à l'étranger. Quelles sont nos perspectives en ce qui concerne la recherche et la France a-t-elle fait des découvertes intéressantes dans le domaine des fourrages artificiels ? Je suis en effet persuadé que nos chercheurs de l'I.N.R.A. sont tout aussi capables que ceux de l'étranger.

M. le président. La parole est à M. César.

M. Gérard César. Mes deux questions seront brèves.

Tout d'abord, monsieur le ministre, vous avez fait des efforts importants pour favoriser l'installation des jeunes agriculteurs en généralisant la dotation à 25 000 francs à laquelle le conseil général de notre département s'est associé en ajoutant 5 000 francs.

Mais ces efforts sont freinés par le retard apporté par les caisses régionales du crédit agricole pour financer les prêts aux jeunes agriculteurs. Ainsi, dans notre département, le délai d'obtention des prêts est actuellement de douze à dix-huit mois. Les vendeurs préfèrent alors céder leur terre à des non-agriculteurs, ce qui va dans un sens opposé à votre politique. De plus, dans notre région, le seuil de renouvellement est atteint, aussi est-il important de privilégier l'installation des jeunes agriculteurs. Que pensez-vous faire en ce sens ?

Deuxièmement, vous avez souligné les difficultés de l'ANDA pour 1976 qui semblent être résolues compte tenu du financement. Par contre, pour 1977, c'est l'inconnu. Or, en même temps,

l'augmentation des budgets des chambres d'agriculture est bloquée à 13,7 p. 100. Comment les chambres d'agriculture pourront-elles équilibrer leur budget compte tenu des difficultés que l'ANDA connaîtra l'année prochaine et de la situation économique, sans être contraintes de licencier du personnel ?

M. le président. La parole est à M. Briane.

M. Jean Briane. Monsieur le ministre, permettez-moi de revenir sur la situation des zones de piémont, zones défavorisées. Je représente un département directement concerné. Des promesses ont été faites. Mais si les Aveyronnais ont beaucoup de patience, ils ont épuisé leur stock.

Aujourd'hui, les élus locaux et les responsables professionnels semblent vouloir passer à l'action. Aussi, convient-il de trouver très rapidement une solution pour que les promesses qui ont été faites soient tenues. Maintenant, les discours ne passent plus. Qu'envisagez-vous sur ce point ?

M. le ministre de l'agriculture. Vous n'attendez pas de moi, je pense, des promesses que, n'étant pas sûr de pouvoir tenir, je ne ferai pas.

M. Jean Briane. Tout le monde reconnaît que les crédits affectés à l'enseignement agricole sont insuffisants. Nous aimerions, monsieur le ministre, que la répartition de cette pénurie — si j'ose ainsi m'exprimer — soit faite d'une manière équilibrée. En sera-t-il encore ainsi cette année ?

Je constate avec regret que sont sacrifiés, tous les ans, les équipements ruraux qui conditionnent souvent le maintien de la population et le développement agricole. Monsieur le ministre, voilà deux ans que je propose de recourir à l'emprunt pour trouver une solution. Il n'est pas possible de retarder indéfiniment la réalisation des équipements ruraux. Qu'en pensez-vous ?

M. le président. La parole est à M. Hausherr.

M. Justin Hausherr. En préparant mon rapport sur les organismes d'orientation et de régulation des marchés agricoles, je me suis heurté au problème du règlement communautaire sur la viande ovine qui doit entrer en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1978. M. Méhaignerie y a répondu avec précision en s'adressant à M. Massot. Je n'ai donc plus de question à poser.

M. le président. La parole est à M. Antagnac.

M. Jean Antagnac. La situation viticole mériterait d'amples développements mais j'essaierai de m'en tenir à l'essentiel.

Sur le plan économique, les disponibilités en vin de la France atteindront et peut-être dépasseront en 1976-1977 100 millions d'hectolitres. Les besoins annuels sont de 72 millions d'hectolitres. Les pertes de recettes des viticulteurs au cours de la précédente campagne, par suite de la désorganisation du marché et des importations à bas prix de vins italiens, atteignent 20 à 30 p. 100, parfois même 50 p. 100 dans ma circonscription.

Le rythme des importations s'accroît. La mévente se manifeste tous les jours. Permettez, monsieur le ministre, au député de Montredon-Corbrières, d'appeler une nouvelle fois votre attention sur la lourdeur de l'atmosphère de cette région, tant sur le plan moral que psychologique.

Les responsables d'organisations viticoles très sérieux et très modérés sont de plus en plus alarmés.

Ne pensez-vous pas que les correctifs monétaires devraient permettre de redresser de deux francs par degré-hecto le prix des vins italiens pour compenser la dérive de la lire ? L'Italie dispose de mesures de sauvegarde financières que nous n'avons pas. Quel est votre sentiment sur ce point ?

Sur le plan de l'organisation et de l'assainissement des marchés, obtenez-vous la distillation de trois ou quatre millions d'hectolitres de vins blancs de l'Ouest et du Sud-Ouest ?

Quelles mesures générales comptez-vous prendre pour sortir de cette mévente, pour permettre un redressement de la situation, pour éviter que les événements que nous avons connus ne se reproduisent ?

En résumé, que peuvent attendre de votre budget les viticulteurs méridionaux ?

M. le président. La parole est à M. Ruffe.

M. Hubert Ruffe. Monsieur le ministre, dès que les informations concernant votre budget ont été connues, des doléances nous sont parvenues de la part d'agriculteurs, en particulier au sujet des équipements d'irrigation.

J'ai reçu une lettre du président du syndicat intercommunal d'irrigation de Meilhan-Saint-Sauveur qui me signale que le montant des travaux restant à réaliser par ce syndicat est de 30 millions de francs et qu'au niveau actuel des dotations, il faudrait plus de dix ans pour achever les travaux. En conclusion, il déclare : « Les informations publiées sur le projet de budget de l'agriculture pour 1977 sont plus qu'alarmantes puisque les investissements sont sacrifiés et qu'en particulier les autorisations de programme concernant l'hydraulique sont menacées d'une diminution de 14,70 p. 100. Le comité syndical a estimé que ces prévisions étaient inacceptables et vous prie de bien vouloir

intervenir lors de la discussion du budget de l'agriculture afin que les crédits d'hydraulique soient non pas minorés, mais très largement augmentés et que notre syndicat puisse bénéficier des crédits sans lesquels son équilibre et sa crédibilité seront très gravement menacés ».

Les agriculteurs étaient en droit de s'attendre, au lendemain d'une sécheresse catastrophique, que le Gouvernement en tirant la leçon, ferait un effort particulier. Etant donné la situation économique actuelle, si un effort d'ensemble n'est guère envisageable, ne pourrait-on pas concentrer les crédits sur les régions où l'investissement hydraulique est le plus profitable et où la sécheresse estivale est chronique ? C'est le cas, votre ministère le reconnaît, des régions du Sud-Ouest, de l'Aquitaine et du Midi-Pyrénées où les investissements sont très productifs.

La lettre du président du syndicat intercommunal dont j'ai cité des extraits traduit l'amertume des agriculteurs qui constatent un effondrement des autorisations de programme pour l'hydraulique.

Le maintien des crédits au niveau du budget de 1976 eût été certainement mieux compris, bien que, compte tenu de l'érosion monétaire, il aurait correspondu à une baisse des crédits. Mais une diminution de cette ampleur entraîne inévitablement des protestations et des mécontentements dont je suis obligé de me faire l'écho.

Je vous supplie, monsieur le ministre, de faire en sorte que cet effort absolument nécessaire soit réalisé.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Une directive du Président de la République prescrit, je le dis à M. Huguet, le maintien de l'agriculture dans les zones péri-urbaines.

A cet effet, de nombreux instruments sont à notre disposition : les plans d'occupation des sols, les plans d'aménagement ruraux, la nouvelle loi foncière et les zones naturelles d'équilibre, sans oublier les actions menées contre la spéculation foncière par les S. A. F. E. R.

Au sujet de la zone des « waterings », je vous indique que la direction de l'aménagement rural étudie la situation. Mais je suis absolument incapable de vous dire quelle sera sa conclusion. Je peux toutefois m'engager à vous préciser soit cet après-midi, soit demain matin au plus tard, où nous en sommes exactement.

On peut effectivement parler d'une chute importante des crédits pour le remembrement, mais c'est en vue de préserver ceux qui sont consacrés à l'hydraulique, monsieur Ruffe, aux adductions d'eau et aux bâtiments d'élevage. Nous avons donc dû faire un choix. Mais au passage, monsieur Ruffe, je vous signale que la diminution des crédits est de 3,3 p. 100 — et non 14,7 p. 100 — puisque tout ce qui touche la Compagnie nationale du Rhône a été écarté de notre budget.

Par conséquent nous serons, en matière d'hydraulique et d'adduction d'eau, pratiquement au même niveau, en francs courants, en 1977 qu'en 1976.

Plusieurs régions ont pris une position très nette en faveur du remembrement. C'est ainsi que, dans la région Champagne-Ardenne, certains départements en sont au second remembrement. Mais, bien entendu, plus le gâteau est petit, plus il est difficile d'accorder des priorités. D'autant qu'il y a plusieurs régions et M. Josselin, par exemple, pourrait dire qu'en Bretagne les actions de remembrement ont suscité des préoccupations.

Je ne connais strictement rien aux fourrages artificiels et je laisse le soin à l'ingénieur agronome qu'est M. Méhaignerie de vous répondre.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture.

M. Pierre Méhaignerie, secrétaire d'Etat. S'agissant de l'herba viva, la direction scientifique de l'I. N. R. A. nous a répondu que c'était une tromperie. Plus généralement, le fourrage artificiel, à base de céréales, est certes un produit excellent, mais son coût est tellement élevé à l'unité nutritive que les cultures des fourrages en pleine terre sont beaucoup plus économiques même si une amélioration de leur productivité est souhaitable. Nous sommes donc très réservés.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. J'ai retenu ce que vous nous avez dit au sujet des jeunes agriculteurs, monsieur César. C'est une de nos préoccupations majeures. J'aurais l'occasion de le répéter cet après-midi encore.

Je suis ahuri de la longueur des délais d'attente. Les jeunes agriculteurs se plaignent, à juste titre, par l'intermédiaire du C. N. J. A., que moins de 10 000 jeunes agriculteurs s'installent chaque année en France ; ce qui, sur trente ans, fera 300 000 agriculteurs. Certains s'étourdissent du chiffre de 1 250 000 exploitations sans penser que l'âge moyen des chefs d'exploitation est de cinquante-cinq ans.

Dans quelques dizaines d'années, c'est moins le trop-plein que le vide qui nous menace. C'est pourquoi notre effort a porté sur les prêts aux jeunes agriculteurs, qui sont passés de 791 millions de francs en 1970 à plus d'un milliard de francs en 1973 et à deux milliards de francs en 1976.

En outre, 20 p. 100 des prêts fonciers bonifiés sont réservés aux jeunes agriculteurs. Ils bénéficient donc d'un traitement privilégié, non par démagogie parce qu'ils sont très peu nombreux, mais par nécessité de considérer l'avenir.

Je demanderai une enquête sur ce qui se passe en Aquitaine un sujet des prêts pour les jeunes agriculteurs, parce qu'il est tout à fait anormal que les délais atteignent dix-huit mois.

En ce qui concerne les budgets des chambres d'agriculture, croyez-vous que le plan de M. Barre aurait été crédible si l'Etat avait autorisé ces établissements à augmenter leur budget à un rythme supérieur à celui de l'Etat, qui est de 13,7 p. 100 ?

Ainsi, et M. Josselin connaît bien cet exemple, la chambre d'agriculture des Côtes-du-Nord, qui avait souhaité une augmentation de 22 p. 100, aura donc un effort drastique de compression budgétaire à réaliser. Mais, encore une fois, la lutte contre l'inflation n'aurait aucune crédibilité si l'Etat autorisait certains établissements publics à adopter un taux de progression de leurs dépenses budgétaires supérieur au taux de progression des dépenses de l'Etat. C'est au prix d'une stricte rigueur de gestion, d'un blocage des dépenses de fonctionnement à leur niveau de 1976 et d'une plus grande cohérence des actions de développement actuellement réparties entre l'A.N.D.A., l'I. N. R. A., la D. A. T. A. R. et le ministère de l'agriculture et à condition que l'accord se fasse entre toutes les parties, que l'équilibre du budget de 1977 pourra être réalisé.

Cette dispersion des efforts de développement ne semble au demeurant extravagante et j'ai critiqué sans ménagements oratoires la gestion de ces différents organismes.

Dans le département de l'Aveyron, monsieur Briane, où les zones de montagne, bien qu'elles aient moins souffert que les zones de piémont, ont bénéficié d'une aide, la situation est originale...

M. Jean Briane. ... mais explosive !

M. le ministre de l'agriculture. J'ai, d'autre part, indiqué avant votre arrivée que je comptais rencontrer aujourd'hui M. le ministre délégué à l'économie et aux finances pour le prier de consentir un effort en faveur de l'enseignement agricole, étant bien entendu que le ministère de l'agriculture ne serait pas en reste.

J'interviendrai tout à l'heure sur le problème des équipements ruraux.

S'agissant de l'emprunt vert, les organismes d'intervention comme le F. O. R. M. A. ou l'O. N. I. B. E. V. se situent à un niveau d'emprunt très élevé. Ils interviennent d'ordre et pour le compte de la Communauté mais font appel au marché financier. D'autre part, cette année, du fait de la sécheresse, le montant des « prêts-calamités » est supérieur à celui de l'année dernière, lui-même pourtant en progression sensible par rapport à l'année précédente.

Pour ne pas compromettre, dans un climat boursier difficile, les possibilités d'investissement de l'industrie et compte tenu de l'importance des appels déjà lancés sur le marché financier au titre des interventions économiques et des prêts calamités sécheresse de 1976, le Gouvernement n'a pu cette année encore s'engager dans la voie de l'emprunt vert que vous préconisez, M. Briane, ainsi que le président Perrin.

En ce qui concerne les crédits pour l'irrigation, nous ne sommes pas, monsieur Ruffe, à moins de 14,7 p. 100 par rapport à l'an dernier, mais à moins 3,3 p. 100 seulement, car tout ce qui concerne la Compagnie nationale du Rhône ne figure plus dans le budget de l'agriculture.

En fait — je le répéterai cet après-midi — avec les 100 millions de francs de crédits d'investissement dégagés par la dernière conférence annuelle et qui seront intégrés dans le collectif de fin d'année, nous arriverons en réalité à plus 3 p. 100 en francs courants. J'admets que ce n'est pas beaucoup mais, entre moins 14,7 et plus 3, la différence est assez sensible.

J'ajoute qu'en ce qui concerne l'irrigation, les régions Sud-Ouest et Midi-Pyrénées seront favorisées, non seulement pour vous faire plaisir, monsieur Ruffe, mais pour des raisons d'efficacité. (Sourires.)

En matière de viticulture, nous avons, depuis un an, obtenu certains avantages.

Il y a eu, notamment, la modification du règlement 816, grâce à laquelle nous avons pu obtenir, lors de la dernière réunion du conseil, la distillation préventive des vins blancs du Sud-Ouest.

J'espère — et je sais que M. César le souhaite encore plus que moi — que nous pourrions ainsi éviter le déversement de

quantités non négligeables de vins charentais sur des départements voisins. Il est néanmoins difficile d'établir des frontières et des montants compensatoires entre des départements appartenant souvent à une même région, ce qui n'est d'ailleurs pas le cas pour les Charentes et la Gironde.

Nous avons le souci, toujours dans le cadre de ce règlement 816, en accord avec les professionnels, de demander qu'interviennent le plus rapidement possible des contrats de zones à court terme rendus tout à fait nécessaires par l'importance de la récolte à certains endroits.

L'Onivit — Office national interprofessionnel des vins de table — a été créé. On en a dit beaucoup de choses. Il ne répond sans doute pas à toutes les ambitions de ceux qui en prônaient la création depuis longtemps. Néanmoins quelques résultats tangibles ont été obtenus, notamment le fait que professionnels, négociants et représentants de l'administration se retrouvent de façon systématique autour d'une table pour dialoguer. Ces discussions sont généralement fructueuses. C'est ainsi qu'on a pu homologuer, dans un temps record, l'accord interprofessionnel qui était intervenu sur la commercialisation de vins de table. Cet accord, nous allons devoir le renouveler prochainement à un niveau de prix qui, bien qu'il ne doive prendre effet qu'au mois de décembre, c'est-à-dire au début de la campagne vitivinicole, devrait être connu assez rapidement pour pouvoir tirer le marché vers le haut.

De façon générale, il ne peut être question pour nous, malheureusement, d'utiliser des correctifs monétaires. Contrairement à la Grande-Bretagne, dont je critiquais tout à l'heure le comportement en matière de montants compensatoires monétaires, les Italiens n'ont fait aucune difficulté pour dévaluer leur lire.

Je vous rappelle d'ailleurs qu'au moins jusqu'au 15 décembre prochain, nous avons des montants compensatoires monétaires spécifiques pour le vin qui seront maintenus ou non selon les résultats de la vendange de 1976. Le prochain conseil examinera cette question à la fin du mois de novembre.

Quel est précisément ce bilan ?

Cette année, notre vendange va se situer dans la moyenne de celles des cinq dernières années, soit 70 ou 71 millions d'hectolitres.

Je sais que l'évolution des consommations, qui a considérablement favorisé les vins de qualité et les A. O. C., a créé un problème pour les vins de table, notamment dans trois départements. Mais nous apercevons tout de même un peu de bleu dans le ciel : cette année, la récolte italienne, du fait d'un très gros déficit dans les Pouilles, serait sensiblement inférieure à la moyenne puisqu'elle n'atteindrait que 62 ou 63 millions d'hectolitres.

Les cours vont donc remonter assez sensiblement en Italie, de sorte que l'Onivit et l'Anivit devraient pouvoir prendre des dispositions propres à éviter les événements dramatiques qui sont survenus l'an dernier.

M. le président. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, je tiens à l'issue de cette séance qui a duré plus de trois heures à vous remercier de l'information que vous avez apportée à cette commission élargie et, reprenant les propos d'un de nos collègues, je vous assure que votre volonté de dialogue a été appréciée par tous ceux qui ont assisté à cette séance.

Ce matin, soixante-six députés ont participé à nos travaux et, parmi eux, quarante-six appartenaient à la commission de la production et des échanges et vingt à d'autres commissions. J'ajoute que vingt et un orateurs ont pu s'exprimer très librement et très longuement et que M. le ministre et M. le secrétaire d'Etat ont bien voulu répondre intégralement à toutes leurs questions.

Il me reste à souhaiter que cette réunion ait non seulement joué un rôle d'information, mais qu'elle permette également de réduire un peu la longueur d'une discussion budgétaire fort importante, mais parfois monotone.

Mes chers collègues, je précise que c'est bien cet après-midi à quinze heures que s'ouvrira le débat sur le budget de l'agriculture. Il n'est pas question qu'un budget d'un autre ministère soit examiné auparavant, et je suis intervenu en ce sens auprès des autorités compétentes. La discussion du budget de l'agriculture n'a pas à subir les conséquences de la mauvaise organisation de la séance publique. Les problèmes en cause sont trop importants pour que nous ne les abordions qu'en séance de nuit. (Applaudissements.)

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures dix.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

1^{re} Séance du Vendredi 5 Novembre 1976.

SCRUTIN (N° 401)

Sur l'amendement n° 176 de la commission des finances tendant à supprimer l'article 69 du projet de loi de finances pour 1977. (Péréquation des recettes provenant de la taxe d'usage dans les abattoirs publics entre les abattoirs inscrits et non inscrits au plan d'équipement.)

Nombre des votants..... 471
Nombre des suffrages exprimés..... 465
Majorité absolue..... 233

Pour l'adoption..... 180
Contre 285

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour (1) :

MM.	Dalbera.	Juquin.
Abadie.	Daricot.	Kalinsky.
Alfonsi.	Darras.	Labarrère.
Allainmat.	Defferre.	Laborde.
Andrieu	Delehedde.	Lagorce (Pierre).
(Haute-Garonne).	Delelis.	Lamps.
Andrieux	Delorme.	Larue.
(Pas-de-Calais).	Denvers.	Laurent (André).
Ansart.	Depietri.	Laurent (Paul).
Antagnac.	Deschamps.	Laurissegues.
Arraut.	Desmulliez.	Lavielle.
Aumont.	Dubedout.	Lazzarino.
Baillot.	Ducoloné.	Lebon.
Ballanger.	Duffaut.	Leenhardt.
Balmigère.	Dupuy.	Le Foll.
Barbet.	Duraffour (Paul).	Legendre (Maurice).
Bardol.	Duroméa.	Legrand.
Barel.	Duroure.	Le Meur.
Barthe.	Dutard.	Lemoine.
Bastide.	Eloy.	Le Pensec.
Bayou.	Fabre (Robert).	Leroy.
Benoist.	Fajon.	Le Sénéchal.
Bernard.	Faure (Gilbert).	L'Huillier.
Berthelot.	Faure (Maurice).	Longueue.
Berthoulin.	Fillioud.	Loo.
Besson.	Fiszbin.	Lucas.
Billoux (André).	Forni.	Madrelle.
Billoux (François).	Franceschi.	Maisonnat.
Blan (Maurice).	Frêche.	Marchais.
Bonnet (Alain).	Frelaut.	Masquère.
Bordu.	Gallard.	Masse.
Boulay.	Garcin.	Massot.
Boulloche.	Gau.	Maton.
Brugnon.	Gaudin.	Mauroy.
Bustin.	Gayraud.	Mermaz.
Canacos.	Giovannini.	Mexandeau.
Capdeville.	Gosnat.	Michel (Claude).
Carlier.	Gouhier.	Michel (Henri).
Carpentier.	Gravelle.	Millet.
Cermolacce.	Guerlin.	Mitterrand.
Césaire.	Haesebroeck.	Montdargent.
Chambaz.	Hage.	Mme Moreau.
Chandernagor.	Houët.	Naveau.
Charles (Pierre).	Houteer.	Nilès.
Chévenement.	Huguet.	Notebart.
Mme Chonavel.	Huyghues des Etages.	Odru.
Clérambeaux.	Ibéné.	Philibert.
Combrisson.	Jallon.	Pignon (Lucien).
Mme Constans.	Jans.	Planck.
Cornette (Arthur).	Jarry.	Poperen.
Cornut-Gentille.	Josselin.	Porelli.
Cot (Jean-Pierre).	Jourdan.	Pranchère.
Crépeau.	Joxe (Pierre).	Ralite.

Raymond.
Renard.
Rieubon.
Rigout.
Roger.
Roucaute.
Ruffe.
Saint-Paul.
Sainte-Marie.

Sauzedde.
Savary.
Schwartz (Gilbert).
Sénès.
Spénale.
Mme Thome-Pate.
nôtre.
Tourné.
Vacant.

Ver.
Villa.
Villon.
Vlyvien (Alain).
Vizet.
Weber (Claude).
Zuccarelli.

Ont voté contre (1) :

MM.	Caillaud.	Faget.
Aillères (d').	Caillé (René).	Falala.
Alduy.	Caro.	Fanton.
Alloncle.	Carrier.	Favre (Jean).
Aubert.	Cattin-Bazin.	Feit (René).
Audinot.	Caurier.	Ferretti (Henri).
Authier.	Cerneau.	Flornoy.
Barberot.	César (Gérard).	Fontaine.
Bas (Pierre).	Ceyrac.	Forens.
Baudis.	Chaban-Delmas.	Fossé.
Baudouin.	Chamant.	Fouchler.
Baumel.	Chambon.	Fouqueteau.
Bayard.	Chasseguet.	Fourneyron.
Beauguette (André).	Chaumont.	Foyer.
Bécam.	Chauvel (Christian).	Frédéric-Dupont.
Bégault.	Chauvet.	Mme Fritsch.
Bénard (François).	Chazalon.	Gabriel.
Bénard (Mario).	Chinadon.	Gagnaire.
Bennetot (de).	Claudius-Petit.	Gantier (Gilbert).
Bérouville (de).	Cointat.	Gastines (de).
Bérard.	Cornet.	Gerbet.
Beraud.	Cornette (Maurice).	Ginoux.
Berger.	Cornic.	Girard.
Bernard-Raymond.	Corréze.	Gissinger.
Bettencourt.	Coudere.	Glou (André).
Beucler.	Coulais.	Godefroy.
Bichat.	Cousté.	Godon.
Bignon (Albert).	Couve de Murville.	Graziani.
Bignon (Charles).	Crenn.	Grimaud.
Billotte.	Mme Crépin (Aliette).	Grussenmeyer.
Bisson (Robert).	Crespiln.	Guéna.
Bizet.	Cressard.	Guillermin.
Blanc (Jacques).	Daillet.	Guillod.
Blary.	Damamme.	Hamel.
Blas.	Darnis.	Hamelin (Jean).
Boinwillers.	Dassault.	Hamelin (Xavier).
Boisdé.	Debré.	Harcourt (d').
Bolo.	Degraeve.	Hardy.
Bonhomme.	Delaneau.	Hausherr.
Boscher.	Delatre.	Mme Hauteclocque
Boudet.	Delhalle.	(de).
Boudon.	Deliaune.	Hersant.
Bourdellés.	Delong (Jacques).	Herzog.
Bourgeois.	Denlau (Xavier).	Hoffer.
Bourson.	Denls (Bertrand).	Honnet.
Bouvard.	Deprez.	Huchon.
Boyer.	Desanlis.	Inchauspé.
Brallion.	Dhinnin.	Joanne.
Braun (Gérard).	Dominati.	Joxe (Louis).
Brlal.	Donnez.	Julla.
Briane (Jean).	Dousset.	Kasperet.
Brillouet.	Drapier.	Kédinger.
Brocard (Jean).	Dronne.	Kervéguen (de).
Brochard.	Drouet.	Kiffer.
Broglie (de).	Dugoujon.	Lacagne.
Brugérolle.	Duhamel.	La Combe.
Brun.	Durand.	Lafay.
Buffet.	Durieux.	Laurin.
Burckel.	Duvillard.	Lauriol.
Buron.	Ehm (Albert).	Le Cabellec.
Cabanel.	Ehrmann.	Le Douarec.

Legendre (Jacques).
 Lejeune (Max).
 Lemaire.
 Lepercq.
 Le Tac.
 Le Theule.
 Limouzy.
 Liogier.
 Macquet.
 Magaud.
 Malène (de la).
 Malouin.
 Marcus.
 Marette.
 Marie.
 Martin.
 Masson (Marc).
 Massoubre.
 Mathieu (Gilbert).
 Mauger.
 Maujouan du Gasset.
 Mayoud.
 Mesmin.
 Messmer.
 Métayer.
 Meunier.
 Michel (Yves).
 Mme Missoffe
 (Hélène).
 Montagne.
 Morellon.
 Muller.
 Narquin.
 Nessler.
 Neuwirth.
 Noal.

Nungesser.
 Offroy.
 Ollivro.
 Omar Farah Httrah.
 Palewski.
 Papet.
 Papon (Maurice).
 Partrat.
 Peretti.
 Petit.
 Pianta.
 Picquot.
 Pidjot.
 Pinta.
 Piot.
 Plantier.
 Fons.
 Poulpiquet (de).
 Préaumont (de).
 Pujol.
 Quantier.
 Rabreau.
 Radius.
 Raynal.
 Réjaud.
 Réthoré.
 Ribadeau Dumas.
 Ribes.
 Ribière (René).
 Richard.
 Richomme.
 Rickert.
 Rivière (Paul).
 Rivière.
 Rocca Serra (de).
 Rohel.

Rolland.
 Royer.
 Sablé.
 Sallé (Louis).
 Sauvaigo.
 Schloesing.
 Schwartz (Julien).
 Seitzinger.
 Servan-Schreiber.
 Simon (Edouard).
 Simon-Lorière.
 Sourdille.
 Soustelle.
 Sprauer.
 Mme Stephan.
 Sudreau.
 Terrenoire.
 Tissandier.
 Torre.
 Turco.
 Valbrun.
 Valenet.
 Valleix.
 Vaclair.
 Verpillière (de la).
 Vitter.
 Vivien (Robert-
 André).
 Voilquin.
 Voisin.
 Wagner.
 Weber (Pierre).
 Weinman.
 Weisenhorn.

Se sont abstenus de voter (1) :

MM. Commenay. Damette.	Guermeur. Icart.	Mouroit. Zeiler.
------------------------------	---------------------	---------------------

N'ont pas pris part au vote :

MM. Dahalani. Goulet (Daniel).	Labbé. Mohamé.	Montredon. Roux.
--------------------------------------	-------------------	---------------------

Excusés ou absents par congé :

MM. Gaussin, Hunault, Krieg et Sanford.

N'ont pas pris part au vote :

M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale, et M. Guy Beck qui présidait la séance.

A délégué sont droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

M. Cerneau à M. Le Cabelléc.

(1) Se reporter à la liste ci-après des députés ayant délégué leur vote.